

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 194
15 août 2012**

PROCÈS-VERBAL de la cent quatre-vingt-quatorzième (194^e) séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mercredi 15 août 2012, à 19 h 30, sous la présidence de M^{me} Jeanne-Mance Paul, présidente du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M. Clément BERNARD	(M)
M. Gratien BOURGEOIS	(P)
M. François CARRIER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Vicky DESMARAIS	(P)
M ^{me} Geneviève DESROSIERS	(P)
M ^{me} Monique GOULET	(M)
M. Jean-François HOULE	(P)
M. François LANGLOIS	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M. Guy LEROUX	(M)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M. Bernard NAULT	(P)
M. Réjean PAQUETTE	(P)
M ^{me} Jeanne-Mance PAUL	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)
M ^{me} Danielle TEAR	(P)
M ^{me} Diane THERRIEN-CAMIRAND	(M)

PRÉSENCES : 15
ABSENCES : 04
TOTAL : 19

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Mélanie CARON	(P)
M ^{me} Lise MORIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA et directrice du Service des ressources financières
M. Claude MARCHAND	Directeur, Service du transport et des tech. de l'information
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

Ouverture de la séance à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance (M^{me} Jeanne-Mance Paul)

Madame la présidente accorde un droit de parole aux membres de l'assistance qui, à tour de rôle, interviennent sur un seul et même sujet : la Politique du transport.

À tour de rôle, le conseil entend :

- **Monsieur Félicien Cardin**, maire de Saint-Bonaventure (questionne le conseil sur l'état des discussions avec la municipalité au sujet des aménagements possibles)
- **Monsieur Yvon Nault**, maire de Saint-Germain-de-Grantham (traite de la situation des enfants de trois familles domiciliés dans le 8^e rang et de la nécessité de les transporter)
- **Monsieur Yvon Meloche**, conseiller municipal, Saint-Eugène (s'enquiert des démarches à être menées dans sa municipalité, en collaboration avec le directeur du Service du transport et des technologies d'information de la commission scolaire)
- **Monsieur Jean-Pierre Vallée**, maire de Saint-Guillaume (traite de la démarche de consultation et des dispositions liées aux zones à risque)
- **Monsieur Jean Parenteau**, maire de L'Avenir (traite des juridictions respectives des municipalités vs le ministère des Transport et met l'emphase sur la nécessité d'changer avec les autorités municipales.
- **Madame Linda Guévremont**, citoyenne de Saint-Félix-de-Kingsey (expose le niveau de dangerosité du secteur où elle est domiciliée, craint pour la sécurité de son enfant et de se rendre « coupable » de négligence criminelle si elle laisse son enfant marcher vers (et de) l'école)
- **Monsieur Gérard Fréchette**, citoyen de Saint-Majorique (traite notamment de problématiques entourant les zones à risque et la 2^e adresse)
- **Monsieur Gilles Paul-Hus**, citoyen de Saint-Bonaventure (en appelle aux commissaires pour qu'ils adoptent une résolution raisonnable et fasse du débat actuel une question d'ordre moral)
- **Madame Nancy Caissy**, citoyenne de Saint-Guillaume (déploire que le transport scolaire ait été retiré à son enfant compte tenu que celle-ci doit circuler dans une zone à risque)
- **Madame Audrey Lauzière**, citoyenne de Notre-Dame du Bon-Conseil (accompagnée de son enfant de 5 ans, elle traite du temps requis pour sa fille pour franchir la distance entre la maison et l'école et vice-versa)
- **Madame Chantal Paquette**, citoyenne de Saint-Guillaume (sensibilise le conseil aux zones à risque dans le secteur où elle est domiciliée)
- **Madame Geneviève Sergerie**, citoyenne de Lefebvre (traite des zones à risque et s'enquiert des démarches à venir dans sa municipalité)
- **Monsieur Bourret**, citoyen (en tant qu'agriculteur, il témoigne des dangers liés à la présence de machinerie agricole et craint pour la sécurité des élèves marcheurs à cet égard. Il demande aux commissaires d'en tenir compte)

2. Plan quinquennal d'investissement (**direction générale – dossier de décision**)
3. Nomination temporaire – Direction adjointe (**direction générale – dossier de décision**)
4. Politique du transport (**Service du transport et des technologies de l'information – dossier de décision**)

LEVÉE DE LA SÉANCE

2. PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENT (Direction générale – dossier de décision)

Le MELS demande annuellement aux commissions scolaires de lui faire part de leurs besoins d'ajouts d'espaces dans le cadre du Plan quinquennal d'immobilisations (PQI).

La commission scolaire a procédé à la mise à jour des données concernant les prévisions de la clientèle pour les prochaines années telles que fournies par le MELS dans les prévisions de clientèle qui nous ont été transmises en janvier 2012.

Les territoires pédagogiques ont été redéfinis l'an dernier ce qui nous a permis d'obtenir un portrait plus juste de l'évolution de notre clientèle.

Cette révision nous a permis d'identifier un besoin d'ajout de locaux pour l'année scolaire 2013-2014. En ce sens, une demande d'une troisième école a été transmise au MELS dans le cadre du PQI 2011-2016.

Cependant, le MELS n'a pas été en mesure de nous accorder cette école pour 2013-2014. Nous avons donc repris l'analyse de nos besoins et représenté une nouvelle demande d'ajout d'espaces dans le cadre du PQI 2012-2017.

Il convient que le conseil des commissaires adopte une nouvelle résolution en ce sens pour soutenir la demande qui est formulée au MELS.

RÉSOLUTION CC : 1720/2012

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a l'obligation d'admettre les élèves qui s'inscrivent dans ses écoles ;

CONSIDÉRANT la mise en place d'une baisse de ratio graduelle dans les classes du primaire, telle que décrétée par le MELS;

CONSIDÉRANT que la mise en place de cette baisse de ratio a pour conséquence de nécessiter un plus grand nombre de locaux de classe pour accueillir la clientèle ;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un ratio à priori pour certains élèves d'adaptation scolaire qui entraîne une baisse de ratio dans plusieurs groupes d'élèves et par conséquent, un besoin plus important de locaux;

CONSIDÉRANT que la clientèle du préscolaire et du primaire est en hausse sur le territoire de la commission scolaire tel que le confirment année après année les prévisions de clientèle préparées par le MELS ;

CONSIDÉRANT que cette hausse de clientèle est constante et soutenue et que la commission scolaire devra accueillir plus de 1300 élèves supplémentaires au primaire d'ici l'année scolaire 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT que la capacité d'accueil des écoles primaires a été analysée conjointement avec le MELS ;

CONSIDÉRANT que le manque d'espaces a été reconnu et qu'en ce sens la construction de deux écoles a été accordée par le MELS pour les années scolaires 2011-2012 et 2012-2013;

CONSIDÉRANT l'analyse de l'évolution de la clientèle par secteurs réalisée par la commission scolaire et soumise au MELS ;

CONSIDÉRANT que cette analyse démontrait le besoin d'ajout d'une troisième école dès l'année 2013-2014;

CONSIDÉRANT que le MELS n'a pu accéder à la demande de la commission scolaire pour l'ajout d'espaces pour 2013-2014;

CONSIDÉRANT que la nouvelle analyse confirme un besoin important d'ajout d'une troisième école et qu'un grand nombre d'élèves devront être déplacés dès septembre 2013 par manque d'espaces dans le secteur visé par cette demande;

CONSIDÉRANT qu'il y a aussi lieu de prévoir des locaux pour loger des groupes supplémentaires en adaptation scolaire dans ce secteur du territoire de la commission scolaire ;

CONSIDÉRANT que la ville de Drummondville s'est engagée par écrit à céder un terrain à la commission scolaire pour la construction de cette école;

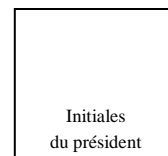
Il est proposé par M^{me} Vicky Desmarais et appuyé par M. Jean-François Houle, de transmettre au MELS :

- la demande d'ajout d'une nouvelle école (école C) dans le secteur nord-est de son territoire pour l'année scolaire 2014-2015 ;
- la nécessité d'ajuster la capacité de cette école en fonction de la clientèle à prévoir ainsi que des besoins en adaptation scolaire et de tenir compte de ce fait dans le calcul des espaces requis.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. NOMINATION TEMPORAIRE – DIRECTION ADJOINTE (Direction générale – dossier de décision)

En prévision de l'organisation scolaire de l'année 2012-2013, plusieurs mouvements de personnel de direction ont été effectués pour tenir compte de l'ouverture de l'école B ainsi que de la mise en place de l'école intégrée St-Simon et L'Aquarelle. À la suite de ces mouvements, il a été nécessaire d'ouvrir un poste de direction adjointe au secondaire pour pourvoir à un poste vacant.



Le processus de dotation a été réalisé et le comité de sélection recommande de procéder à l'affectation d'une direction adjointe au secondaire et de procéder plutôt à la nomination temporaire d'une direction adjointe au primaire.

RÉSOLUTION CC : 1721/2012

CONSIDÉRANT les besoins en personnel d'encadrement des écoles pour l'année scolaire 2012-2013;

CONSIDÉRANT le processus de sélection réalisé en conformité à la politique locale de gestion des cadres d'école;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection à la suite du processus de dotation réalisé;

Il est proposé par M^{me} Danielle Tear et appuyé par M^{me} Lise Morin, de nommer temporairement M^{me} Sonia Boutin au poste de direction adjointe d'école et de confier à la direction générale le mandat de déterminer la date d'entrée en fonction.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. POLITIQUE DU TRANSPORT (Service du transport et des technologies de l'information – dossier de décision)

La nouvelle politique du transport scolaire a été adoptée lors de la séance régulière du 21 février 2012. Lors de son adoption, il avait été convenu d'offrir aux différents milieux une application progressive de certains aspects de la politique.

Le personnel du service du transport scolaire a donc procédé à des visites dans plusieurs municipalités pour déterminer les aménagements à planifier. Ensuite, des démarches ont été effectuées avec les représentants de ces municipalités pour convenir de modalités d'application de la politique du transport.

On a présenté aux membres du conseil des commissaires le bilan de ces rencontres ainsi que les aménagements déterminés dans plusieurs municipalités. Il est donc proposé d'inclure ces aménagements en annexe de la politique du transport. Cette annexe devra être revue annuellement.

RÉSOLUTION CC : 1722/2012

CONSIDÉRANT l'adoption, en février 2012, de la Politique du transport scolaire de la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire prévoyait alors offrir aux différents milieux, une application progressive face à certains aspects de la politique;

CONSIDÉRANT les représentations faites par différents groupes de parents en lien avec certaines dispositions de la politique;

CONSIDÉRANT l'importance accordée par le conseil des commissaires aux opinions exprimées par la population qu'elle dessert, particulièrement celles des parents d'élèves;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit assurer la sécurité des élèves à l'école et dans leurs activités scolaires;

CONSIDÉRANT que les parents sont les premiers responsables de la sécurité des enfants lors de leurs déplacements entre la résidence et l'école ou le point d'embarquement pour l'autobus;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont les premières responsables de la sécurité des citoyens sur les voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire se reconnaît une responsabilité morale envers ses élèves pour en faire une préoccupation partagée collectivement avec les parents et les municipalités desservies par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT les démarches menées par la commission scolaire auprès des collectivités qu'elle dessert depuis l'adoption de la politique du transport scolaire;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire constate que certains milieux ont besoin de temps pour procéder à divers aménagements physiques ou budgétaires et/ou pour négocier certains arrangements avec le ministère des Transports du Québec pour améliorer la sécurité des chemins publics;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire ne veut pas dépasser le budget alloué par le ministère du Loisir, de l'Éducation et du Sport pour le transport scolaire, en raison des lourdes compressions budgétaires imposées par le gouvernement dans son dernier budget;

Il est proposé par M. Réjean Paquette et appuyé par M. Alain Charest:

D'INCLURE au texte de la Politique du transport scolaire de la Commission scolaire des Chênes une annexe faisant état des aménagements suivants dans les milieux concernés, lesquels seront en vigueur en 2012-2013 et sujets à révision pour les années subséquentes.

Ces aménagements sont les suivants et sont partie intégrante de la présente résolution et du présent procès-verbal:

Saint-Bonaventure

Octroi du transport aux élèves domiciliés sur la route 143 (excluant la partie commune rang 4 et route 143), tant que les travaux appropriés n'auront pas été effectués à cet endroit. La municipalité, en collaboration avec la commission scolaire, soumettra des demandes en ce sens au ministère des Transports du Québec.

Ainsi, les élèves domiciliés dans la zone des marcheurs initialement prévue (route 143, excluant la partie commune rang 4 et route 143, rue Paulhus, rue Lalime, rue de la Meunerie et rue Labonté) sont « transportés » en 2012-2013 (11 marcheurs de moins).

Un point d'embarquement est ajouté à chaque extrémité du village pour tous les marcheurs qui désirent prendre l'autobus. À cette fin, le formulaire de demande d'une place disponible doit être rempli. Des frais de 40 \$ par enfant (maximum de 100 \$ par famille) sont exigés pour traiter les demandes.

Saint-Lucien

Compte tenu des problématiques identifiées, l'organisation du transport scolaire sera la même qu'en 2011-2012 dans ce secteur, pour l'année scolaire 2012-2013. La situation sera réévaluée pour les années subséquentes.

Durham-Sud

Octroi du transport aux élèves domiciliés sur la route 116 ainsi que dans le secteur allant vers le 10^e rang, tant que les travaux appropriés n'auront pas été effectués à cet endroit.

La section du village se trouvant de l'autre côté de la route 116 (incluant celle-ci) devient une zone où les élèves sont « transportés » en 2012-2013 (26 marcheurs de moins).

Saint-Germain-de-Grantham

Octroi du transport aux élèves domiciliés sur la route 122 et dans le secteur Watkins, de même que dans le 8^e rang et le secteur allant vers Saint-Hyacinthe à partir du 8^e rang, tant que les travaux appropriés n'auront pas été effectués à cet endroit.

La section du village se trouvant de l'autre côté du 8^e rang (incluant celui-ci) est retirée du territoire de marche (3 marcheurs de moins).

La section du village se trouvant de l'autre côté de la route 122 (incluant celle-ci et la rue des Becs-Croisés) devient une zone où les élèves seront « transportés » en 2012-2013 (38 marcheurs de moins).

Saint-Félix-de-Kingsey

L'organisation du transport scolaire sera la même qu'en 2011-2012 dans ce secteur, pour l'année scolaire 2012-2013. Cette municipalité étant à élaborer un plan d'action visant la mise en place de correctifs dans les zones présentant un certain niveau de dangerosité, il est convenu de laisser le temps aux autorités municipales d'agir en ce sens. (28 marcheurs de moins)

Saint-Majorique

La municipalité a aménagé une piste cyclable sur le chemin du Sanctuaire au cours de l'été 2012. Par ailleurs, la municipalité entamera les démarches nécessaires prévoyant l'élargissement de l'accotement sur une portion du boulevard Saint-Joseph.

La section du village se trouvant de l'autre côté de la rue Jean-Yves (excluant celle-ci) a été retirée du territoire de marche de 800 mètres (préscolaire) à la suite des vérifications de distances effectuées par le service du transport scolaire (11 marcheurs du préscolaire de moins).

Octroi du transport, en 2012-2013, pour la section du boulevard St-Joseph Ouest de l'autre côté de la rue du Sanctuaire jusqu'à la limite du territoire de 50km/h en 2012-2013.

Un point d'embarquement est ajouté à l'extrémité du village (sur du Sanctuaire) pour tous les marcheurs qui désirent prendre l'autobus. À cette fin, le formulaire de demande d'une place disponible doit être rempli. Des frais de 40 \$ par enfant (maximum de 100 \$ par famille) sont exigés pour traiter les demandes.

Wickham

Le délai de mise en application de la politique est prolongé pour l'année 2012-2013 (et sera réévalué dans les années subséquentes) dans deux secteurs précis de la municipalité (une situation concernant quelques élèves) compte tenu de l'absence des infrastructures (trottoirs) adéquates.

Saint-Guillaume

Le territoire de marche inclut maintenant les adresses qui se situent uniquement sur les rues suivantes : Saint-Pierre, du Collège, Rose-de-Lima, Saint-Basile, Saint-Philippe, Saint-François-X., Saint-Vincent, Saint-David, Saint-Jean-Baptiste, de la Station ainsi que les adresses sur la rue Principale qui étaient déjà marcheurs sur l'ancien territoire de marche en 2011-2012 (35 marcheurs de moins) pour l'année 2012-2013.

Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Octroi du transport pour la section de la route 122 entre le début de la zone de 50km/h et le 10^e rang Simpson (1 marcheur de moins) pour l'année 2012-2013.

Octroi du transport pour la section du village qui se situe de l'autre côté du pont de la rivière Nicolet jusqu'au 12^e rang (47 marcheurs de moins) pour l'année 2012-2013.

Octroi du transport pour la section du village où les enfants doivent marcher devant la cour de l'entreprise Piercon Ltée (10 marcheurs en moins) pour l'année 2012-2013.

Saint-Eugène

Compte tenu des problématiques identifiées, la commission scolaire et les autorités municipales ont convenu de la nécessité d'une visite des secteurs problématiques, afin d'évaluer des pistes de solution. Cette démarche se veut imminente et les aménagements en découlant seront entérinés par le conseil et figureront également en annexe à la politique de transport.

L'Avenir

Une visite des secteurs problématiques est prévue, afin d'évaluer des pistes de solution. Cette démarche se veut imminente et les aménagements en découlant seront entérinés par le conseil et figureront également en annexe à la politique de transport.

Il faut notamment revoir la surveillance devant l'école. Des discussions avec la direction sont en cours.

Lefebvre

Une visite des secteurs problématiques est prévue, afin d'évaluer des pistes de solution. Cette démarche se veut imminente et les aménagements en découlant seront entérinés par le conseil et figureront également en annexe à la politique de transport.

Il faut notamment revoir la surveillance devant l'école. Des discussions avec la direction sont en cours.

PAR AILLEURS,

Au cours de l'année 2012-2013, la Commission scolaire des Chênes s'engage à réévaluer les critères permettant de consentir le « *droit au transport scolaire* » et à ajuster le libellé de sa politique en conséquence, s'il y a lieu.

Monsieur François Langlois demande le vote.

- **VOTENT POUR L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION : 13**
- **VOTENT CONTRE L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION : 0**
- **S'ABSTIENT DE VOTER : 1**

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

ANNEXE 10

TRANSPORT SCOLAIRE

AMÉNAGEMENTS CONVENUS DANS LES DIFFÉRENTS MILIEUX DESSERVIS PAR LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES

Voici les aménagements convenus dans les milieux concernés, lesquels seront en vigueur en 2012-2013 et sujets à révision pour les années subséquentes.

Ces aménagements sont les suivants:

Saint-Bonaventure

- Octroi du transport aux élèves domiciliés sur la route 143 (excluant la partie commune rang 4 et route 143), tant que les travaux appropriés n'auront pas été effectués à cet endroit. La municipalité, en collaboration avec la commission scolaire, soumettra des demandes en ce sens au ministère des Transports du Québec.
- Ainsi, les élèves domiciliés dans la zone des marcheurs initialement prévue (route 143, excluant la partie commune rang 4 et route 143, rue Paulhus, rue Lalime, rue de la Meunerie et rue Labonté) sont « transportés » en 2012-2013 (11 marcheurs de moins).
- Un point d'embarquement est ajouté à chaque extrémité du village pour tous les marcheurs qui désirent prendre l'autobus. À cette fin, le formulaire de demande d'une place disponible doit être rempli. Des frais de 40 \$ par enfant (maximum de 100 \$ par famille) sont exigés pour traiter les demandes.

Saint-Lucien

- Compte tenu des problématiques identifiées, l'organisation du transport scolaire sera la même qu'en 2011-2012 dans ce secteur, pour l'année scolaire 2012-2013. La situation sera réévaluée pour les années subséquentes.

Durham-Sud

- Octroi du transport aux élèves domiciliés sur la route 116 ainsi que dans le secteur allant vers le 10^e rang, tant que les travaux appropriés n'auront pas été effectués à cet endroit.
- La section du village se retrouvant de l'autre côté de la route 116 (incluant celle-ci) devient une zone où les élèves sont « transportés » en 2012-2013 (26 marcheurs de moins).

Saint-Germain-de-Grantham

- Octroi du transport aux élèves domiciliés sur la route 122 et dans le secteur Watkins, de même que dans le 8^e rang et le secteur allant vers Saint-Hyacinthe à partir du 8^e rang, tant que les travaux appropriés n'auront pas été effectués à cet endroit.

- La section du village se trouvant de l'autre côté du 8^e rang (incluant celui-ci) est retirée du territoire de marche (3 marcheurs de moins).
- La section du village se trouvant de l'autre côté de la route 122 (incluant celle-ci et la rue des Becs-Croisés) devient une zone où les élèves seront « transportés » en 2012-2013 (38 marcheurs de moins).

Saint-Félix-de-Kingsey

- L'organisation du transport scolaire sera la même qu'en 2011-2012 dans ce secteur, pour l'année scolaire 2012-2013. Cette municipalité étant à élaborer un plan d'action visant la mise en place de correctifs dans les zones présentant un certain niveau de dangerosité, il est convenu de laisser le temps aux autorités municipales d'agir en ce sens. (28 marcheurs de moins).

Saint-Majorique

- La municipalité a aménagé une piste cyclable sur le chemin du Sanctuaire au cours de l'été 2012. Par ailleurs, la municipalité entamera les démarches nécessaires prévoyant l'élargissement de l'accotement sur une portion du boulevard Saint-Joseph.
- La section du village se trouvant de l'autre côté de la rue Jean-Yves (excluant celle-ci) a été retirée du territoire de marche de 800 mètres (préscolaire) à la suite des vérifications de distances effectuées par le service du transport scolaire (11 marcheurs du préscolaire de moins).
- Octroi du transport, en 2012-2013, pour la section du boulevard St-Joseph Ouest de l'autre côté de la rue du Sanctuaire jusqu'à la limite du territoire de 50km/h en 2012-2013.
- Un point d'embarquement est ajouté à l'extrémité du village (sur du Sanctuaire) pour tous les marcheurs qui désirent prendre l'autobus. À cette fin, le formulaire de demande d'une place disponible doit être rempli. Des frais de 40 \$ par enfant (maximum de 100 \$ par famille) sont exigés pour traiter les demandes.

Wickham

- Le délai de mise en application de la politique est prolongé pour l'année 2012-2013 (et sera réévalué dans les années subséquentes) dans deux secteurs précis de la municipalité (une situation concernant quelques élèves) compte tenu de l'absence des infrastructures (trottoirs) adéquates.

Saint-Guillaume

- Le territoire de marche inclut maintenant les adresses qui se situent uniquement sur les rues suivantes : Saint-Pierre, du Collège, Rose-de-Lima, Saint-Basile, Saint-Philippe, Saint-François-X., Saint-Vincent, Saint-David, Saint-Jean-Baptiste, de la Station ainsi que les adresses sur la rue Principale qui étaient déjà marcheurs sur l'ancien territoire de marche en 2011-2012 (35 marcheurs de moins) pour l'année 2012-2013.

Notre-Dame-du-Bon-Conseil

- Octroi du transport pour la section de la route 122 entre le début de la zone de 50km/h et le 10^e rang Simpson (1 marcheur de moins) pour l'année 2012-2013.
- Octroi du transport pour la section du village qui se situe de l'autre côté du pont de la rivière Nicolet jusqu'au 12^e rang (47 marcheurs de moins) pour l'année 2012-2013.
- Octroi du transport pour la section du village où les enfants doivent marcher devant la cour de l'entreprise Piercon Ltée (10 marcheurs en moins) pour l'année 2012-2013.

Saint-Eugène

- Compte tenu des problématiques identifiées, la commission scolaire et les autorités municipales ont convenu de la nécessité d'une visite des secteurs problématiques, afin d'évaluer des pistes de solution. Cette démarche se veut imminente et les aménagements en découlant seront entérinés par le conseil et figureront également en annexe à la politique de transport.

L'Avenir

- Une visite des secteurs problématiques est prévue, afin d'évaluer des pistes de solution. Cette démarche se veut imminente et les aménagements en découlant seront entérinés par le conseil et figureront également en annexe à la politique de transport.
- Il faut notamment revoir la surveillance devant l'école. Des discussions avec la direction sont en cours.

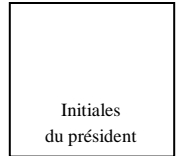
Lefebvre

- Une visite des secteurs problématiques est prévue, afin d'évaluer des pistes de solution. Cette démarche se veut imminente et les aménagements en découlant seront entérinés par le conseil et figureront également en annexe à la politique de transport.
- Il faut notamment revoir la surveillance devant l'école. Des discussions avec la direction sont en cours.

PAR AILLEURS,

Au cours de l'année 2012-2013, la Commission scolaire des Chênes s'engage à réévaluer les critères permettant de consentir le « *droit au transport scolaire* » et à ajuster le libellé de sa politique en conséquence, s'il y a lieu.

L'annexe 10 à la Politique du transport scolaire a été adoptée par voie de résolution du conseil (# 1722/2012) en séance extraordinaire, le mercredi 15 août 2012



LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h22, l'ordre du jour étant épuisé, la présidente décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Jeanne-Mance Paul

BG/dg

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 195
28 août 2012**

PROCÈS-VERBAL de la cent quatre-vingt-quinzième (195^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 28 août 2012, à 19 h 30, sous la présidence de M^{me} Jeanne-Mance Paul, présidente du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M. Clément BERNARD	(P)
M. Gratien BOURGEOIS	(P)
M. François CARRIER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Vicky DESMARAIS	(P)
M ^{me} Geneviève DESROSIERS	(P)
M ^{me} Monique GOULET	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M. François LANGLOIS	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M. Guy LEROUX	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M. Bernard NAULT	(P)
M. Réjean PAQUETTE	(P)
M ^{me} Jeanne-Mance PAUL	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)
M ^{me} Danielle TEAR	(P)
M ^{me} Diane THERRIEN-CAMIRAND	(P)

PRÉSENCES : 19
ABSENCES : 00
TOTAL : 19

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Mélanie CARON	(P)
M ^{me} Lise MORIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service de la form. prof. et de l'éducation aux adultes
M ^{me} Francine LAUZIÈRE	Directrice des services complémentaires
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA et directrice du Service des ressources financières
M. Claude MARCHAND	Directeur, Service du transport et des tech. de l'information
M. Alain NADEAU	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

Ouverture de la séance à 19 h 30.

RÉFLEXION :

« Le passé n'existe plus, le futur ne t'appartient pas, aujourd'hui est un cadeau, c'est pourquoi on le nomme présent. »

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 26 juin 2012 (No 193) et de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du mercredi, 15 août 2012 (No 194).
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 26 juin 2012 (No 193) et de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du mercredi, 15 août 2012 (No 194).
5. Entente locale du personnel enseignant (**Service des ressources humaines – dossier de décision**)
6. Adoption d'un régime d'emprunts à long terme (**Service des ressources financières – dossier de décision**)
7. Période réservée au comité de parents
8. Période réservée à la présidente
9. Période réservée à la direction générale
10. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 1723/2012

Il est proposé par M^{me} Isabelle Marquis et appuyé par M. Alain Charest, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

Mesdames Annie Provençal et Chantal Paquet interviennent toutes deux sur le même sujet, en l'occurrence la Politique du transport scolaire. Elles questionnent le conseil sur le suivi qui sera accordé aux aménagements prévus dans l'annexe à la politique (en vigueur pour 2012-2013), telle qu'adoptée en séance extraordinaire le 15 août 2012.

La directrice générale, Madame Christiane Desbiens, rappelle qu'à cet égard, la commission scolaire travaillera en étroite collaboration avec les municipalités concernées en ce qui a trait aux démarches que les municipalités auront à mener auprès du ministère des Transports du Québec pour aménager de nouvelles infrastructures ou apporter des modifications aux infrastructures existantes.

Les résultats de ces démarches permettront de juger du renouvellement ou non des aménagements adoptés par le conseil pour les années subséquentes.

3. **DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 26 JUIN 2012 (NO 193) ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MERCREDI, 15 AOÛT 2012 (NO 194)**

RÉSOLUTION CC : 1724/2012

Il est proposé par M. Guy Leroux et appuyé par M^{me} Danielle Tear, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 26 juin 2012 (No 193) et de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du mercredi, 15 août 2012 (No 194).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 26 JUIN 2012 (NO 193) ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MERCREDI, 15 AOÛT 2012 (NO 194)**

RÉSOLUTION CC : 1725/2012

Il est proposé par M. Gratien Bourgeois et appuyé par M^{me} Lise Morin, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 26 juin 2012 (No 193), **auquel sera ajouté le tableau traitant de la rémunération des commissaires**, et de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du mercredi, 15 août 2012 (No 194).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **ENTENTE LOCALE DU PERSONNEL ENSEIGNANT** (Service des ressources humaines – dossier de décision)

Le personnel enseignant est régi à la fois par une entente nationale et une entente locale. Cette dernière a fait l'objet de plusieurs modifications en 2008. Les parties intéressées ont procédé à une négociation des matières locales et des arrangements locaux durant l'année scolaire 2011-2012. Une entente est intervenue en mai, les textes ont depuis été finalisés.

Nous vous recommandons l'adoption du projet d'entente locale ci-joint.

RÉSOLUTION CC : 1726/2012

CONSIDÉRANT la volonté des parties d'apporter des modifications à l'entente locale en vigueur depuis 2008;

CONSIDÉRANT les travaux de négociation entre les deux parties, patronal et syndical, ayant eu cours durant l'année 2011-2012;

CONSIDÉRANT le suivi effectué auprès des officiers du Conseil durant les travaux;

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue entre les deux parties à la suite de la négociation;

CONSIDÉRANT la volonté des deux parties de mettre en application cette entente, rétroactivement à la date de l'entente de principe;

Il est proposé par M. François Langlois et appuyé par M^{me} Monique Goulet, d'adopter le projet « *Entente locale – personnel enseignant* » pour une entrée en vigueur rétroactive au 24 mai 2012;

et

de mandater la présidente du Conseil, la directrice générale et les membres du comité patronal de négociation pour signer ladite entente au nom de la commission scolaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. ADOPTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME (Service des ressources financières – dossier de décision)

Le ministère des Finances autorise annuellement la commission scolaire à créer un « régime d'emprunts ». En plus de simplifier le processus d'emprunts, cette façon de procéder permet de réduire considérablement les délais pour la réalisation de l'emprunt. Cette formule permet le recours à une seule résolution des commissaires pour un montant maximum à emprunter. Les modalités de l'emprunt sont approuvées par deux membres de la commission scolaire.

La direction générale de la commission scolaire est autorisée à instituer un régime d'emprunts permettant de conclure, d'ici le 30 juin 2013, des transactions d'emprunts d'au plus 19 514 000 \$. Ce montant inclut des soldes en capital échus et à refinancer pour 2 903 000 \$.

Le conseil convient unanimement de dispenser le secrétaire général de la lecture de la résolution qui suit.

RÉSOLUTION CC : 1727/2012

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001), Commission scolaire des Chênes (l'« **Emprunteur** ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 juin 2013, des transactions d'emprunt à long terme d'au plus 19 514 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette Loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts visant les emprunts à long terme à être contractés par l'Emprunteur, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, d'établir les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure toute transaction d'emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacune de ces transactions;

ATTENDU QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (la « **Ministre** ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 9 août 2012;

Il est proposé par M. François Langlois et appuyé par M^{me} Monique Goulet :

QU'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre, d'ici le 30 juin 2013, des transactions d'emprunts à long terme d'au plus 19 541 000 \$, soit institué (le « **Régime d'emprunts** »);

QUE les transactions d'emprunts à long terme effectuées par l'Emprunteur en vertu du Régime d'emprunts soient sujettes aux caractéristiques et limites suivantes :

- a. malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de douze mois s'étendant du 1^{er} juillet au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des transactions d'emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
- b. l'Emprunteur ne pourra effectuer une transaction d'emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par la ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
- c. chaque transaction d'emprunt ne pourra être effectuée qu'en monnaie légale du Canada, sur le marché canadien ou auprès de Financement-Québec;
- d. les transactions d'emprunts seront effectuées par l'émission de titres d'emprunt sur le marché canadien (les « *Obligations* ») ou auprès de Financement-Québec;
- e. le produit de chaque transaction d'emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par la ministre;

QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur.

QUE, dans le cas où les emprunts sont effectués **par l'émission d'Obligations**, l'Emprunteur accorde au ministre des Finances le mandat irrévocable, pendant la durée du Régime d'emprunts :

- a. de placer, pour le compte de l'Emprunteur, les emprunts autorisés en vertu du Régime d'emprunts, sous réserve des limites qui y sont énoncées et des caractéristiques qui y sont stipulées;
- b. de convenir, pour le compte de l'Emprunteur, des modalités financières des émissions d'obligations avec les preneurs fermes de ces émissions qu'il aura choisis ;
- c. de retenir, pour le compte de l'Emprunteur, les services de tout conseiller juridique, de toute société de fiducie et le cas échéant, d'un imprimeur et de convenir des modalités de la rétention de tel conseiller; de telle société de fiducie et, le cas échéant, de l'imprimeur.

QUE, dans le cas où les transactions d'emprunt en vertu du Régime d'emprunts sont effectuées **par l'émission d'Obligations**, chacune de ces transactions comporte les caractéristiques suivantes :

- a. la société de fiducie désignée par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, agira comme fiduciaire pour les porteurs d'obligations;
- b. le conseiller juridique désigné par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, verra à préparer la documentation pertinente et à émettre un avis juridique sur la validité de l'emprunt et de l'émission d'obligations;
- c. l'imprimeur désigné par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, verra à imprimer les certificats individuels d'obligations qui

pourraient, dans les circonstances mentionnées à l'alinéa n ci-après, être émis en échange du certificat global;

- d. une circulaire d'offre relative à l'émission d'obligations sera émise par l'Emprunteur;
- e. une fiducie d'utilité privée sera constituée par l'Emprunteur en vertu de la convention de fiducie principale ou, le cas échéant, de la convention de fiducie supplémentaire au bénéfice des porteurs d'obligations et la société de fiducie qui sera désignée par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, sera chargée de veiller à l'affectation de la créance de l'Emprunteur lui résultant de la subvention gouvernementale qui lui sera accordée, à l'administration du patrimoine fiduciaire qui sera constitué et à l'application de la convention de fiducie pertinente;
- f. les signataires ci-après autorisés de l'Emprunteur, sont autorisés à livrer le certificat global et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global à la société de fiducie précitée pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tous les documents nécessaires à cette fin et à leur livraison définitive à Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (« *CDS* ») ou, le cas échéant, selon les instructions de CDS;
- g. les Obligations seront émises en vertu d'une convention de fiducie principale ou, le cas échéant, d'une convention de fiducie supplémentaire conclue entre l'Emprunteur, la société de fiducie et, à titre d'intervenant, la ministre et les Obligations seront régies par ces conventions de fiducie;
- h. dans la mesure où l'Emprunteur a déjà conclu une convention de fiducie principale avec la société de fiducie et la ministre permettant l'émission d'obligations inscrites en compte auprès de CDS, la convention de fiducie principale à laquelle on réfère ci-dessus sera cette convention de fiducie déjà conclue;
- i. par ailleurs, dans la mesure où l'Emprunteur n'a pas conclu une telle convention de fiducie principale, la convention de fiducie principale à laquelle on réfère ci-dessus sera celle dont le texte aura été porté en annexe au contrat de prise ferme des obligations conclu par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et qui sera par la suite conclue entre ce dernier, la société de fiducie et la ministre;
- j. la convention de fiducie supplémentaire à laquelle on réfère ci-dessus sera celle dont le texte aura été porté en annexe au contrat de prise ferme des obligations conclu par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et qui sera par la suite conclue entre ce dernier, la société de fiducie et la ministre;
- k. les Obligations seront vendues en vertu du contrat de prise ferme à intervenir entre le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et les preneurs fermes des Obligations aux prix et suivant les modalités dont ils conviendront;
- l. les Obligations seront inscrites en compte auprès de CDS, pourvu que CDS demeure un organisme d'autoréglementation reconnu par l'Autorité des marchés financiers du Québec, ou auprès de toute chambre de dépôt et de compensation qui aurait succédé à CDS pourvu qu'il s'agisse d'un organisme d'autoréglementation ainsi reconnu;
- m. les Obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant et seront représentées par un certificat global pour leur pleine valeur nominale ou par un certificat global pour chaque tranche d'Obligations s'il devait y avoir plusieurs tranches, déposé auprès de CDS et immatriculé au nom du propriétaire pour compte désigné par CDS, au bénéfice des porteurs non inscrits des Obligations et dont les intérêts respectifs dans celles-ci seront attestés par des inscriptions dans des registres;
- n. si CDS cessait d'agir comme dépositaire du certificat global, si CDS cessait d'être un organisme d'autoréglementation reconnu par l'Autorité des marchés financiers du Québec sans être remplacé par un tel organisme dans les trente (30) jours ou si l'Emprunteur désirait remplacer le certificat global par des certificats individuels d'obligations, les Obligations seraient alors représentées par des certificats

individuels d'obligations entièrement immatriculés en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant;

- o. le paiement du capital et des intérêts sur les Obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global se fera par voie de crédit fait par CDS au compte respectif de ses adhérents qui détiennent des Obligations et par voie de crédit fait par ces derniers au compte respectif des porteurs non inscrits d'obligations qu'ils représentent;
- p. s'il devait y avoir des certificats individuels d'obligations émis en remplacement du certificat global, le paiement des intérêts sur les certificats individuels d'obligations se ferait alors soit par chèque ou traite payable au pair et tiré sur une banque régie par la *Loi sur les banques et les opérations bancaires* (L.C. 1991, c. 46) ou sur une coopérative de services financiers régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (L.R.Q., c. C-67.3), soit par virement de fonds dans un compte maintenu par le porteur inscrit du certificat individuel d'obligation concerné auprès d'un établissement financier dont l'identification aura été communiquée à la société de fiducie;
- q. dans le cas d'Obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global, la société de fiducie agira comme agent payeur;
- r. dans le cas d'Obligations représentées par des certificats individuels d'obligations, l'agent payeur sera la société de fiducie pour ce qui est du paiement des intérêts et, pour ce qui est du paiement du capital, toute succursale au Canada des banquiers de l'Emprunteur ou, au choix de ce dernier, toute coopérative de services financiers régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et La Caisse centrale Desjardins du Québec, à Montréal;
- s. tout versement d'intérêt en souffrance sur les Obligations portera lui-même intérêt au même taux que celui que comportent les obligations concernées;
- t. les Obligations ne seront pas remboursables par anticipation au seul gré de l'Emprunteur mais elles seront cependant achetables par lui sur le marché par soumission, de gré à gré ou par tout autre mode que l'Emprunteur estimera approprié, les Obligations ainsi achetées pouvant être réémises par l'Emprunteur en tout temps avant leur échéance;
- u. dans la mesure où des certificats individuels d'obligations seraient émis, ils seront échangeables, sans frais pour leurs porteurs inscrits, pour une valeur nominale globale égale de certificats individuels d'obligations de toutes coupures autorisées et de mêmes caractéristiques pourvu que le nombre réclamé de certificats individuels d'obligations soit, de l'avis de la société de fiducie, raisonnable dans les circonstances;
- v. le certificat global et les certificats individuels d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global, seront signés, au nom de l'Emprunteur, par l'un ou l'autre des signataires ci-après autorisés, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, ces signatures pouvant être remplacées par un fac-similé imprimé ou autrement reproduit qui aura le même effet qu'une signature manuscrite; le certificat global et les certificats individuels d'obligations, s'il en était, comporteront de plus un certificat de la société de fiducie, sous la signature de l'un de ses représentants autorisés;
- w. le certificat global et les certificats individuels d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global, seront rédigés en la forme, porteront les numéros d'ordre et comporteront les énonciations non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes que détermineront les représentants de l'Emprunteur qui les signeront;
- x. les Obligations seront garanties par le transfert à un patrimoine fiduciaire détenu par la société de fiducie de la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui sera accordée à l'Emprunteur par la ministre, au nom du gouvernement du Québec, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des Obligations de cette

émission, étant entendu que ni l'Emprunteur ni la société de fiducie ne pourront exiger que les sommes devant être déposées auprès du ministre des Finances pour former un fonds d'amortissement leur soient remises par le ministre des Finances avant les dates prévues pour le paiement du capital des Obligations; et

- y. les Obligations comporteront les modalités financières qui seront agréées par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et par les preneurs fermes des Obligations lors de leur vente.

QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt effectué par l'émission d'Obligations, et en accord avec la tarification établie par le ministre des Finances, les honoraires et débours de la société de fiducie, des conseillers juridiques et de l'imprimeur dont les services auront été retenus par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur;

QUE l'Emprunteur soit autorisé, le cas échéant, à payer les honoraires annuels de la société de fiducie, dont les services auront été retenus, en accord avec la tarification établie par le ministre des Finances;

QUE dans le cas où les transactions d'emprunt en vertu du Régime d'emprunts sont effectuées **auprès de Financement-Québec**, celles-ci comportent les caractéristiques suivantes :

- a. l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du Régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, en tenant compte du montant qui pourrait être alloué à une ou des transactions d'emprunts effectuées par l'émission d'Obligations, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt devant être conclue entre l'Emprunteur et Financement-Québec et dont le texte sera en substance conforme au modèle de convention de prêt annexé au présent procès-verbal de cette assemblée;
- b. pour chaque emprunt, aux fins d'attester sa dette envers Financement-Québec, l'Emprunteur lui remettra un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;
- c. chaque emprunt ainsi contracté comportera les modalités financières qui seront déterminées conformément au décret numéro 238-2000 du 8 mars 2000, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
- d. aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec.

QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès de Financement-Québec aux termes du Régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

- le directeur général ou la directrice générale
- ou une des directions générales adjointes

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer les conventions de fiducie principale et supplémentaire, les certificats globaux, les certificats individuels d'obligations, la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie dont les services auront été retenus et à en donner bonne et valable quittance, à livrer, selon le cas, les certificats globaux, les certificats individuels d'obligations ou

le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts à long terme, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du Régime d'emprunts.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

SANS OBJET

8. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE

Madame la présidente informe le conseil de sa participation au dernier conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Une invitation particulière est lancée à toutes celles et tous ceux qui le désirent d'accéder au site internet de la FCSQ pour y signer la déclaration en faveur de l'éducation publique.

9. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

SANS OBJET

10. AFFAIRES NOUVELLES

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19h52, l'ordre du jour étant épuisé, la présidente décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Jeanne-Mance Paul

BG/dg

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 196
25 septembre 2012**

PROCÈS-VERBAL de la cent quatre-vingt-seizième (196^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 25 septembre 2012, à 19 h 30, sous la présidence de M^{me} Jeanne-Mance Paul, présidente du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M. Clément BERNARD	(P)
M. Gratien BOURGEOIS	(P)
M. François CARRIER	(P)
M. Alain CHAREST	(M)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Vicky DESMARAIS	(P)
M ^{me} Geneviève DESROSIERS	(P)
M ^{me} Monique GOULET	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M. François LANGLOIS	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M. Guy LEROUX	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M. Bernard NAULT	(P)
M. Réjean PAQUETTE	(P)
M ^{me} Jeanne-Mance PAUL	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)
M ^{me} Danielle TEAR	(P)
M ^{me} Diane THERRIEN-CAMIRAND	(P)

PRÉSENCES : 18
ABSENCES : 01
TOTAL : 19

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Mélanie CARON	(P)
M ^{me} Lise MORIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Mario BÉLISLE	Directeur adjoint, Service des ressources éducatives aux jeunes
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service de la form. prof. et de l'éducation aux adultes
M ^{me} Francine LAUZIÈRE	Directrice des services complémentaires
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA et directrice du Service des ressources financières
M. Alain NADEAU	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

Ouverture de la séance à 19 h 30.

RÉFLEXION (M. Gratien Bourgeois):

« Comment je vois la vie ? Comment la voir autrement ? Apprendre, l'œuvre d'une vie, c'est être attentif à la vie qui bat ! William Shakespeare dit : « J'ai appris que moins on a de temps, plus on fait de choses. »

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 28 août 2012 (No 195).
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 28 août 2012 (No 195).
6. Avenant au protocole d'entente – Débarcadère à l'école Cyrille-Brassard (Service des ressources matérielles – dossier de décision) **(POINT RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR ET TRAITÉ À UNE DATE ULTÉRIEURE)**
7. Avenant au protocole d'entente – Piste cyclable à l'école L'Avenir (Service des ressources matérielles – dossier de décision)
8. Politique du transport (Annexe 10A) (Service du transport et des technologies de l'information – dossier de décision)
9. Période réservée au comité de parents
10. Période réservée à la présidente
11. Période réservée à la direction générale
12. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 1728/2012

Le point 6 (Avenant au protocole d'entente – Débarcadère à l'école Cyrille-Brassard) est retiré de l'ordre du jour et sera traité à une date ultérieure. Il est proposé par M^{me} Diane Therrien Camirand et appuyé par M^{me} Vicky Desmarais, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

SANS OBJET

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

4. **DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 28 AOÛT 2012 (NO 195)**

RÉSOLUTION CC : 1729/2012

Il est proposé par M. Guy Leroux et appuyé par M^{me} Lise Morin, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 28 août 2012 (No 195).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 28 AOÛT 2012 (NO 195)**

RÉSOLUTION CC : 1730/2012

Il est proposé par M. Gratien Bourgeois et appuyé par M^{me} Danielle Tear, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 28 août 2012 (No 195).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. **AVENANT AU PROTOCOLE D'ENTENTE – DÉBARCADÈRE À L'ÉCOLE CYRILLE-BRASSARD** (Service des ressources matérielles – dossier de décision)

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera traité à une date ultérieure.

7. **AVENANT AU PROTOCOLE D'ENTENTE – PISTE CYCLABLE À L'ÉCOLE L'AVENIR** (Service des ressources matérielles – dossier de décision)

Depuis plusieurs années, la municipalité de L'Avenir élabore un projet de piste cyclable. Les représentants de la municipalité nous ont approchés afin de voir notre ouverture quant à l'aménagement d'une piste cyclable sur le terrain de l'école L'Avenir. Le dossier fut présenté à l'atelier de travail du 28 août dernier.

RÉSOLUTION CC : 1731/2012

CONSIDÉRANT que la municipalité en collaboration avec le Réseau Plein Air Drummond aménage une piste cyclable d'environ 5 kilomètres;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire utiliser les terrains de l'école L'Avenir afin d'y faire passer la piste cyclable en question et ainsi la rendre accessible aux élèves;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité et de la commission scolaire d'améliorer et de favoriser les activités récréatives et sportives pour les jeunes et adultes;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente entre la commission scolaire et de la municipalité de L'Avenir signé le 21 octobre 2002 dans lequel il y a possibilité d'ajouter de nouveaux équipements;

CONSIDÉRANT les avantages que l'école L'Avenir pourrait en retirer;

CONSIDÉRANT le projet d'avenant présenté.

Il est proposé par M^{me} Danielle Tear et appuyé par M^{me} Monique Goulet :

d'adopter le projet d'avenant et de l'intégrer au protocole d'entente signé avec la municipalité de L'Avenir en octobre 2002;

d'autoriser la présidente ou le vice-président et la directrice générale ou une directrice générale adjointe à signer ledit avenant.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. POLITIQUE DU TRANSPORT (ANNEXE 10A) (Service du transport et des technologies de l'information – dossier de décision)

La nouvelle politique du transport scolaire a été adoptée lors de la séance régulière du 21 février 2012. Lors de son adoption, il avait été convenu d'offrir aux différents milieux une application progressive de certains aspects de la politique.

Le personnel du service du transport scolaire a donc procédé à des visites dans plusieurs municipalités pour déterminer les aménagements à planifier. Ensuite, des démarches ont été effectuées avec les représentants de ces municipalités pour convenir de modalités d'application de la politique du transport.

On a présenté aux membres du conseil des commissaires le bilan de ces rencontres ainsi que les aménagements déterminés dans plusieurs municipalités. Une première série d'aménagements a été entérinée par le conseil des commissaires (par voie de résolution) lors d'une séance extraordinaire tenue le 15 août 2012 et a été consignée dans une première « annexe » qui fut incluse dans la politique. Le contenu de cette annexe s'applique à l'année scolaire 2012-2013.

Depuis, d'autres aménagements ont été conclus dans d'autres milieux et doivent être entérinés par le conseil. Ces aménagements seront eux aussi consignés dans une annexe à être incluse dans la Politique du transport scolaire.

RÉSOLUTION CC : 1732/2012

CONSIDÉRANT l'adoption, en février 2012, de la Politique du transport scolaire de la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire prévoyait alors offrir aux différents milieux, une application progressive face à certains aspects de la politique;

CONSIDÉRANT les représentations faites par différents groupes de parents en lien avec certaines dispositions de la politique;

CONSIDÉRANT l'importance accordée par le conseil des commissaires aux opinions exprimées par la population qu'elle dessert, particulièrement celles des parents d'élèves;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit assurer la sécurité des élèves à l'école et dans leurs activités scolaires;

CONSIDÉRANT que les parents sont les premiers responsables de la sécurité des enfants lors de leurs déplacements entre la résidence et l'école ou le point d'embarquement pour l'autobus;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont les premières responsables de la sécurité des citoyens sur les voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire se reconnaît une responsabilité morale envers ses élèves pour en faire une préoccupation partagée collectivement avec les parents et les municipalités desservies par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT les démarches menées par la commission scolaire auprès des collectivités qu'elle dessert depuis l'adoption de la politique du transport scolaire;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire constate que certains milieux ont besoin de temps pour procéder à divers aménagements physiques ou budgétaires et/ou pour négocier certains arrangements avec le ministère des Transports du Québec pour améliorer la sécurité des chemins publics;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire ne veut pas dépasser le budget alloué par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour le transport scolaire, en raison des lourdes compressions budgétaires imposées par le gouvernement dans son dernier budget;

Il est proposé par M^{me} Danielle Tear et appuyé par M^{me} Monique Goulet:

D'INCLURE au texte de la Politique du transport scolaire de la Commission scolaire des Chênes une seconde annexe faisant état des aménagements suivants dans les milieux concernés, lesquels seront en vigueur en 2012-2013 et sujets à révision pour les années subséquentes.

Ces aménagements sont les suivants et sont partie intégrante de la présente résolution et du présent procès-verbal:

ANNEXE 10-A

TRANSPORT SCOLAIRE **AMÉNAGEMENTS CONVENUS DANS LES DIFFÉRENTS MILIEUX DESSERVIS** **PAR LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES**

Voici les derniers aménagements convenus dans les milieux concernés, lesquels seront en vigueur en 2012-2013 et sujets à révision pour les années subséquentes.

SAINT-BONAVENTURE

INCLUSION AU TRANSPORT SCOLAIRE, pour l'année 2012-2013, de la partie commune du rang 4 et de la route 143.

Cet ajout est assorti de demandes à l'endroit de la municipalité. La commission scolaire désire recevoir copie des résolutions que la municipalité entend transmettre au ministère des Transports du Québec en regard des secteurs pour lesquels des aménagements sont recommandés.

La commission scolaire s'engage à collaborer avec la municipalité dans ses démarches auprès du MTQ.

Selon l'avis des représentants du MTQ, avec lesquels des discussions sont amorcées, le projet devra être soumis en trois demandes distinctes, à savoir:

- La route 143, secteur de la rue de la Meunerie;
- La route 143, secteur de la rue Lalime;
- La partie commune du rang 4 et de la route 143.

Ces mesures s'ajoutent à celles qui ont été adoptées par le conseil des commissaires en séance extraordinaire le 15 août 2012.

SAINT-EUGÈNE

La municipalité ayant déjà entrepris des travaux d'infrastructure, le délai de mise en application de la politique est prolongé d'une année, soit pour l'année 2012-2013. Pas de changement au transport scolaire pour l'année scolaire 2012-2013.

LEFEBVRE

La problématique entourant la mise en place d'une équipe de brigadiers juniors n'étant pas solutionnée et faisant toujours l'objet de discussions, le délai de mise en application de la politique est prolongé d'une année, soit pour l'année 2012-2013. Pas de changement au transport scolaire pour l'année scolaire 2012-2013.

L'AVENIR

Les discussions avec la direction de l'école au sujet de la surveillance devant l'école progressent de façon positive. La politique pourra donc être en application dès 2012-2013 sans que la sécurité des élèves soit compromise.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

SANS OBJET

10. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE

Madame Paul remercie publiquement les membres du personnel, élèves et professionnels des écoles secondaires pour leur accueil et la qualité de leur animation, lors des journées portes ouvertes tenues les 22 et 23 septembre derniers. Près de 4 000 personnes ont visité les quatre établissements d'enseignement au cours de ce week-end.

Par ailleurs, M^{me} Paul rappelle la tenue d'une soirée sur la prévention de l'intimidation, le 1^{er} octobre à la Maison des arts Desjardins de Drummondville, à compter de 18h30. Tenue à l'initiative du député fédéral de Drummond, M. François Choquette, cette activité regroupera différents intervenants, dont des représentants de la commission scolaire.

11. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

SANS OBJET

12. AFFAIRES NOUVELLES

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19h53, l'ordre du jour étant épuisé, la présidente décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Jeanne-Mance Paul

BG/dg

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 197
23 octobre 2012**

PROCÈS-VERBAL de la cent quatre-vingt-dix-septième (197^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 23 octobre 2012, à 19 h 30, sous la présidence de M^{me} Jeanne-Mance Paul, présidente du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M. Clément BERNARD	(P)
M. Gratien BOURGEOIS	(P)
M. François CARRIER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Vicky DESMARAIS	(P)
M ^{me} Geneviève DESROSIERS	(P)
M ^{me} Monique GOULET	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M. François LANGLOIS	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M. Guy LEROUX	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M. Bernard NAULT	(P)
M. Réjean PAQUETTE	(P)
M ^{me} Jeanne-Mance PAUL	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)
M ^{me} Danielle TEAR	(P)
M ^{me} Diane THERRIEN-CAMIRAND	(P)

PRÉSENCES : 19
ABSENCES : 00
TOTAL : 19

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Mélanie CARON	(P)
M ^{me} Lise MORIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service de la form. prof. et de l'éducation aux adultes
M ^{me} Francine LAUZIÈRE	Directrice des services complémentaires
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA et directrice du Service des ressources financières
M. Alain NADEAU	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

Ouverture de la séance à 19 h 30.

RÉFLEXION : « *À trop s'inquiéter de ce que sera un enfant demain, on oublie de s'en occuper aujourd'hui.* » (Stacia Faucher)

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ORDRE DU JOUR

Réflexion (M^{me} Monique Goulet)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 25 septembre 2012 (No 196).
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 25 septembre 2012 (No 196).
6. Demande d'autorisation au MELS – Aliénation d'une parcelle de terrain (**Direction générale – dossier de décision**)
7. État financier 2011-2012 et rapport du vérificateur externe (**Service des ressources financières – dossier de décision**)
8. Protocole d'entente (DEP 5310) (**Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle – dossier de décision**)
9. Révision de décision (**Secrétariat général – dossier de décision**) (**documentation à venir**)
10. Période réservée au comité de parents
11. Période réservée à la présidente
12. Période réservée à la direction générale
13. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 1733/2012

Il est proposé par M^{me} Vicky Desmarais et appuyé par M^{me} Diane Therrien Camirand, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. **PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE**

SANS OBJET

3. **CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES**

SANS OBJET

4. **DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 25 SEPTEMBRE 2012 (NO 196)**

RÉSOLUTION CC : 1734/2012

Il est proposé par M^{me} Monique Goulet et appuyé par M^{me} Danielle Tear, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 25 septembre 2012 (No 196).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 25 SEPTEMBRE 2012 (NO 196)**

RÉSOLUTION CC : 1735/2012

Il est proposé par M^{me} Isabelle Marquis et appuyé par M. Guy Leroux, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 25 septembre 2012 (No 196).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. **DEMANDE D'AUTORISATION AU MELS – ALIÉNATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN** (Direction générale – dossier de décision)

Le 14 novembre 2011, on a soumis au conseil des commissaires un projet de résolution (CC : 1622/2011) permettant à la commission scolaire des Chênes de soumettre une demande d'aliénation d'une parcelle de terrain en échange de l'obtention d'un terrain de la part de la ville de Drummondville pour la construction de l'école primaire « B ». Le 24 janvier 2012, le conseil des commissaires adoptait une nouvelle résolution (1654/2012) qui remplaçait la résolution du mois de novembre 2011. Cette dernière comprenait des précisions quant aux grandeurs des terrains à échanger.

Une nouvelle version de la résolution est présentée. Cette fois-ci, il s'agit de modifier les numéros de lot des terrains échangés en conformité avec le cadastre.

Ces modifications sont nécessaires pour finaliser l'acte d'échange notarié.

Le conseil convient unanimement de dispenser le secrétaire général de la lecture du projet de résolution qui suit :

RÉSOLUTION CC : 1736/2012

(Proposition faite à partir de la résolution CC : 1654/2012)

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes a été autorisée par le MELS le 31 mars 2011 à construire une nouvelle école dans le secteur de Saint-Nicéphore à Drummondville pour répondre aux besoins croissants d'espaces requis afin de lui permettre de loger sa clientèle;

CONSIDÉRANT qu'en fonction de l'orientation gouvernementale, la Commission scolaire des Chênes s'est adressée à la Ville de Drummondville pour obtenir un terrain lui permettant de construire cette école;

CONSIDÉRANT qu'un tel terrain, bien localisé, propriété de la Ville de Drummondville est disponible dans le secteur requis par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT par ailleurs que la Ville de Drummondville est à la recherche d'un terrain pour lui permettre de relocaliser des terrains de tennis;

CONSIDÉRANT que pour répondre au besoin de construction d'une nouvelle école, la Ville de Drummondville souhaite procéder à un échange de terrains avec la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le terrain recherché par la Ville pour répondre à ses besoins de relocalisation de terrains de tennis est disponible à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire confirme que ce terrain ne sera pas requis pour ses besoins dans le secteur concerné;

CONSIDÉRANT que les valeurs des terrains ont été mises à jour par l'évaluateur municipal en tenant compte des superficies définitives des terrains, telles qu'établies par l'arpenteur géomètre en vue de la demande de lotissement;

CONSIDÉRANT que le terrain que possède la commission scolaire a une valeur plus élevée que celui de la ville;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à compenser l'écart de valeur entre les deux terrains;

CONSIDÉRANT que les deux organismes ont conclu une entente de principe en ce sens, le 14 novembre 2011 et que celle-ci a été actualisée dans une nouvelle entente le 24 janvier 2012 compte tenu des nouvelles valeurs de l'échange;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail du conseil des commissaires lors de la réunion du 9 novembre 2011;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire* (c. I-13.3, r.7) requiert l'autorisation préalable de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour cette transaction d'échange d'immeubles, étant une aliénation, de gré à gré, pour une contrepartie autre que monétaire, au sens de ce règlement;

Il est proposé par M^{me} Diane Therrien Camirand et appuyé par M^{me} Lise Morin :

QUE, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation d'aliénation de la ministre, le Conseil des commissaires autorise la cession, de gré à gré, à la Ville de Drummondville, d'une parcelle de terrain adjacente à l'école Saint-Pie-X, sise au 227, rue Ringuet, à Drummondville, d'une superficie de 12 552 m² étant le lot 4 983 630 du cadastre du Québec;

QU'en contrepartie la Commission scolaire obtiendra de la Ville un terrain, étant le lot 4 950 693 du même cadastre, d'une superficie de 32 008,7 m² et situé dans le prolongement de la rue Georges et en bordure du parc Boisbriand dans le secteur Saint-Nicéphore, afin d'y permettre la construction d'une école primaire dans le secteur Sud de la ville;

QUE de plus, la commission scolaire obtiendra gratuitement la fourniture et l'installation de modules de jeux de parc d'une valeur d'au moins 252 000 \$, à être installés et aménagés au plus tard en 2012 et aux frais de la Ville. Les modules seront installés sur les terrains des écoles, ou parfois de la ville à proximité d'écoles, selon l'aménagement convenu entre les parties, aux écoles « A » (secteur Sud-ouest), « B » (secteur Sud) et Duvernay, ainsi qu'aux écoles Saint-Pie-X et Saint-Louis-de-Gonzague, la commission scolaire demeurant toujours propriétaire des modules même si ceux-ci sont installés sur un terrain municipal

QUE cette transaction s'effectue en fonction des termes prévus dans l'entente de principe conclue entre les deux parties le 14 novembre 2011 et remplacée par l'entente mise à jour le 24 janvier 2012;

QUE le conseil des commissaires approuve la démarche de demande d'autorisation d'aliénation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

QUE la directrice générale ou toute personne qu'elle désignera soit autorisée à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire des Chênes dans ce dossier;

QUE la présidente ou le vice-président du conseil des commissaires et la directrice générale ou une directrice générale adjointe soient autorisés à signer les documents officiels requis pour cette transaction.

Que la présente résolution remplace la résolution 1654/2012 qui est par le fait même rescindée.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. ÉTAT FINANCIER 2011-2012 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE
(Service des ressources financières – dossier de décision)

Conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique, la direction générale soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires.

Un résumé explicatif de l'état financier accompagne la présente.

Les avis publics #118 et #119 sur ce sujet furent donnés conformément aux dispositions de cette loi.

Messieurs Dany Lemaire et André Roy sont mandatés par Samson, Bélair, Deloitte et Touche, SENCRL, pour présenter le rapport du vérificateur externe, en vertu des différents mandats exécutés, en conformité avec les exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. À la suite de cet exercice, une lettre de recommandation sera émise par le vérificateur.

Monsieur Lemaire souligne par ailleurs l'excellente collaboration des instances concernées à la commission scolaire, dans le cadre du processus de vérification.

Pour sa part, Mme Mélanie Caron, commissaire-parent, félicite la directrice général adjointe et directrice du Service des ressources financières, M^{me} Carmen Lemire, pour l'ensemble du travail effectué par les services concernés, tout au long de l'exercice financier.

Madame Lemire fournit par la suite les explications pertinentes au sujet de l'état financier au 30 juin 2012 et répond aux questions des commissaires. On note que le dernier exercice financier s'est soldé par un surplus de l'ordre de 2,5 millions \$. Une fois qu'on a retiré les engagements et actifs financiers répondant aux exigences du MELS, on se retrouve avec un surplus libre de 953 759.79 \$.

RÉSOLUTION CC : 1737/2012

Il est proposé par M. François Langlois et appuyé par M^{me} Monique Goulet, d'accepter le rapport du vérificateur externe, document joint et faisant partie du présent procès-verbal et l'état financier de la Commission scolaire des Chênes, pour l'année 2011-2012, tel qu'il est ci-après résumé :

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU SURPLUS ACCUMULÉ **Exercice terminé le 30 juin 2012**

REVENUS	
Subventions de fonctionnement du MELS	100 837 694\$
Autres subventions et contributions	2 256 306\$
Taxe scolaire	17 513 517\$
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	942 460\$
Ventes de biens de services et revenus divers	8 929 215\$
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	115 702\$
TOTAL DES REVENUS	<u>130 594 894\$</u>
DÉPENSES	
Enseignement et formation	63 257 989\$
Soutien à l'enseignement et à la formation	28 414 885\$
Services d'appoint	13 687 263\$
Activités administratives	6 733 697\$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	12 228 744\$
Activités connexes	3 728 511\$
TOTAL DES DÉPENSES	<u>128 051 089\$</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>2 543 805\$</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE Surplus accumulé au 30 juin 2011	<u>8 389 719 \$</u>
SURPLUS ACCUMULÉ À LA FIN	<u><u>10 933 524 \$</u></u>

BILAN AU 30 JUIN 2012

ACTIFS FINANCIERS	
Encaisse	105 887 \$
Subventions à recevoir-fonctionnement	10 232 464 \$
Subvention à recevoir liée à l'acquisition d'immobilisations	587 050 \$
Subvention à recevoir-financement	37 859 987 \$
Taxe scolaire à recevoir	988 753 \$
Débiteurs	2 578 840 \$
Stocks destinés à la revente	26 010 \$
Frais reportés liés aux dettes	271 705 \$
Immobilisation destinée à être vendue	302 540 \$
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	52 953 236 \$
PASSIF	
Emprunts à court terme	18 985 138 \$
Créditeurs et frais courus à payer	15 785 237 \$
Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	1 998 331 \$
Revenus reportés	111 764 \$
Provision pour avantages sociaux futurs	6 923 955 \$
Emprunt à long terme à la charge de la commission scolaire	442 576 \$
Emprunts à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	74 376 050 \$
Passif environnemental	5 665 743 \$
Autres passifs	285 995 \$
TOTAL DES PASSIFS	124 574 789 \$
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(71 621 553)\$
ACTIFS NON FINANCIERS	
Immobilisations corporelles	82 241 594 \$
Stocks de fournitures	272 793 \$
Frais payés d'avance	40 691 \$
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	82 555 078 \$
SURPLUS ACCUMULÉ	10 933 525 \$

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. PROTOCOLE D'ENTENTE (DEP 5310) (Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle – dossier de décision)

Dans le cadre de l'actualisation du programme d'études Opération d'équipements de production (DEP 5310), le MELS mandate la commission scolaire pour organiser et tenir une analyse de profession de ce DEP. Pour ce faire, il accorde un budget de 28 700 \$ pour défrayer les coûts des spécialistes et des autres frais associés à cette analyse.

Le MELS demande à la commission scolaire de signer une entente selon le devis de production présenté.

RÉSOLUTION CC : 1738/2012

CONSIDÉRANT le programme d'études Opération d'équipements de production (DEP 5310) présent dans notre carte des options;

CONSIDÉRANT avoir participé à la mise en œuvre de ce programme;

CONSIDÉRANT les spécialistes disponibles au CFP Paul-Rousseau;

CONSIDÉRANT l'engagement du MELS;

Il est proposé par M^{me} Monique Goulet et appuyé par M^{me} Danielle Tear, d'autoriser la directrice générale de signer l'entente n° 12-152206-11 pour réaliser l'analyse de profession du DEP 5310.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. RÉVISION DE DÉCISION (Secrétariat général – dossier de décision)

Sur proposition de M^{me} Diane Therrien Camirand, appuyé par M^{me} Manon Rivard, un huis-clos est décrété pour procéder à l'étude de ce point. Il est 19h54.

La Commission scolaire des Chênes a reçu une demande de révision de décision de la part des parents de l'élève M.-A. L., qui contestent le refus de la direction de l'école de l'enfant de classer celui-ci en 5^e année du primaire pour l'année scolaire en cours (2012-2013). M.-A. L. poursuit actuellement son cheminement en 4^e année.

Conformément à son *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes (REG-05)*, lequel inclut le processus de révision de décision (*articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique*), la Commission scolaire des Chênes a demandé au comité d'étude mandaté à cette fin de procéder à l'examen des faits relatifs à la demande de révision.

SÉANCE TENANTE, LE CONSEIL DES COMMISSAIRES ENTÉRINE À L'UNANIMITÉ LA NOMINATION DE MONSIEUR ALAIN CHAREST, CELUI-CI AYANT DÛ AGIR EN LIEU ET PLACE DE M. JEAN-FRANÇOIS HOULE, QUI A DÛ SE RÉCUSER AVANT L'ÉTUDE DU PRÉSENT CAS PAR LE COMITÉ D'ÉTUDE. MONSIEUR HOULE SE RETIRE DE LA SALLE AU MOMENT DES DÉLIBÉRATIONS PAR LE CONSEIL.

Le jeudi, 18 octobre 2012, les commissaires Vicky Desmarais, Guylaine Lavigne et Alain Charest, de même que la directrice générale adjointe, M^{me} Chantal Sylvain, et le secrétaire général, Bernard Gauthier; se sont réunis pour étudier la demande des requérants, entendre leurs arguments et analyser l'ensemble des faits présentés.

Le comité a entendu les deux parties (*à savoir : la direction de l'école et les parents, qui étaient accompagnés de l'orthopédagogue qu'ils ont embauchée et qui œuvre dans le secteur privé*). Tour à tour, ils ont présenté au comité le portrait de la situation de M.-A. L..

Sur proposition de M^{me} Diane Therrien Camirand, appuyé par M^{me} Manon Rivard, le conseil reprend ses travaux en séance publique. Il est 20h36.

Au terme de ses travaux, le comité d'étude recommande au conseil des commissaires de procéder à l'adoption de la résolution qui suit.

RÉSOLUTION CC : 1739/2012

CONSIDÉRANT la demande de révision d'une décision concernant l'élève M.-A. L., soumise par ses parents et reçue à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes (REG-05)*, lequel inclut le processus de révision de décision (articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*) en vigueur à la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT les arguments présentés par les parents de l'enfant et la direction de l'école concernée, lors de l'audition tenue par le comité d'étude le jeudi, 18 octobre 2012;

CONSIDÉRANT que l'école et la commission scolaire sont soucieuses de l'importance, pour chaque élève, de vivre des réussites dans le cadre de son cheminement, avant de passer au niveau académique suivant (dans le cas présent : de la 4^e à la 5^e année du primaire);

CONSIDÉRANT que M.-A. L. était en 3^e année du primaire en 2011-2012 (l'an dernier), qu'il vit des difficultés d'apprentissage importantes, lesquelles ne remettent toutefois pas en cause ses capacités intellectuelles ou les efforts qu'il a déployés et déploie encore;

CONSIDÉRANT que M.-A. L. a vécu, depuis son entrée au primaire, des changements d'école fréquents;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits présentés au comité d'étude;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'étude;

Il est proposé par M^{me} Manon Rivard et appuyé par M^{me} Danielle Tear:

- ▶ Que le conseil des commissaires maintienne la décision rendue par la direction de l'école de M.-A. L. afin que ce dernier demeure dans la classe de 4^e année du primaire pour l'année 2012-2013;
- ▶ Que le conseil des commissaires exprime l'avis qu'une classe d'adaptation scolaire constitue une alternative à privilégier, afin de mieux répondre aux besoins de M.-A. L.;
- ▶ Que M.-A. L. soit assujetti à un plan d'intervention individualisé élaboré dans le cadre de notre démarche d'aide à l'élève, dans lequel ses besoins seront évalués. Les parents devront participer à l'élaboration dudit plan.

Les parents seront informés par écrit de la présente décision.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

Les commissaires-parents informent le conseil que M^{me} Mélanie Perreault, de l'école Roméo-Salois/Jésus-Adolescent a été élue à la présidence du comité de parents de la commission scolaire, tandis que Mélanie Caron et Lise Morin occuperont respectivement les fonctions de vice-présidente et trésorière. On note la présence cette année de nombreux nouveaux membres au sein du comité.

Le rapport annuel 2011-2012 du comité de parents sera présenté au conseil des commissaires à l'occasion de leur séance ordinaire du 27 novembre. Par ailleurs, le prochain conseil général de la Fédération des comités de parents du Québec aura lieu les 24 et 25 novembre et traitera notamment du financement des écoles privées.

D'autre part, cinq membres du comité de parents assisteront, le 7 novembre, à une conférence de Dre Christiane Laberge, sur les TDAH. D'autres assisteront aux formations offertes par le secrétaire général, les 1^{er} et 7 novembre, sur les rôles et responsabilités du conseil d'établissement. Enfin, la traditionnelle « Soirée des présidents » aura lieu le 21 novembre.

11. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE

Madame la présidente fait le bilan de la dernière rencontre des présidents et directeurs généraux de la FCSQ, laquelle s'est tenue le 19 octobre. À cette occasion, les participants ont pu entendre le message de la nouvelle ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M^{me} Marie Malavoy, qui a notamment abordé l'avenir des commissions scolaires.

Elle a notamment assuré les commissions scolaires de son soutien pour relever les défis qui se présentent. Selon elle, le réseau public, accessible à tous, doit se développer et elle compte s'assurer que les commissions scolaires aient tous les moyens pour le faire. Elle a de plus affirmé que le gouvernement du Parti québécois allait se porter à la défense des commissions scolaires avec constance et détermination. Madame Malavoy a précisé qu'elle croyait fermement à la pertinence de ce palier de gouvernement et qu'il n'est pas question d'une plus grande centralisation en éducation. La ministre compte plutôt appuyer les commissions scolaires vis-à-vis leurs critiques et les aider à se transformer.

La Ministre a ensuite abordé la question de la démocratie scolaire en se disant bien au fait des demandes des commissions scolaires pour la tenue d'élections scolaires et municipales simultanées et que son gouvernement allait travailler sur ce qui est possible de faire compte tenu des difficultés dont lui a fait part le directeur général des élections.

Enfin, M^{me} Malavoy a identifié les pistes de solution que son gouvernement entend mettre de l'avant pour contrer le décrochage scolaire.

Le discours de la ministre a été très bien reçu par les présidents et directeurs généraux.

En contrepartie, la présidente de la FCSQ, M^{me} Josée Bouchard a fait écho à l'allocution de la ministre, mais lui a rappelé que les commissions scolaires ont de grandes attentes au sujet des élections scolaires et municipales simultanées. Elle a invité le gouvernement à prendre une décision rapidement.

Madame Bouchard a également fait valoir que l'adoption d'une politique nationale sur l'éducation publique est une excellente façon de valoriser l'école publique. Elle a aussi assuré la ministre de l'entière collaboration des commissions scolaires pour la mise en œuvre des pistes de solution avancées pour contrer le décrochage scolaire. Elle a toutefois rappelé que les commissions scolaires ont besoin de moyens pour réaliser leur mission et qu'elles souhaitent la fin des compressions budgétaires.

Enfin, la présidente de la Fédération a indiqué à la ministre qu'elle souhaitait avoir un signal clair de la part du gouvernement en appui aux travaux entamés avec le plan d'action *Pour un renouvellement des commissions scolaires*.

La période réservée à la présidente est également consacrée à la projection d'une capsule vidéo de l'astronaute Julie Payette, qui présidera le jury des *Prix d'excellence de la FCSQ*, lors du congrès qui aura lieu à la fin mai 2013, à Montréal. Madame Payette invite les commissions scolaires à soumettre des candidatures. La thématique retenue : « *Commissions scolaires et planète terre* ». Les projets liés aux sciences, au développement durable et à l'éducation citoyenne démocratique seront à l'honneur.

Enfin, M^{me} Paul fait état des récentes rencontres des officiers avec messieurs les députés Sébastien Schneeberger (Drummond – Bois-Francs) et Yves-François Blanchet (Johnson). Les échanges ont permis de communiquer le point de vue de la commission scolaire sur différents enjeux, notamment: le programme quinquennal d'immobilisations (école C), le cours d'éthique et de culture religieuse (remboursement des frais légaux), le projet de gymnase triple, les programmes en formation professionnelle et la politique du transport.

Certains de ces sujets seront également abordés lors de la visite qu'effectuera la ministre Malavoy, à la commission scolaire, le mercredi, 24 octobre, en compagnie du député Blanchet.

12. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame la directrice générale informe le conseil qu'en vertu de son régime d'emprunts, la commission scolaire a procédé à deux emprunts à long terme totalisant 17 261 000 \$.

13. AFFAIRES NOUVELLES

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h00, l'ordre du jour étant épuisé, la présidente décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Jeanne-Mance Paul

BG

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 198
27 novembre 2012**

PROCÈS-VERBAL de la cent quatre-vingt-dix-huitième (198^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 27 novembre 2012, à 19 h 30, sous la présidence de M^{me} Jeanne-Mance Paul, présidente du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M. Clément BERNARD	(P)
M. Gratien BOURGEOIS	(P)
M. François CARRIER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Vicky DESMARAIS	(P)
M ^{me} Geneviève DESROSIERS	(P)
M ^{me} Monique GOULET	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M. François LANGLOIS	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M. Guy LEROUX	(M)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M. Bernard NAULT	(P)
M. Réjean PAQUETTE	(P)
M ^{me} Jeanne-Mance PAUL	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)
M ^{me} Danielle TEAR	(P)
M ^{me} Diane THERRIEN-CAMIRAND	(P)

PRÉSENCES : 18
ABSENCES : 01
TOTAL : 19

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Mélanie CARON	(P)
M ^{me} Lise MORIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service de la form. prof. et de l'éducation aux adultes
M ^{me} Francine LAUZIÈRE	Directrice des services complémentaires
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA et directrice du Service des ressources financières
M. Alain NADEAU	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

Ouverture de la séance à 19 h 30.

RÉFLEXION : « *La plus grande difficulté n'est pas tant de prendre des décisions, mais de les assumer.* »

À la suggestion du vice-président du conseil, M. Jean-François Houle, les commissaires observent un moment de silence à la mémoire de M. François Marquis, figure marquante de l'éducation dans la région de Drummondville, décédé récemment.

Tout au long de sa carrière, marqué par son passage à la direction de l'Externat classique Saint-Raphaël et son rôle actif dans la création des cégeps (il a mené une brillante carrière de professeur au Cégep de Drummondville); M. Marquis s'est aussi avéré un ardent défenseur de l'éducation publique, ayant présidé la défunte commission scolaire régionale. On se souviendra aussi de lui pour sa défense vigoureuse de la langue française. Un prix décerné par la SSJB Centre-du-Québec porte d'ailleurs son nom.

Notons que le professeur Marquis était le père de M^e Louis Marquis, porte-parole de la campagne de promotion de l'école publique (et de la Commission scolaire des Chênes) en 2009.

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ORDRE DU JOUR

Réflexion (M. François Langlois)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Rapport annuel 2011-2012 du Comité de parents de la commission scolaire (**dossier d'information**)
5. Assermentation des commissaires-parents (**Direction générale – dossier d'information**)
6. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 23 octobre 2012 (No 197).
7. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 23 octobre 2012 (No 197).
8. Composition et durée du mandat – comité exécutif (**Direction générale – dossier d'information**)
9. Adoption des règles de procédure d'élection des membres du comité exécutif et nomination des officiers ou officières d'élection (**Direction générale – dossier de décision**)
10. Nomination des membres du comité exécutif (**Direction générale – dossier de décision**)
11. Protecteur de l'élève - Désignation (**Direction générale – dossier de décision**)
12. Nom de la nouvelle école B (**Direction générale – dossier de décision**)
13. Protocole d'entente avec la municipalité de Saint-Majorique (**Service des ressources matérielles – dossier de décision**)
14. Avenant au protocole d'entente – Débarcadère – École Cyrille-Brassard (**Service des ressources matérielles – dossier de décision**)

15. CSST- Régime rétrospectif (Service des ressources humaines – dossier de décision)
16. Dépôt du plan d'action transitoire (Direction générale – dossier d'information)
17. Période réservée au comité de parents
18. Période réservée à la présidente
19. Période réservée à la direction générale
20. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 1740/2012

Il est proposé par M^{me} Manon Rivard et appuyé par M^{me} Diane Therrien Camirand, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

Madame Annie Provençal questionne le conseil sur les suites qu'il entend donner à la lettre qui lui a été transmise par l'entremise de l'avocat qui la représente, en l'occurrence M^c Christian Tourigny. Cette lettre reprend, de façon générale, les doléances présentées par M^{me} Provençal au cours des derniers mois, au sujet de la mise en application de la politique de transport scolaire. Par ailleurs, M^{me} Provençal s'enquiert de l'évolution du dossier en ce qui a trait aux « zones à risque ».

La directrice générale de la commission scolaire, M^{me} Christiane Desbiens, fait savoir à M^{me} Provençal que les commissaires ont accusé réception de sa lettre dans les heures précédant la tenue de la séance du conseil et qu'ils souhaitaient s'accorder le temps nécessaire pour bien en prendre connaissance. Une réponse lui parviendra prochainement. Par ailleurs, en ce qui a trait aux zones à risque, M^{me} Desbiens explique que le service du transport scolaire vient de vivre un changement à sa direction et que la priorité était présentement la conclusion des protocoles d'entente à intervenir entre la commission scolaire et les municipalités où des aménagements à la politique étaient nécessaires.

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

4. RAPPORT ANNUEL 2011-2012 DU COMITÉ DE PARENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE (dossier d'information)

La présidente sortante du comité de parents, Mme Richère Masson, accompagnée de Mme Mélanie Perreault, présidente 2012-2013, procède à la présentation et au dépôt du rapport annuel 2011-2012 du comité. Elle présente aussi les orientations retenues pour l'année 2012-2013.

5. ASSERMENTATION DES COMMISSAIRES-PARENTS (Direction générale – dossier d'information)

La directrice générale, M^{me} Christiane Desbiens, invite M^{me} Mélanie Caron et M^{me} Lise Morin à prêter serment à titre de commissaires-parents.

6. **DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 23 OCTOBRE 2012 (NO 197)**

RÉSOLUTION CC : 1741/2012

Il est proposé par M^{me} Danielle Tear et appuyé par M^{me} Monique Goulet, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 23 octobre 2012 (No 197).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 23 OCTOBRE 2012 (NO 197)**

RÉSOLUTION CC : 1742/2012

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par M. Gratien Bourgeois, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 23 octobre 2012 (No 197).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. **COMPOSITION ET DURÉE DU MANDAT – COMITÉ EXÉCUTIF** (Direction générale – dossier d'information)

Il convient de rappeler aux membres du conseil des commissaires qu'en 2010, ils ont convenu de la nécessité de préciser et de consigner, dans la résolution cc 1484/2010 (adoptée le 23 novembre 2010) les points suivants :

- ▶ La composition du comité exécutif;
- ▶ La durée des mandats des officiers nommés à la présidence et à la vice-présidence du comité exécutif;
- ▶ La durée des mandats des autres membres du comité exécutif.

On se souviendra que l'objectif de cette démarche était d'assurer une continuité dans les décisions relatives aux dossiers relevant de la compétence du comité exécutif, de même qu'une cohérence avec le fonctionnement du conseil des commissaires.

Rappelons qu'en vertu de la résolution CC 1484/2010 :

- le comité exécutif est constitué de sept commissaires élus et des deux commissaires parents (sans droit de vote);
- la présidente et le vice-président de la commission scolaire siègent d'office au comité exécutif pour toute la durée du mandat du conseil des commissaires;
- les mandats de la présidente et du vice-président du comité exécutif sont renouvelés d'office chaque année pour toute la durée du mandat du conseil des commissaires;
- les deux commissaires-parents sont nommés d'office au comité exécutif (sans droit de vote);
- trois commissaires sont nommés pour un mandat d'un an non renouvelable, permettant ainsi, selon la durée du mandat du conseil, au plus grand nombre possible de commissaires de faire partie du comité exécutif;

Les points qui suivent à l'ordre du jour respectent en tous points les règles mises en place, lesquelles régissent la désignation des membres du comité exécutif.

9. ADOPTION DES RÈGLES DE PROCÉDURE D'ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF ET NOMINATION DES OFFIERS OU OFFICIÈRES D'ÉLECTION (Direction générale-dossier de décision)

Le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes a adopté, par voie de résolution (en 1998) une façon de faire pour l'élection des membres du comité exécutif.

Comme il pourrait être nécessaire de recourir à un suffrage secret pour désigner des membres du comité exécutif, il y a lieu d'adopter les règles de procédure et de procéder à la nomination de deux personnes pour décompter les voix.

RÉSOLUTION CC : 1743/2012

Il est proposé par M^{me} Isabelle Marquis et appuyé par M^{me} Mélanie Caron, d'adopter la procédure établie à la résolution 04/98, telle qu'énoncée ci-dessous.

1. La présidente ou le président du conseil des commissaires déclare ouverte la période de mise en candidature pour les trois postes à combler (non renouvelables) et demande aux personnes désirant poser leur candidature, de le faire savoir à tour de rôle.
2. Peuvent poser leur candidature les commissaires ayant droit de vote.
3. Si une commissaire ou un commissaire absent désire poser sa candidature, une lettre à cette fin dûment formulée et signée de sa main doit être remise à la présidente ou au président.
4. Après avoir reçu toutes les mises en candidature, la présidente ou le président déclare la mise en candidature close.
5. S'il n'y a que le nombre requis de commissaires qui posent leur candidature, la présidente ou le président les déclare élus membres du comité exécutif.
6. S'il y a plus de commissaires qui posent leur candidature qu'il y a de postes à combler au comité exécutif, la présidente ou le président accorde un droit de parole aux candidates et candidats qui désirent s'exprimer et appelle le vote secret.
7. À chaque tour de scrutin, chaque commissaire vote pour autant de candidates ou candidats qu'il y a de postes à combler.
8. Lors du dépouillement des votes, sera rejeté tout bulletin sur lequel il y a moins ou plus de noms inscrits qu'il y a de postes à combler.
9. La présidente ou le président déclare élues les personnes ayant obtenu le plus grand nombre de votes.
10. Advenant une égalité du nombre de votes pour le dernier ou les derniers postes à combler, la présidente ou le président appelle un nouveau vote secret parmi les personnes qui étaient à égalité des voix. La personne ou les personnes qui obtiennent le plus grand nombre de votes sont nommées au comité exécutif.
11. S'il arrivait qu'au deuxième tour de scrutin, le nombre de votes soit égal pour chacune ou chacun des candidats, la présidente ou le président se prévaut de son droit de vote prépondérant.
12. Après chaque tour de scrutin, la présidente ou le président fait part du résultat du vote, sans dévoiler le nombre de voix accordées à chaque candidate ou candidat.
13. Après la séance, chaque candidate ou candidat peut obtenir de la présidente ou du président le nombre de voix qui lui ont été accordées.
14. La secrétaire ou le secrétaire d'élection procède à la destruction des bulletins de vote utilisés.

EN AMENDEMENT à la proposition, il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par M^{me} Isabelle Marquis, de modifier le libellé des items 7 et 8 de la proposition originale, lesquels items se déclinaient ainsi :

7. À chaque tour de scrutin, chaque commissaire vote pour un nombre égal ou inférieur de candidates ou candidats qu'il y a de postes à combler.

8. Lors du dépouillement des votes, sera rejeté tout bulletin sur lequel il y a plus de noms inscrits qu'il y a de postes à combler.

La proposition principale amendée se lira donc comme suit :

RÉSOLUTION CC : 1743/2012

Il est proposé par M^{me} Isabelle Marquis et appuyé par M^{me} Mélanie Caron, d'adopter la procédure établie à la résolution 04/98, telle qu'énoncée ci-dessous.

1. La présidente ou le président du conseil des commissaires déclare ouverte la période de mise en candidature pour les trois postes à combler (non renouvelables) et demande aux personnes désirant poser leur candidature, de le faire savoir à tour de rôle.
2. Peuvent poser leur candidature les commissaires ayant droit de vote.
3. Si une commissaire ou un commissaire absent désire poser sa candidature, une lettre à cette fin dûment formulée et signée de sa main doit être remise à la présidente ou au président.
4. Après avoir reçu toutes les mises en candidature, la présidente ou le président déclare la mise en candidature close.
5. S'il n'y a que le nombre requis de commissaires qui posent leur candidature, la présidente ou le président les déclare élus membres du comité exécutif.
6. S'il y a plus de commissaires qui posent leur candidature qu'il y a de postes à combler au comité exécutif, la présidente ou le président accorde un droit de parole aux candidates et candidats qui désirent s'exprimer et appelle le vote secret.
7. À chaque tour de scrutin, chaque commissaire vote pour un nombre égal ou inférieur de candidates ou candidats qu'il y a de postes à combler.
8. Lors du dépouillement des votes, sera rejeté tout bulletin sur lequel il y a plus de noms inscrits qu'il y a de postes à combler.
9. La présidente ou le président déclare élues les personnes ayant obtenu le plus grand nombre de votes.
10. Advenant une égalité du nombre de votes pour le dernier ou les derniers postes à combler, la présidente ou le président appelle un nouveau vote secret parmi les personnes qui étaient à égalité des voix. La personne ou les personnes qui obtiennent le plus grand nombre de votes sont nommées au comité exécutif.
11. S'il arrivait qu'au deuxième tour de scrutin, le nombre de votes soit égal pour chacune ou chacun des candidats, la présidente ou le président se prévaut de son droit de vote prépondérant.
12. Après chaque tour de scrutin, la présidente ou le président fait part du résultat du vote, sans dévoiler le nombre de voix accordées à chaque candidate ou candidat.

13. Après la séance, chaque candidate ou candidat peut obtenir de la présidente ou du président le nombre de voix qui lui ont été accordées.

14. La secrétaire ou le secrétaire d'élection procède à la destruction des bulletins de vote utilisés.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

NOMINATION DES OFFIÈRES OU OFFICIERS D'ÉLECTION

RÉSOLUTION CC : 1744/2011

Il est proposé par M. Réjean Paquette et appuyé par M^{me} Vicky Desmarais, de nommer les officiers d'élection suivants :

M. Bernard Gauthier, au poste de secrétaire d'élection;

M^{me} Carmen Lemire, au poste de scrutatrice.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (Direction générale – dossier de décision)

La composition du conseil et les règles de procédure d'élection au comité exécutif ayant été établies dans les deux points qui précèdent celui-ci, il y a donc lieu de procéder à l'élection de ses membres.

RÉSOLUTION CC : 1745/2012

Il est proposé par M^{me} Manon Rivard et appuyé par M. François Langlois, de s'en remettre à la procédure établie au point 9 de l'ordre du jour.

La présidente ouvre la période de mise en candidature, afin de nommer les trois commissaires qui succéderont à M^{me} Manon Rivard, M^{me} Vicky Desmarais et M. Guy Leroux, dont le mandat, au sein du comité exécutif, arrive à échéance.

Étant donné qu'il n'y a que le nombre requis de commissaires qui posent leur candidature, la présidente déclare élus membres du comité exécutif les commissaires Guylaine Lavigne, Geneviève Desrosiers et Monique Goulet.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Madame la présidente félicite les nouveaux membres du comité exécutif et remercie du même coup les commissaires Rivard, Desmarais et Leroux de leur collaboration et leur dévouement au cours de la dernière année.

11. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE – DÉSIGNATION (Direction générale – dossier de décision)

Le poste de protecteur de l'élève est vacant depuis juillet dernier, à la suite de la réorientation de carrière de la personne désignée en juillet 2010 pour occuper ce poste.

La commission scolaire a procédé à une ouverture de poste. Le comité de gouvernance et d'éthique a identifié une candidature qui pourrait répondre aux mandats et responsabilités de cette fonction. La recommandation du comité de gouvernance et d'éthique a été soumise au comité de parents tel que prévu dans la loi sur l'instruction publique.

RÉSOLUTION CC : 1746/2012

CONSIDÉRANT la nécessité de pourvoir rapidement au poste de protecteur de l'élève laissé vacant en juillet;

CONSIDÉRANT le processus réalisé pour la sélection d'une candidature au poste de protecteur de l'élève ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance ;

CONSIDÉRANT la consultation réalisée auprès du comité de parents au sujet de la candidature soumise ;

Il est proposé par M^{me} Danielle Tear et appuyé par M^{me} Monique Goulet, de désigner M^e Dominique Paillé au poste de protectrice de l'élève à la Commission scolaire des Chênes et d'autoriser la présidente ou le vice-président du conseil des commissaires et la directrice générale ou un membre de la direction générale à signer un contrat de service selon les mêmes principes et dispositions convenus pour ce poste.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

12. NOM DE LA NOUVELLE ÉCOLE B (Direction générale – dossier de décision)

Les membres du conseil d'établissement de la nouvelle école « B » ont procédé à un concours auprès des parents, des élèves et du personnel de l'école ainsi qu'auprès du personnel de la commission scolaire.

La procédure pour le choix du nom de l'école, déterminée dans le cadre organisationnel, a été suivie par les membres du conseil d'établissement. Le conseil d'établissement a transmis au comité de parents les deux premiers choix retenus pour consultation.

Ces choix sont transmis aux commissaires, afin que le conseil nomme l'école de son nom officiel, lequel fera partie de son acte d'établissement.

RÉSOLUTION CC : 1747/2012

CONSIDÉRANT la construction de la nouvelle école « B » sur le territoire de Drummondville (secteur Saint-Nicéphore);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner un nom à cette école;

CONSIDÉRANT la procédure incluse dans le cadre organisationnel sur le choix du nom d'un nouvel établissement;

CONSIDÉRANT la démarche suivie par le conseil d'établissement de cette nouvelle école;

CONSIDÉRANT les critères retenus pour le choix du nom de l'école;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de parents;

Il est proposé par M^{me} Guylaine Lavigne et appuyé par M. Gaétan Delage, de désigner sous le nom école « À l'Orée-des-Bois » la nouvelle école primaire de Drummondville et de verser le rapport du conseil d'établissement en annexe au procès-verbal.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13. PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE
(Service des ressources matérielles – dossier de décision)

Depuis plusieurs années, les citoyens de la municipalité de Saint-Majorique utilisent le gymnase de l'école sans qu'il y ait d'entente entre ladite municipalité et la Commission scolaire des Chênes. Sans cette entente, l'école est en droit d'appliquer la politique de location de locaux et d'en exiger des frais, ce que la municipalité refuse.

Compte tenu que la Municipalité offre en contrepartie ses équipements aux élèves de l'école, les parties ont convenu d'un protocole d'entente dans lequel il y aurait un partage d'équipements communs sans qu'il y ait de déboursés entre les organismes.

Les représentants municipaux et scolaires se sont rencontrés à deux reprises, se sont entendus sur le contenu du protocole et ont convenu de le recommander à leur autorité respective.

Ce protocole d'entente servira aussi à informer les assureurs des parties de l'utilisation de leurs équipements respectifs.

Les parties souhaitent également élargir les échanges dans les prochaines années.

RÉSOLUTION CC : 1748/2012

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire et de la Municipalité de Saint-Majorique d'améliorer les activités scolaires, communautaires, sportives et culturelles pour les jeunes et les adultes;

CONSIDÉRANT le projet de protocole d'entente présenté;

CONSIDÉRANT les avantages que l'école Saint-Majorique en retirera;

Il est proposé par M. François Langlois et appuyé par M^{me} Geneviève Desrosiers:

- d'adopter le projet de protocole d'entente entre la commission scolaire des Chênes et la municipalité de Saint-Majorique
- d'autoriser la présidente ou le vice-président et la directrice générale ou une directrice générale adjointe à signer ledit protocole.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14. AVENANT AU PROTOCOLE D'ENTENTE – DÉBARCADÈRE – ÉCOLE
CYRILLE-BRASSARD**
(Service des ressources matérielles – dossier de décision)

Le 19 juin dernier, la Municipalité de Saint-Cyrille a approché la commission scolaire afin de lui faire une proposition pour relocaliser le débarcadère de l'école Cyrille-Brassard.

Une proposition intéressante a été déposée. Le projet d'avenant résume précisément l'offre et la conclusion des discussions qui ont eu lieu avec les représentants municipaux.

Un accord officieux fut donné à la Municipalité afin que cette dernière débute l'aménagement du débarcadère sur son terrain. Le tout devant être fonctionnel à la rentrée des classes 2012 et tel fut le cas.

RÉSOLUTION CC : 1749/2012

CONSIDÉRANT la problématique d'avoir un débarcadère d'autobus sur la cour de l'école à Saint-Cyrille et des risques qui y sont associés;

CONSIDÉRANT la proposition de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover d'aménager à ses frais un débarcadère sur un terrain contigu à la cour de l'école;

CONSIDÉRANT la résolution de la Municipalité à cet effet;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente signé le 26 janvier 2004 entre la Municipalité et la Commission scolaire des Chênes;

Il est proposé par M^{me} Diane Therrien Camirand et appuyé par M^{me} Geneviève Desrosiers:

- d'adopter le projet d'avenant et de l'intégrer au protocole d'entente signé le 26 janvier 2004 avec la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover;
- d'autoriser la présidente ou le vice-président et la directrice générale ou une directrice générale adjointe à signer ledit avenant.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15. CSST – RÉGIME RÉTROSPECTIF (Service des ressources humaines – dossier de décision)

À chaque année, dans le cadre du régime rétrospectif de cotisation, la Commission doit choisir sa limite de responsabilité.

Un mandat a été donné à la firme CISS) Les Conseillers industriels en Santé Sécurité) pour étudier nos expériences des dernières années en matières de lésions professionnelles et nous recommander le choix d'une limite de responsabilité. La recommandation est de 9 fois le MAA (maximum assurable) pour 2013.

Nous vous demandons d'autoriser la direction du Service des ressources humaines à transmettre ce choix à la CSST.

RÉSOLUTION CC : 1750/2012

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation, l'employeur doit faire parvenir à la CSST une attestation indiquant jusqu'à concurrence de quelle limite il choisit de supporter le coût de chaque accident du travail ou maladie professionnelle survenus dans son entreprise.

CONSIDÉRANT que la recommandation de la firme CISS à l'effet de choisir une limite de responsabilité est de 9 fois le MMA.

Il est proposé par M. Réjean Paquette et appuyé par M^{me} Danielle Tear, d'autoriser la direction du Service des ressources humaines ou en cas d'impossibilité d'agir de cette dernière, un membre de la direction générale, à remplir et à signer, pour la Commission scolaire des Chênes et en son nom, le formulaire « Attestation du choix de limite par lésion » pour l'année 2013.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

16. DÉPÔT DU PLAN D'ACTION TRANSITOIRE (Direction générale – dossier d'information)

La direction générale s'est engagée à déposer aux membres du conseil des commissaires, pour information, le plan d'action des services deux fois par année.

Cette année, le plan d'action prend une forme différente pour tenir compte de la transition entre le plan stratégique échu en juin dernier et la préparation du prochain plan stratégique qui devrait être finalisé en juin 2013.

Ce plan d'action transitoire tient compte des cinq buts de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour augmenter la diplomation des jeunes de moins de 20 ans. On y a ajouté des moyens découlant du dernier plan stratégique ainsi que des objectifs plus administratifs.

Le plan d'action a été présenté aux commissaires par les directions de service et la direction générale en atelier de travail le 20 novembre dernier.

17. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

La dernière séance du comité de parents, tenue le 21 novembre, a été consacrée à la soirée des présidents (conseils d'établissement et OPP). À cette occasion, le comité a donné suite à quatre consultations. On souligne entre autres la participation fort appréciée de M. Mario Bélisle, directeur adjoint du Service des ressources éducatives aux jeunes, qui a fourni les explications utiles dans l'un des dossiers à l'étude (cadre organisationnel 2013-2014). Les commissaires-parents font état des délais parfois restreints avec lesquels le comité doit composer dans le cadre des consultations qui lui sont soumises et émettent le souhait de pouvoir bénéficier d'un peu plus de temps, dans la mesure du possible.

La soirée des présidents a par ailleurs été marquée par la conférence de M. Georges Massé (sur le développement de l'estime de « nous »). Le conférencier a su capter l'intérêt de son auditoire. Les commissaires-parents ont pour leur part participé à une rencontre de la Fédération des comités de parents du Québec, lors de laquelle il fut surtout question du financement (ou non) de l'école privée.

Différentes données traitant de l'éducation à l'échelle mondiale ont été présentées lors de cette rencontre. Celles-ci placent le Québec au sein du peloton de tête international, ce qui vient contredire la perception négative que certains peuvent entretenir sur le système québécois de l'éducation.

Enfin, cinq membres du comité de parents ont assisté, début novembre, à la conférence de Dre Christiane Laberge, sur les TDAH.

18. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE

Madame la présidente relève différents événements récents au cours desquels elle a représenté la commission scolaire :

- 4^e Fleuron décerné à la Ville de Drummondville : on y a souligné l'implication des élèves associés à l'Opération PAJE, du Service aux entreprises et des différents établissements de la commission scolaire.
- Conférence de presse – Serres Demers : On y a mis en lumière la production de tomates avec de l'énergie verte, dans un bâtiment situé sur le site de Waste Management, qui gère le lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore.
- Rencontre à l'école La Poudrière – Mise en valeur des vestiges : Madame la présidente s'est rendue à La Poudrière à l'invitation de M^{me} Hélène Vallières, directrice de la Société d'histoire de Drummondville. La mairesse de Drummondville, M^{me} Francine Ruest-Jutras, de même que l'historienne Yolande Allard, étaient aussi présentes, afin de discuter de la préservation des vestiges de l'usine de poudre à canon (qui était en

- opération dans les années 20). Ces vestiges sont situés en partie sur des terrains appartenant à la Ville et à la commission scolaire.
- Colloque de l'ADIGECS : il y a notamment été question de « l'école numérique », dans toutes les sphères de l'éducation. Cela dit, le budget provincial, déposé par le ministre des Finances, Nicolas Marceau, s'est retrouvé forcément retrouvé au cœur de l'actualité, lors de cette rencontre.

En guise de conclusion, M^{me} Paul remercie le Service des communications (Normand Page et Bernard Gauthier) pour la conception et l'organisation de la Soirée reconnaissance 2012, qui a eu lieu le mercredi, 14 novembre, à la Maison des arts Desjardins de Drummondville. La nouvelle formule préconisée (volet protocolaire, suivi d'un coquetel dînatoire) a facilité les échanges entre les participants.

Enfin, M^{me} Paul convie les commissaires au « Carrefour des professions d'avenir », activité qui se déroulera sous l'égide de la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec, les mercredi et jeudi, 28 et 29 novembre, à l'ancienne usine Denim Swift.

19. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

SANS OBJET

20. AFFAIRES NOUVELLES

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20H36, l'ordre du jour étant épuisé, la présidente décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Jeanne-Mance Paul

BG

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 199
18 décembre 2012**

PROCÈS-VERBAL de la cent quatre-vingt-dix-neuvième (199^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 18 décembre 2012, à 19 h 30, sous la présidence de M^{me} Jeanne-Mance Paul, présidente du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M. Clément BERNARD	(P)
M. Gratien BOURGEOIS	(P)
M. François CARRIER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Vicky DESMARAIS	(P)
M ^{me} Geneviève DESROSIERS	(P)
M ^{me} Monique GOULET	(P)
M. Jean-François HOULE	(M)
M. François LANGLOIS	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M. Guy LEROUX	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M. Bernard NAULT	(P)
M. Réjean PAQUETTE	(P)
M ^{me} Jeanne-Mance PAUL	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)
M ^{me} Danielle TEAR	(M)
M ^{me} Diane THERRIEN-CAMIRAND	(P)

PRÉSENCES : 17
ABSENCES : 02
TOTAL : 19

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Mélanie CARON	(P)
M ^{me} Lise MORIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Claude DUFOUR	Directeur adjoint, Service des ressources matérielles
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, SEAFP et STTI
M ^{me} Francine LAUZIÈRE	Directrice des services complémentaires
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA et directrice du Service des ressources financières
M. Alain NADEAU	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

Ouverture de la séance à 19 h 30.

RÉFLEXION : « *Les valeurs morales sont aussi importantes dans la vie qu'une boussole dans la forêt.* »

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Réflexion (M^{me} Guylaine Lavigne)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 27 novembre 2012 (No 198).
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 27 novembre 2012 (No 198).
6. Rapport du comité d'évaluation de la directrice générale (**Direction générale – dossier de décision**)
7. Modifications à la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements scolaires du secteur jeune* (SRE-POL-08) ET Services éducatifs offerts, territoires pédagogiques, plan triennal de répartition et de destination des immeubles et actes d'établissement – Cadre organisationnel 2013-2014 (**Service des ressources éducatives aux jeunes – dossier de décision**)
8. Collecte, transport et élimination des rebuts et des matières recyclables – Autorisation à la direction générale (**Service des ressources matérielles – dossier de décision**)
9. Période réservée au comité de parents
10. Période réservée à la présidente
11. Période réservée à la direction générale
12. Affaires nouvelles
 - 12.1 Démission d'un commissaire

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 1751/2012

Un item est ajouté à l'item 12 (Affaires nouvelles), en l'occurrence : Démission d'un commissaire

Il est proposé par M^{me} Diane Therrien Camirand et appuyé par M^{me} Mélanie Caron, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

SANS OBJET

3. **CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES**

SANS OBJET

4. **DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 27 NOVEMBRE 2012 (NO 198)**

RÉSOLUTION CC : 1752/2012

Il est proposé par M^{me} Geneviève Desrosiers et appuyé par M^{me} Monique Goulet, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 27 novembre 2012 (No 198).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 23 OCTOBRE 2012 (NO 197)**

RÉSOLUTION CC : 1753/2012

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par M^{me} Lise Morin, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 27 novembre 2012 (No 198).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. **RAPPORT DU COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**
(Direction générale – dossier de décision)

Sur proposition de M^{me} Isabelle Marquis, appuyé par M^{me} Vicky Desmarais, il est résolu de décréter un huis-clos pour permettre aux membres du conseil de discuter du présent point à l'ordre du jour. Il est 19h40.

LE CONSEIL DÉLIBÈRE

Sur proposition de M^{me} Diane Therrien Camirand, appuyé par M. Guy Leroux, il est reprendre les travaux du conseil des commissaires en séance publique. Il est 19h49. Le secrétaire général fait lecture du projet de résolution suivant :

RÉSOLUTION CC : 1754/2012

CONSIDÉRANT les articles du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires* qui prévoient la mise en œuvre d'un processus d'évaluation de la directrice générale;

CONSIDÉRANT le résultat du questionnaire sur l'évaluation des qualités professionnelles et personnelles de la directrice générale complété par les commissaires et les commentaires reçus;

CONSIDÉRANT les résultats en regard des objectifs présentés par le comité d'évaluation de la directrice générale;

CONSIDÉRANT que la loi 20 n'autorise plus le versement du boni au rendement prévu au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires* pour les hors cadres jusqu'en 2013;

CONSIDÉRANT que la directrice générale aurait mérité un boni lié à la qualité de son évaluation;

Il est proposé par M^{me} Isabelle Marquis et appuyé par M^{me} Lise Morin, d'accepter le rapport d'évaluation du rendement de la directrice générale, pour l'année scolaire 2011-2012, contenu dans un document confidentiel déposé par le comité d'évaluation.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. MODIFICATIONS À LA POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS NOS ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECTEUR JEUNES (SRE-POL-08) ET SERVICES ÉDUCATIFS OFFERTS, TERRITOIRES PÉDAGOGIQUES, PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT – CADRE ORGANISATIONNEL 2013-2014 (Service des ressources éducatives aux jeunes – dossier de décision)

Tous les groupes concernés et prévus dans la loi ont été consultés sur le sujet et la commission scolaire a fait le point sur les différents avis reçus en regard des modifications à Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements scolaires du secteur jeune (SRE-POL-08) et Services éducatifs offerts, territoires pédagogiques, plan triennal de répartition et de destination des immeubles et actes d'établissement – Cadre organisationnel 2013-2014.

Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements scolaires du secteur jeunes.

Tous les groupes consultés ont donné un avis favorable en regard des documents requis pour la preuve de résidence et aucun groupe n'a donné d'avis défavorable aux modifications proposées.

Il est proposé d'adopter les modifications à la Politique tel qu'indiqué dans la consultation.

Cadre organisationnel

De plus, annuellement, la commission scolaire doit définir son cadre organisationnel qui comprend entre autres les éléments suivants :

Services éducatifs offerts

- Après avoir déterminé l'utilisation de ses bâtisses dans lesquelles il y aura de l'enseignement, la commission scolaire doit préciser les services éducatifs qui y seront offerts.

Territoires pédagogiques

- Lors de la consultation, une demande de modification du territoire pédagogique, formulée en cours de consultation, a été accueillie favorablement lors de l'atelier de travail des commissaires du 11 décembre 2012. Il est donc proposé que la portion de territoire ciblée concerne les rues « affluentes » du boulevard Jean-de-Brébeuf entre l'autoroute 55 et le 7e rang de St-Germain fasse partie du territoire pédagogique de Roméo-Salois et Jésus-Adolescent et soit retranché du territoire de l'école Ste-Marie et Notre-Dame-du-Rosaire. Pour l'année scolaire 2013-2014, les territoires pédagogiques seront modifiés pour les écoles suivantes : Jésus-Adolescent et Roméo-Salois ainsi que pour Ste-Marie et Notre-Dame-du-Rosaire.

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2012-2015

- Le comité de parents ainsi que les municipalités du territoire ont été consultés. Le plan triennal doit comprendre des informations au sujet de l'ordre d'enseignement et les cycles dans les écoles, la capacité d'accueil ainsi que les prévisions de clientèle pour chacune des années de la durée du plan. Les documents soumis à la consultation sont conformes à ces obligations.

Actes d'établissement

- La commission scolaire doit délivrer un acte d'établissement pour chacune de ses écoles et centres en lien avec son plan triennal. Les modifications nécessaires en fonction des décisions déjà prises par le conseil des commissaires ont été apportées aux écoles et centres concernés.

Les projets de résolution qui suivent en font foi.

RÉSOLUTION CC : 1755/2012

MODIFICATION À LA POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS NOS ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECTEUR JEUNE (SRE-POL-08)

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé comme il se doit à la consultation auprès de tous les groupes concernés;

CONSIDÉRANT que les modifications proposées ont reçu un avis favorable;

Il est proposé par M^{me} Manon Rivard et appuyé par M^{me} Mélanie Caron :

d'adopter la modification à l'annexe 1 à la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements scolaires du secteur jeune (SRE-POL-08) – Annexe 1 – Critères d'inscription aux programmes particuliers, document joint et faisant partie du présent procès-verbal.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION CC : 1756/2012

SERVICES ÉDUCATIFS OFFERTS, TERRITOIRES PÉDAGOGIQUES, PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT – CADRE ORGANISATIONNEL 2013-2014

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit annuellement prévoir les services éducatifs qui seront offerts dans chacun de ses bâtiments;

CONSIDÉRANT qu'en fonction d'une demande de modification du territoire de l'école Jésus-Adolescent et Roméo-Salois a été faite et qu'après analyse, la commission scolaire a revu les territoires pédagogiques de cette école et Ste-Marie et Notre-Dame-du-Rosaire;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit annuellement présenter un plan de répartition de ses immeubles;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit délivrer pour chacun de ses établissements un acte d'établissement qui détermine le mandat de formation qui sera ainsi attribué à chacun;

CONSIDÉRANT que les municipalités, le comité de parents et les conseils d'établissement ont été consultés, tel que le prévoit la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par M. Guy Leroux et appuyé par M. Gaétan Delage, d'adopter les services éducatifs offerts, les territoires pédagogiques, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles et les actes d'établissement, tel que présenté dans le document du cadre organisationnel 2013-2014 de la Commission scolaire des Chênes, document joint et faisant partie du présent procès-verbal.

8. COLLECTE, TRANSPORT ET ÉLIMINATION DES REBUTS ET DES MATIÈRES RECYCLABLES – AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE (Service des ressources matérielles – dossier de décision)

Les contrats de collecte, transport et élimination des rebuts et des matières recyclables venant à échéance le 31 décembre 2012, le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions qui ont été ouvertes le 18 décembre à 11h00.

Les contrats de services qui seront octroyés couvrent l'ensemble des besoins de la Commission scolaire. La durée initiale de ces contrats est de trois ans et ceux-ci pourront être reconduits pour une année additionnelle, pour un maximum de deux reconductions.

Les contrats seront octroyés en considérant le prix, école par école, afin d'obtenir le coût le plus bas possible.

Bien que cette activité ne représente qu'une dépense annuelle de 60 000 \$, certains contrats englobant plusieurs écoles et pouvant être d'une durée éventuelle de cinq ans, pourraient être attribués à un même fournisseur et dépasser le seuil des 100 000 \$. Cette situation nécessiterait ainsi l'autorisation du conseil des commissaires pour mandater la direction générale à signer le ou les contrats à cet effet.

L'ouverture des soumissions s'étant faite le jour même du conseil, le tableau comparatif est présenté séance tenante. Certains éléments pourraient encore être en suspens concernant la conformité des soumissions ou l'admissibilité des prestataires de services, d'où la présente demande d'autorisation.

Ainsi, les divers éléments nécessaires à la conclusion des contrats pourront être réglés avant le congé des Fêtes afin que les contrats soient en vigueur et que les services puissent être rendus dès janvier.

Il y a donc lieu :

- d'autoriser la directrice générale ou une directrice générale adjointe à octroyer les contrats requis aux différents prestataires de services en lien avec l'appel d'offres touchant la collecte, le transport et l'élimination de rebuts et des matières recyclables;
- dans le respect des lois, règlements et politiques qui concernent la gestion contractuelle, finaliser et régler toute situation afin de permettre la conclusion de ces contrats.

RÉSOLUTION CC : 1757/2012

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public réalisé concernant les services de collecte, transport et élimination des rebuts et des matières recyclables;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et les vérifications qui seront faites ultérieurement par la direction du Service des ressources matérielles quant à la conformité et l'admissibilité des prestataires de service;

CONSIDÉRANT la loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., c. C-65.1), et le Règlement sur les contrats de service des organismes publics (c. C-65.1, r. 4);

CONSIDÉRANT la politique de gestion contractuelle et le règlement de délégation de pouvoir de notre Commission scolaire (SRM-Pol-01);

CONSIDÉRANT la dépense d'environ 180 000 \$ que représente l'ensemble des contrats à octroyer pour la réalisation de ce service sur trois ans.

CONSIDÉRANT que certains contrats pourraient dépasser le seuil maximum autorisé à la direction générale;

Il est proposé par M^{me} Mélanie Caron et appuyé par M. François Langlois :

d'autoriser la directrice générale ou une directrice générale adjointe à finaliser le processus en cours selon les recommandations du service des ressources matérielles et signer les documents requis dans le but de conclure les différents contrats de collecte, de transport et élimination des rebuts et des matières recyclables et de reconduire éventuellement pour une année additionnelle ces différents contrats, et ce, pour un maximum de deux reconductions consécutives.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

La prochaine séance ordinaire du comité de parents aura lieu le mercredi, 19 décembre. Elle consistera en l'activité reconnaissance du comité, au cours de laquelle on soulignera l'apport de celles et ceux qui ont quitté leurs fonctions au terme du mandat 2011-2012.

Les commissaires sont invités à se joindre au comité à cette occasion.

10. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE

Madame la présidente fait quelques rappels et livre des informations diverses :

- 17 janvier 2013 : prochaine rencontre du comité « *commission scolaire – Ville de Drummondville* »
- 19 décembre (PM) : rencontre du député de Drummond – Bois-Francs, M. Sébastien Schneeberger, et visite de l'école Bruyère – Saint-Charles, afin de le sensibiliser à la situation actuelle (des besoins en découlant) et à la nécessité d'implanter une école primaire dans ce secteur. Madame la directrice générale prendra également part à cette rencontre, en compagnie de la directrice de l'école et de la présidente du conseil d'établissement.
- Deux cohortes de formation en service de garde ont été allouées à la commission scolaire.
- Des félicitations sont adressées aux membres du Parascolaire des Chênes et de la Chorale de l'école Duvernay, pour la qualité de leurs prestations dans le cadre du récent concert des Fêtes, tenu le 14 décembre 2012.
- En vue du Congrès 2013 de la FCSQ (les 30 et 31 mai 2013), la Fédération souhaite brosser un portrait des élus scolaires et souligner leur engagement. On demande aux commissaires de compléter une fiche d'information à ce sujet (précisant notamment leur nombre d'années d'engagement comme commissaire).

- Enfin, Madame la présidente transmet ses meilleurs vœux à l'approche du Temps des Fêtes. Elle salue de façon particulière les directions de service et leur personnel respectif, en souhaitant à chacune et chacun de s'accorder un temps de repos bien mérité. Elle remercie par ailleurs ses collègues commissaires pour leur soutien, leur présence et leur implication, laquelle constituera un atout important dans les défis qui devront être relevés dans les mois qui viennent.

11. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Dans un premier temps, Madame la directrice générale fait le point sur l'évolution du dossier du transport scolaire. Elle informe le conseil que sept (7) protocoles ont été transmis aux différentes municipalités concernées, à la suite des aménagements adoptés et consignés en annexe de la politique du transport scolaire. D'autres protocoles suivront lorsque leur rédaction sera complétée.

Par ailleurs, M^{me} Desbiens fait lecture de la lettre de M^e René Lapointe, en réponse à celle de M^e Christian Tourigny, qui représente Mme Annie Provençal dans ce dossier.

Enfin, à son tour, Mme Desbiens transmet ses vœux d'usage à l'approche de Noël et du nouvel An. Les récents drames survenus tant dans la région qu'ailleurs, l'incitent à inviter tous et chacun à prendre un temps d'arrêt avec les êtres qui leur sont chers et de leur témoigner leur amour.

Elle remercie ses collègues directrices générales adjointes, les directions de service, leurs adjoints et les membres de leur personnel respectif pour leur appui tangible et soutenu dans l'exercice de ses fonctions.

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 DÉMISSION D'UN COMMISSAIRE

Madame la présidente cède la parole au commissaire Gratien Bourgeois.

Ce dernier fait lecture d'une lettre qu'il adresse à ses collègues et au personnel de la Commission scolaire des Chênes.

Il affirme notamment qu'au terme d'une réflexion personnelle, sérieuse et sereine au sujet de son futur comme commissaire à la Commission scolaire des Chênes, il en est arrivé à la conclusion que le moment était venu de remettre sa démission au poste de commissaire de la circonscription 6 (*secteur Saint-Simon*). Cette décision deviendra effective lorsque entérinée par le conseil des commissaires, au cours de la présente séance.

Monsieur Bourgeois fait un retour sur l'élection de novembre 2007. Il avait basé sa campagne électorale sur l'idée qu'il se présentait parce qu'il avait encore et toujours la passion de l'éducation. Ce leitmotiv devait soutenir et motiver sa présence et ses actions, auprès de la population, pour une durée de quatre années, soit jusqu'en novembre 2011. Les élections ont cependant été repoussées continuellement. Tout en reconnaissant avoir été fidèle au mandat pour lequel il a été élu, il se dit convaincu qu'il lui faut savoir partir pour laisser la place à des plus jeunes qui sauront, à l'image des élèves, regarder et marcher vers l'avenir.

Avec émotion, il reconnaît avoir donné beaucoup mais, en même temps, avoir reçu énormément. C'est pourquoi il exprime sa profonde gratitude à tous ses éducateurs, à toutes ces personnes avec qui et pour qui il a travaillé et spécialement à ses collègues du politique et de l'administratif qui lui ont permis d'être celui qu'il est devenu.

Monsieur Bourgeois réitère sa foi en la personne humaine, quel que soit son statut, de même qu'en ses richesses et possibilités.

Il termine son message en remerciant sincèrement les électeurs de sa circonscription, les directions, le personnel, les parents et les élèves de ses trois écoles, soit Duvernay, l'Aquarelle et St-Simon. Il souhaite à la personne qui sera choisie pour lui succéder de connaître les satisfactions et les joies de son engagement responsable.

Au terme de l'intervention de M. Bourgeois, Madame la présidente, au nom de la Commission scolaire des Chênes, lui rend un vibrant hommage. Le message qu'il vient de livrer est le reflet de la personne inspirante et engagée qu'il est. C'est un message qui laisse des traces. Madame Paul remercie M. Bourgeois pour l'ensemble de son travail comme commissaire, pour son implication soutenue et pour la discrétion dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions. Elle lui souhaite de trouver toute la satisfaction et tout le bonheur possibles dans la réalisation de ses projets futurs.

RÉSOLUTION CC : 1758/2012

CONSIDÉRANT que le commissaire Gratien Bourgeois a informé le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes (verbalement et par écrit) de sa démission effective au terme de la présente séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire des Chênes devra pourvoir à son remplacement, tel que le prévoit la Loi régissant les élections scolaires;

Il est proposé par M^{me} Mélanie Caron et appuyé par M. François Langlois :

- De prendre acte de la démission de M. Gratien Bourgeois, commissaire, effective ce mardi, 18 décembre 2012;
- De mettre en place le processus qui mènera à la désignation de la personne qui lui succédera, conformément à la Loi sur les élections scolaires.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h50, l'ordre du jour étant épuisé, la présidente décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Jeanne-Mance Paul

BG

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 200
22 janvier 2013**

PROCÈS-VERBAL de la deux-centième (200^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 22 janvier 2013, à 19 h 30, sous la présidence de M^{me} Jeanne-Mance Paul, présidente du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M. Clément BERNARD	(P)
M. François CARRIER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Vicky DESMARAIS	(P)
M ^{me} Geneviève DESROSIERS	(P)
M ^{me} Monique GOULET	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M. François LANGLOIS	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M. Guy LEROUX	(M)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M. Bernard NAULT	(P)
M. Réjean PAQUETTE	(P)
M ^{me} Jeanne-Mance PAUL	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)
M ^{me} Danielle TEAR	(M)
M ^{me} Diane THERRIEN-CAMIRAND	(M)

PRÉSENCES : 15

ABSENCES : 03

TOTAL : 18

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Mélanie CARON	(P)
M ^{me} Lise MORIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, SEAFP et STTI
M ^{me} Francine LAUZIÈRE	Directrice des services complémentaires
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA et directrice du Service des ressources financières
M. Alain NADEAU	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

Ouverture de la séance à 19 h 30.

RÉFLEXION :

« Chaque fois que vous voyez une entreprise qui réussit, dites-vous qu'un jour, quelqu'un a pris une décision courageuse. »

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Réflexion (M. Bernard Nault)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 18 décembre 2012 (No 199).
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 18 décembre 2012 (No 199).
6. Rapport d'appréciation de la situation financière au 31 décembre 2012 (**Service des ressources financières – dossier d'information**)
7. Organisation du transport scolaire 2013-2014 (**Service du transport et des technologies de l'information – dossier de décision**)
8. Période réservée au comité de parents
9. Période réservée à la présidente
10. Période réservée à la direction générale
11. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 1759/2013

Il est proposé par M^{me} Isabelle Marquis et appuyé par M^{me} Vicky Desmarais, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

Madame Annie Provençal intervient au sujet de la Politique du transport scolaire. Elle questionne le conseil sur ses intentions quant à la réévaluation des critères de « *droit au transport* », tel que résolu lors de la séance extraordinaire du 15 août 2012. Elle demande par ailleurs au conseil de mettre en place un comité consultatif « *élargi* » sur le transport scolaire, lequel inclurait des citoyens des secteurs ruraux.

En guise de réponse à l'intervention de M^{me} Provençal, Madame la présidente rappelle que l'intention de la commission scolaire était, en début d'année scolaire, de rencontrer les dirigeants des municipalités où des problématiques ont été soulevées, afin de conclure des ententes quant aux démarches à effectuer, notamment, auprès du MTQ.

Le départ à la retraite du titulaire du poste de directeur du Service du transport et des technologies de l'information et son remplacement récent par M. Yves Gendron ont fait en sorte que la première version des protocoles n'a pu être livrée qu'en décembre 2012. Certaines municipalités ont réagi par des questions et commentaires sur la teneur du protocole. Ce qui nécessite la poursuite des démarches auprès des municipalités.

La commission scolaire est donc placée dans un contexte où elle doit revoir les autorités municipales (*certaines maires, dont celui de Saint-Bonaventure, ont été rencontrés et d'autres échanges sont prévus*), tout en planifiant déjà l'organisation du transport scolaire pour la prochaine année (2013-2014). C'est pourquoi le conseil, au cours de la présente séance, recommandera, par voie de résolution, le maintien de la même organisation vécue cette année (2012-2013).

Madame la présidente réaffirme sa volonté de travailler en partenariat avec les municipalités dans ce dossier, tout en assurant la sécurité pleine et entière des élèves.

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

4. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 18 DÉCEMBRE 2012 (NO 199)

RÉSOLUTION CC : 1760/2013

Il est proposé par M^{me} Lise Morin et appuyé par M^{me} Geneviève Desrosiers, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 18 décembre 2012 (No 199).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 18 DÉCEMBRE 2012 (NO 199)

RÉSOLUTION CC : 1761/2013

Il est proposé par M^{me} Vicky Desmarais et appuyé par M^{me} Monique Goulet, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 18 décembre 2012 (No 199).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. RAPPORT D'APPRÉCIATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2012 (Service des ressources financières – dossier d'information)

La directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières, Mme Carmen Lemire, livre le rapport d'appréciation de l'évolution financière de la Commission scolaire des Chênes, au 31 décembre 2012.

On note que les « écarts défavorables » par rapport au budget (610 300 \$) excèdent les « écarts favorables » (398 500 \$) de 211 800 \$.

Il demeure toutefois possible que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport rembourse à la commission scolaire la « *majoration des salaires de 0,5 % découlant d'une augmentation du PIB prévues aux ententes nationales* », ce qui représente une somme de 276 300 \$. Le cas échéant, cela permettrait de retrouver l'équilibre financier pour l'exercice en cours.

Par la suite, M^{me} Lemire fait état de l'évolution des revenus et dépenses pour l'ensemble des établissements et services de la commission scolaire.

7. ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE 2013-2014 (Service du transport et des technologies de l'information – dossier de décision)

Le conseil des commissaires a procédé à l'adoption de la nouvelle politique du transport scolaire en février 2012.

L'adoption de ladite politique a donné lieu à des représentations de différents groupes (*parents et élus municipaux*) en désaccord avec certaines dispositions de la politique. S'en est suivie une série de dialogues et/ou rencontres entre les représentants de la commission scolaire, des élus municipaux et groupes de parents, qui ont exposé leurs positions respectives.

Le 15 août 2012, en séance extraordinaire, ainsi que le 28 août, en séance ordinaire, le conseil des commissaires procédait à l'adoption du texte de deux annexes (10 et 10-A), lesquelles présentent différents aménagements à la politique, dont le but était :

- de permettre aux milieux (*municipalités*) concernés de bénéficier d'un délai suffisant pour procéder à des démarches auprès du ministère du Transport du Québec, afin de prévoir la mise en œuvre de travaux correctifs ou la mise en place d'infrastructures, favorisant la mise en application pleine et entière de la nouvelle politique.

Il fut alors résolu que le contenu de ces annexes était valable pour l'année scolaire 2012-2013 et sujet à révision pour les années subséquentes.

Dans les faits, la commission scolaire confirmait sa volonté d'offrir aux milieux concernés une application progressive de certains aspects de la politique.

Du même coup, il était entendu que les aménagements proposés, de même que les démarches devant être menées par les municipalités auprès du MTQ allaient être consignés dans un protocole d'entente à conclure entre la commission scolaire et chacune des municipalités concernées.

Depuis ce temps, la Commission scolaire des Chênes a dû procéder à la nomination d'un nouveau directeur du Service du transport et des technologies de l'information, en raison du départ à la retraite, en novembre, du titulaire de ce poste.

C'est donc M. Yves Gendron qui a vu à la rédaction et à l'envoi d'une première version des protocoles d'entente aux maires des municipalités, en décembre 2012.

Le libellé de ces projets de protocoles ayant soulevé plusieurs commentaires, demandes d'éclaircissement et interrogations des élus municipaux, M. Gendron (*avec la collaboration des membres du conseil des commissaires*) entend revoir les homologues des municipalités au cours des mois qui viennent, afin d'en arriver à des accords sur la teneur des protocoles d'entente et la signature de ceux-ci par la commission scolaire et les municipalités concernées.

On aura donc compris que cette démarche nécessitera du temps, alors que l'on doit déjà songer à l'organisation du transport scolaire pour l'année scolaire 2013-2014.

En conséquence, il est proposé :

- d'étendre les dispositions contenues dans les annexes 10 et 10-A de la Politique du transport à l'année scolaire 2013-2014;
- de conserver la même organisation du transport (*telle que vécue en 2012-2013*), pour toute la durée de la prochaine année scolaire;
- de permettre aux municipalités et à la commission scolaire de conclure des ententes eu égard aux démarches à effectuer auprès du MTQ, et ce à la satisfaction des parties;
- à la lumière des démarches effectuées, de revoir le contenu de la politique en cours d'année 2013-2014, en vue de l'année scolaire 2014-2015.
- de procéder à l'adoption de la résolution qui suit :

RÉSOLUTION 1762/2013

CONSIDÉRANT l'adoption, en février 2012, de la Politique du transport scolaire de la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire prévoyait alors offrir aux différents milieux, une application progressive de certains aspects de la politique;

CONSIDÉRANT les représentations faites par différents groupes de parents en lien avec certaines dispositions de la politique;

CONSIDÉRANT l'importance accordée par le conseil des commissaires aux opinions exprimées par la population qu'elle dessert, particulièrement celles des parents d'élèves;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit assurer la sécurité des élèves à l'école et dans leurs activités scolaires;

CONSIDÉRANT que les parents sont les premiers responsables de la sécurité des enfants lors de leurs déplacements entre la résidence et l'école ou le point d'embarquement pour l'autobus;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont les premières responsables de la sécurité des citoyens sur les voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire se reconnaît une responsabilité morale envers ses élèves pour en faire une préoccupation partagée collectivement avec les parents et les municipalités desservies par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire de rechercher l'équité entre les milieux qu'elle dessert et l'amélioration des temps de transport;

CONSIDÉRANT les démarches menées par la commission scolaire auprès des collectivités qu'elle dessert depuis l'adoption de la politique du transport scolaire;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire constate que certains milieux ont besoin de temps pour procéder à divers aménagements physiques ou budgétaires et/ou pour négocier certains arrangements avec le ministère des Transports du Québec pour améliorer la sécurité des chemins publics;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire ne veut pas dépasser le budget alloué par le ministère du Loisir, de l'Éducation et du Sport pour le transport scolaire, en raison des lourdes compressions budgétaires imposées par le gouvernement dans son dernier budget;

CONSIDÉRANT que le 15 août 2012, en séance extraordinaire, ainsi que le 28 août, en séance ordinaire, le conseil des commissaires procédait à l'adoption du texte de deux annexes (10 et 10-A), lesquelles présentaient différents aménagements à la politique;

CONSIDÉRANT que l'adoption des annexes à la politique visait à permettre aux milieux (*municipalités*) concernés de bénéficier d'un délai suffisant pour procéder à des démarches auprès du ministère du Transport du Québec, afin de prévoir la mise en œuvre de travaux correctifs ou la mise en place d'infrastructures, favorisant la mise en application pleine et entière de la nouvelle politique;

CONSIDÉRANT qu'il fut alors résolu que le contenu de ces annexes était valable pour l'année scolaire 2012-2013 et sujet à révision pour les années subséquentes;

CONSIDÉRANT qu'il fut entendu que les aménagements proposés, de même que les démarches devant être menées par les municipalités auprès du MTQ allaient être consignés dans un protocole d'entente à conclure entre la commission scolaire et chacune des municipalités concernées;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes a dû procéder à la nomination d'un nouveau directeur du Service du transport et des technologies de l'information, en raison du départ à la retraite, en novembre, du titulaire de ce poste;

CONSIDÉRANT que la première version des protocoles d'entente aux maires des municipalités, n'a pu être livrée qu'en décembre 2012;

CONSIDÉRANT que le libellé de ces projets de protocoles a soulevé plusieurs commentaires, demandes d'éclaircissement et interrogations des élus municipaux;

CONSIDÉRANT que le nouveau directeur du STTI (*avec la collaboration des membres du conseil des commissaires*) entend revoir les homologues des municipalités au cours des mois qui viennent, afin d'en arriver à des accords sur la teneur des protocoles d'entente;

CONSIDÉRANT que cette démarche nécessitera du temps, alors que l'on doit déjà songer à l'organisation du transport scolaire pour l'année scolaire 2013-2014;

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par M^{me} Monique Goulet:

- d'étendre les dispositions contenues dans les annexes 10 et 10-A de la Politique du transport à l'année scolaire 2013-2014;
- de conserver la même organisation du transport (*telle que vécue en 2012-2013*), pour toute la durée de la prochaine année scolaire;
- de permettre aux municipalités et à la commission scolaire de conclure des ententes eu égard aux démarches à effectuer auprès du MTQ, et ce à la satisfaction des parties;
- que la commission scolaire s'engage à poursuivre le travail entamé pour réévaluer les critères permettant de consentir le droit au transport scolaire et à ajuster le libellé de sa politique en conséquence s'il y a lieu.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

Les commissaires-parents remercient mesdames Paul et Desbiens de leur participation à la soirée reconnaissance tenue par le comité de parents, lors de sa séance de décembre 2012.

Le 16 janvier dernier, le comité a exceptionnellement tenu sa rencontre au Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau. Les membres ont pu visiter le Centre, en compagnie de son directeur, M. Marc Morin, qui a su leur faire découvrir le monde de la FP.

Par ailleurs, le comité a désigné M. Yves Lépine pour faire partie du comité consultatif EHDAA et a transmis sa réponse à la consultation portant sur les calendriers scolaires 2013-2014.

9. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE

Madame la présidente informe ses collègues que le décret gouvernemental, confirmant la tenue d'élections scolaires en novembre 2014, a été adopté le 16 janvier dernier. On attend plus de détails quant à son contenu.

Le 17 janvier, le comité conjoint « *Ville de Drummondville – Commission scolaire des Chênes* » s'est réuni. La majeure partie de la rencontre a été consacrée à l'élaboration d'un projet de protocole d'entente sur l'échange de services et d'équipements entre la Ville et la commission scolaire. Messieurs Yvan Aubé (*pour la commission scolaire*) et Steven Watkins (*pour la Ville*) ont présenté le fruit de leurs démarches à ce jour.

Enfin, Mme Paul a fait lecture des rapports annuels des conseils d'établissement (*lesquels sont disponibles sur le site internet de la commission scolaire*). Elle tient notamment à souligner l'apport des parents impliqués dans les OPP et met en lumière tout le soutien qu'ils apportent aux écoles de la commission scolaire.

10. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

SANS OBJET

11. AFFAIRES NOUVELLES

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h08, l'ordre du jour étant épuisé, la présidente décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Jeanne-Mance Paul

BG

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 201
19 février 2013**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-unième (201^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 19 février 2013, à 19 h 30, sous la présidence de M^{me} Jeanne-Mance Paul, présidente du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M. Clément BERNARD	(P)
M. François CARRIER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Vicky DESMARAIS	(P)
M ^{me} Geneviève DESROSIERS	(P)
M ^{me} Monique GOULET	(P)
M. Jean-François HOULE	(A)
M. François LANGLOIS	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M. Guy LEROUX	(M)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M. Bernard NAULT	(P)
M. Réjean PAQUETTE	(P)
M ^{me} Jeanne-Mance PAUL	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)
M ^{me} Danielle TEAR	(P)
M ^{me} Diane THERRIEN-CAMIRAND	(P)

PRÉSENCES : 16

ABSENCES : 02

TOTAL : 18

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Mélanie CARON	(P)
M ^{me} Lise MORIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, SEAFP et STTI
M ^{me} Francine LAUZIÈRE	Directrice des services complémentaires
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA et directrice du Service des ressources financières
M. Alain NADEAU	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

Ouverture de la séance à 19 h 30.

RÉFLEXION : « *Qu'une chose soit difficile doit être une raison de plus pour l'entreprendre.* »

En ce début de séance, Madame la présidente rend hommage à M. Jean Verrier, décédé récemment et qui a œuvré pendant de longues années comme enseignant et que l'on a surtout connu comme président du Syndicat de l'enseignement de la région de Drummondville, poste qu'il a occupé pendant un quart-de-siècle. Madame Paul met en lumière l'écoute et le respect manifesté par M. Verrier envers ses interlocuteurs, peu importe leurs opinions ou positions, celles-ci pouvant différer des siennes ou de celles de l'organisme qu'il représentait. De plus, il recherchait constamment des voies ou avenues susceptibles de concilier les préoccupations des parties en présence, que ce soit en période de négociations ou de litige. Par cette attitude digne et responsable, il a laissé un legs indéniable à celles et ceux qui œuvrent dans les relations de travail et dans le domaine de l'éducation. Les membres du conseil des commissaires observent un moment de silence à la mémoire de M. Verrier.

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ORDRE DU JOUR

Réflexion (M. Alain Charest)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 22 janvier 2013 (No 200).
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 22 janvier 2013 (No 200).
6. Présentation du rapport annuel 2011-2012 (**Direction générale – Dossier d'information**)
7. Suivi aux recommandations de la protectrice de l'élève (**Secrétariat général – Dossier de décision**)
8. Nomination du vérificateur externe (**Service des ressources financières – Dossier de décision**)
9. Désignation d'un responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC) et rescision de la résolution 1713/2012 (*personnes pouvant agir à titre de secrétaire de comité de sélection dans le cadre de la politique de gestion contractuelle de la commission scolaire des chênes*) (**Direction générale – Dossier de décision**)
10. Autorisation de signature pour l'achat des projecteurs numériques interactifs et des portables dans le cadre de l'École 2.0. (**Service du transport scolaire et des technologies de l'information – Dossier de décision**)
11. Plan d'action bilan mi- année (**Direction générale – Dossier d'information**)
12. Convention de gestion et de réussite du centre Sainte-Thérèse (**Direction générale – Dossier de décision**) **(CE POINT EST RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR)**
13. Période réservée au comité de parents
14. Période réservée à la présidente

15. Période réservée à la direction générale

16. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 1763/2013

Le secrétaire général informe le conseil que l'item prévu au point 12 est retiré de l'ordre du jour. Il est proposé par M^{me} Isabelle Marquis et appuyé par M^{me} Geneviève Desrosiers, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

SANS OBJET

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

4. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 22 JANVIER 2013 (NO 200)

RÉSOLUTION CC : 1764/2013

Il est proposé par M^{me} Lise Morin et appuyé par M^{me} Manon Rivard, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 22 janvier 2013 (No 200).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 22 JANVIER 2013 (NO 200)

RÉSOLUTION CC : 1765/2013

Il est proposé par M. Réjean Paquette et appuyé par M. Alain Charest, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 22 janvier 2013 (No 200).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Monsieur Clément Bernard prend place à son siège. Il est 19h36

6. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2011-2012 (Direction générale – Dossier d'information)

Annuellement, et conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), la commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Ce rapport rend également compte à la Ministre des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du plan stratégique établi par le MELS.

En conformité avec la LIP, un avis public informant la population de la présentation du rapport annuel 2011-2012 a été diffusé dans le journal L'Express, édition du 3 février 2013. Le rapport annuel est déposé séance tenante. Celui-ci sera également disponible sur le site Internet de la commission scolaire et en version « papier » au Secrétariat général.

7. SUIVI AUX RECOMMANDATIONS DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE
(Direction générale – Dossier de décision)

La Protectrice de l'élève a été saisie, au cours des dernières semaines, d'une plainte qui lui a été signifiée par les parents d'un élève fréquentant présentement en 4^e année, dans une classe multiniveaux (3^e/4^e années).

Il convient de rappeler qu'en octobre dernier, la Commission scolaire des Chênes avait reçu une demande de révision de décision de la part des parents de l'élève, qui contestaient le refus de la direction de l'école de l'enfant de classer celui-ci en 5^e année du primaire pour l'année scolaire en cours (2012-2013).

Conformément à son *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes (REG-05)*, lequel inclut le processus de révision de décision (*articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique*), la Commission scolaire des Chênes avait demandé au comité d'étude mandaté à cette fin de procéder à l'examen des faits relatifs à la demande de révision.

Au terme de cet exercice (*et de la recommandation du comité d'étude*), le conseil des commissaires avait, par voie de résolution adoptée à sa séance ordinaire du 23 octobre 2012 (**Résolution CC : 1739/2012**), maintenu la décision rendue par la direction de l'école, afin que l'élève demeure dans la classe de 4^e année du primaire pour l'année 2012-2013.

Le conseil avait par ailleurs exprimé l'avis qu'une classe d'adaptation scolaire constituait une alternative à privilégier, afin de mieux répondre aux besoins de l'élève et que celui-ci soit assujéti à un plan d'intervention individualisé élaboré dans le cadre de la démarche d'aide à l'élève (de la commission scolaire), dans lequel ses besoins seraient évalués. Il était entendu que les parents devaient participer à l'élaboration dudit plan.

C'est à la suite du maintien de la décision rendue par la direction de l'école que les parents de l'élève se sont adressés (*en décembre 2012*) à la Protectrice de l'élève.

Les insatisfactions des parents sont de deux ordres :

- Celles liées au classement de leur enfant;
- Celles liées à l'intimidation, au harcèlement psychologique et à la discrimination de la part de son enseignante;

Les attentes des parents à l'égard de la Protectrice de l'élève sont les suivantes :

- Infirmer la décision rendue par le conseil des commissaires à la suite de la demande de révision citée plus haut;
- Déterminer si les paroles et gestes de l'enseignante à l'égard de l'enfant sont de l'intimidation, du harcèlement psychologique ou constituent de la discrimination;
- Formuler des recommandations dans le sens de la promotion de l'enfant en 5^e année et de la cessation de l'atteinte à son intégrité par l'enseignante.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes de la Commission scolaire des Chênes*, la Protectrice de l'élève a pris connaissance du dossier des plaignants et a mené son enquête.

La Protectrice de l'élève a, lors de l'atelier de travail du 12 février 2013, donné son avis au conseil des commissaires sur le bien-fondé de la plainte et lui a proposé les correctifs qu'elle juge appropriés. Elle a également transmis son avis aux parties concernées.

Toujours en conformité de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes de la Commission scolaire des Chênes*, le conseil des commissaires doit décider des suites qu'il entend donner aux correctifs proposés par la Protectrice de l'élève.

RÉSOLUTION CC : 1766/2013

CONSIDÉRANT que la protectrice de l'élève a été saisie de la plainte qui lui a été signifiée par les parents d'un élève fréquentant présentement la 4^e année, dans une classe multiniveaux (3^e/4^e années);

CONSIDÉRANT les allégations des parents, la nature de leurs insatisfactions et leurs attentes à l'égard de la protectrice de l'élève;

CONSIDÉRANT l'enquête menée par la protectrice de l'élève;

CONSIDÉRANT qu'au terme de l'analyse de la situation, la protectrice de l'élève n'a pu statuer sur les allégations de harcèlement et d'intimidation;

CONSIDÉRANT que l'intérêt de l'élève doit primer;

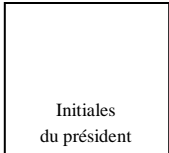
CONSIDÉRANT les recommandations de la protectrice de l'élève à court, moyen et plus long terme;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires n'est pas lié par les recommandations de la protectrice de l'élève;

CONSIDÉRANT que les recommandations de la protectrice de l'élève constituent une opinion discrétionnaire sur le cas qui lui a été soumis;

Il est proposé par M^{me} Danielle Tear et appuyé par M^{me} Diane Therrien Camirand:

- De prendre acte des recommandations de la protectrice de l'élève;
- D'offrir à l'enfant de la scolarisation à la maison, au domicile de la mère, hors l'intervention paternelle, jusqu'à la fin de l'année en cours, à raison de quatre (4) heures/semaine, en français et en mathématique. Ce service sera conditionnel à la collaboration constante des parents. À défaut de quoi, le classement en adaptation scolaire sera immédiat;
- De permettre à l'élève de passer les épreuves obligatoires de fin de 2^e cycle (4^e année) du MELS en français et en mathématiques et de passer les épreuves de la commission scolaire, à la date et l'endroit déterminés par la commission scolaire;
- De permettre un classement en 5^e année régulière en 2013-2014, si les résultats aux épreuves obligatoires de fin de 2^e cycle en français pour les compétences en *lecture, écriture* et en mathématiques pour les compétences *résoudre et raisonner*, atteignent le seuil de 60 % de réussite (**à défaut d'atteindre le seuil de réussite de 60 % dans les quatre (4) compétences citées plus haut, en juin 2013, l'enfant sera classé en adaptation scolaire**);
- De mandater la professionnelle du service Répit-Conseil pour agir à titre d'intervenante auprès de la famille et d'informer les responsables de la commission scolaire de tout manquement à sa collaboration;



- De revoir le plan d'intervention de l'enfant préalablement à l'année scolaire 2013-2014, afin de statuer sur son cheminement scolaire.
- D'informer par écrit, dans les meilleurs délais, les plaignants, la protectrice de l'élève et l'instance faisant l'objet de la plainte des suites que le conseil des commissaires entend donner aux correctifs proposés par la protectrice de l'élève, le tout conformément au *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes de la Commission scolaire des Chênes*.

La commissaire Geneviève Desrosiers demande le vote.

POUR : 11
CONTRE : 2
ABSTENTION : 1

**La proposition est
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

8. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE (Service des ressources financières – Dossier de décision)

Le conseil des commissaires doit procéder, en vertu de l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique*, à la nomination du vérificateur externe.

Un appel d'offres publiques sur le système SEAO a été effectué. Les ouvertures de soumissions ont eu lieu le 14 février.

L'appel d'offres couvrait les 3 possibilités de mission soit :

- Une mission d'audit des états financiers pour la période de 9 mois
- Une mission visant à produire un rapport sur les résultats de l'application de procédures d'audit spécifiés
- Une mission d'audit des états financiers

RÉSOLUTION CC : 1767/2013

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires doit procéder à la nomination du vérificateur externe;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection concernant l'appel d'offres public pour les services professionnels pour l'audit des états financiers de la commission scolaire;

Il est proposé par M^{me} Monique Goulet et appuyé par Mme Mélanie Caron, que la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton soit nommée vérificateur externe de la Commission scolaire pour les exercices 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015.

Que soit fixé le maximum de ses honoraires pour les exercices 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, selon les montants indiquées dans les tableaux, selon le type de mandat à exécuter en conformité avec le mandat du vérificateur externe des commissions scolaires, le tout correspondant à l'offre de service de cette firme en date du 14 février 2013.

Exercice financier	Procédées spécifiés au 31 mars (période de 9 mois)	Audit du 30 juin (période de 12 mois)	Total
2012-2013	7 000\$	18 200\$	25 200\$
2013-2014	7 200\$	18 500\$	25 700\$
2014-2015	7 500\$	18 800\$	26 300\$

Exercice financier	Audit au 31 mars (période de 9 mois)	Audit du 30 juin (période de 12 mois)	Total
2012-2013	13 000\$	18 200\$	31 200\$
2013-2014	13 400\$	18 500\$	31 900\$
2014-2015	13 800\$	18 800\$	32 600\$

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE DE L'OBSERVATION DES RÈGLES CONTRACTUELLES (RORC) ET RESCISION DE LA RÉSOLUTION 1713/2012
(personnes pouvant agir à titre de secrétaire de comité de sélection dans le cadre de la politique de gestion contractuelle de la commission scolaire des chênes) (Direction générale – Dossier de décision)

Le 7 décembre dernier, l'Assemblée nationale a adopté la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. En vertu des nouvelles dispositions législatives, toute entreprise qui désire obtenir un contrat ou un sous-contrat public doit démontrer qu'elle satisfait aux exigences élevées d'intégrité que le public est en droit de s'attendre de la part d'un fournisseur de l'État.

Dans cette optique, l'ensemble des organisations publiques a l'obligation de désigner un responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC) en matière d'octroi de contrats publics. Une résolution du conseil des commissaires est nécessaire à cet égard.

Par ailleurs, étant donné que la personne désignée à titre de RORC ne pourra agir comme secrétaire de comité de sélection, tel que le prévoit la Politique de gestion contractuelle de la Commission scolaire des Chênes (*résolution 1713/2012*), il y aura lieu de rescinder la résolution 1713/2012 et de désigner une autre personne pour accomplir les tâches de secrétaire de comité de sélection.

RÉSOLUTION CC : 1768/2013

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats public;

CONSIDÉRANT l'obligation faite par cette loi de désigner un responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC) pour l'ensemble des organisations publiques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner le directeur du Service des ressources matérielles pour agir à ce titre;

Il est proposé par M^{me} Monique Goulet et appuyé par M^{me} Diane Therrien Camirand, de désigner M. Alain Nadeau, directeur du Service des ressources matérielles pour agir à titre de responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC) dans le cadre de l'application de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RESCISION DE LA RÉSOLUTION 1713/2012 (NOMINATION DES PERSONNES POUVANT AGIR À TITRE DE SECRÉTAIRE DE COMITÉ DE SÉLECTION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES)

RÉSOLUTION CC : 1769/2013

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir recours à un comité de sélection lors de certains processus d'octroi de contrat;

CONSIDÉRANT qu'une personne doit être chargée d'en coordonner les activités à titre de secrétaire de comité de sélection;

CONSIDÉRANT que conformément à notre politique de gestion contractuelle le dirigeant doit désigner les personnes pouvant agir à titre de secrétaire de comité de sélection;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats public;

CONSIDÉRANT l'obligation faite par cette loi de désigner un responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC) pour l'ensemble des organisations publiques;

CONSIDÉRANT la désignation de M. Alain Nadeau à titre de responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC);

CONSIDÉRANT que, de ce fait, M. Nadeau n'est plus habilité à agir à titre de secrétaire de comité de sélection conformément à la *Politique de gestion contractuelle de la Commission scolaire des Chênes*.

Il est proposé par M^{me} Mélanie Caron et appuyé par M^{me} Danielle Tear, de :

-rescindre la résolution CC : 1713/2012, nommant les secrétaires de comité de sélection conformément à la *Politique de gestion contractuelle de la Commission scolaire des Chênes*.

-de désigner M. Claude Dufour et M^{me} Chantal Leclair à titre de secrétaires de comité de sélection conformément à la *Politique de gestion contractuelle de la Commission scolaire des Chênes*.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Monsieur Bernard Nault prend place à son siège. Il est 19h55

10. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ACHAT DE PROJECTEURS NUMÉRIQUES INTERACTIFS ET DES PORTABLES DANS LE CADRE DE L'ÉCOLE 2.0. (Service du transport scolaire et des technologies de l'information – Dossier de décision)

Les résultats de l'appel d'offres (DGA-999105173) réalisé par le *Centre collégial des services regroupés (CCSR)* étant maintenant connus, il est maintenant possible de procéder aux achats des projecteurs numériques interactifs, et ce, selon le plus bas soumissionnaire répondant aux spécifications de la commission scolaire.

Le MELS accorde à la Commission scolaire des Chênes une allocation totale de 291 000 \$ par l'entremise de la mesure 5061 pour acquérir les projecteurs, les équipements, les accessoires et l'installation.

Le *Centre de services partagés du Québec* (CSPQ) a le mandat d'obtenir les plus bas prix dans le cadre d'un appel de soumissionnaires selon des spécifications définies pour l'achat d'ordinateurs portables. La commission scolaire est autorisée à faire l'achat de 98 portables au montant de 1000 \$ l'unité.

Compte tenu du prix soumissionné pour les projecteurs, il sera possible d'ajouter des projecteurs à la quantité minimum de 97 et des équipements supplémentaires sans dépasser l'allocation ministérielle. Pour les ordinateurs portables, l'achat d'équipements supplémentaires, selon les besoins, peut faire partie d'un dépassement de 30 % de la commande ferme de 98 portables.

RÉSOLUTION CC : 1770/2013

CONSIDÉRANT la mise en place du programme ministériel de *l'École 2.0* : La classe branchée;

CONSIDÉRANT la mesure de remboursement qui accompagne ce programme selon les règles budgétaires;

CONSIDÉRANT la réalisation des appels d'offres conformément au devis ministériel par le Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour les tableaux numériques interactifs, les équipements et les accessoires;

CONSIDÉRANT la réalisation des appels d'offres conformément au devis ministériel par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour les ordinateurs portables et les accessoires;

Il est proposé par M. François Langlois et appuyé par M. Gaétan Delage, d'autoriser la directrice générale ou une directrice générale adjointe à procéder aux achats des projecteurs numériques interactifs et des ordinateurs portables dans le cadre du programme ministériel *École 2.0*.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11. PLAN D'ACTION BILAN MI-ANNÉE ((Direction générale – Dossier d'information)

La direction générale s'est engagée à déposer aux membres du conseil des commissaires, pour information, le plan d'action des services et ce, deux fois par année. On en est maintenant à l'étape du bilan de mi-année pour l'année scolaire 2012-2013. Ce bilan a été présenté en atelier de travail et est déposé séance tenante.

12. CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE DU CENTRE SAINTE-THÉRÈSE (Direction générale – Dossier de décision)

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

13. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

Lors de sa rencontre mensuelle du 20 février, le comité de parents accueillera M^{ce} Dominique Paillé, nouvelle protectrice de l'élève à la Commission scolaire des Chênes.

Par ailleurs, la pétition de la FCPQ à la faveur de l'éducation publique sera présentée aux membres du comité. Enfin, mesdames Caron et Morin prendront part au prochain conseil général de la FCPQ, qui aura lieu le week-end du 23 février 2013.

14. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE

Madame la présidente fait le suivi de différents dossiers :

- Journées de la persévérance scolaire : Madame Paul a assisté à une conférence sur le cybermentorat à l'école Marie-Rivier et a noté la tenue d'activités dans toutes les écoles secondaires, dont des conférences de Pierre Lavoie, dont les propos ont eu un impact certain pour bon nombre d'élèves.
- Camp musical : Madame Paul a assisté à la prestation qui clôturait le camp musical tenu le 15 février et qui était destiné aux élèves de 1^{ère}, 5^e et 6^e années. L'événement, qui a nécessité la collaboration des intervenants en musique des écoles Duvernay et Jean-Raimbault a connu un vif succès. Plus de 300 élèves y étaient inscrits, comparativement à 145 l'an dernier. Il y a lieu de saluer tout le personnel qui a su bien encadrer les jeunes musiciens tout au long de la journée.
- École C : Le député de Drummond – Bois-Francs à l'Assemblée nationale, M. Sébastien Schneeberger, a récemment transmis une lettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M^{me} Marie Malavoy, afin de la sensibiliser à l'importance de la construction d'une nouvelle école dans le secteur Saint-Charles. Cette correspondance faisait notamment suite à la récente visite du député à l'école Bruyère. Le vendredi, 22 février, le député de Johnson et ministre responsable de la région, Yves-François Blanchet, visitera à son tour l'école Bruyère.
- Jeux du Québec : Madame Paul cède brièvement la parole à M^{me} Marquis, qui informe le conseil que, pendant la tenue de la présente séance, on confirmait que Drummondville agira comme ville-hôtesse des Jeux du Québec, hiver 2015, une nouvelle qui réjouira toute la collectivité et les partenaires impliqués.
- Décret – Élections scolaires : Le 13 février dernier, le gouvernement du Québec a adopté un décret confirmant la tenue d'élections scolaires le 2 novembre 2014. Nous sommes toujours dans l'attente de nouvelles concernant la nécessité (ou non) de tenir une élection partielle pour combler le poste laissé vacant par M. Gratien Bourgeois.

15. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Desbiens aborde les points suivants :

- Élections scolaires et révision des circonscriptions électorales : Monsieur Michel Letendre, qui a notamment agi comme directeur de scrutin lors des dernières élections scolaires, a accepté le mandat de revoir les circonscriptions électorales, conformément aux exigences de la Loi 88 et du DGEQ. Il présidera également le scrutin du 2 novembre 2014.
- Jeux du Québec : À son tour, Mme Desbiens se réjouit de l'obtention des Jeux du Québec, finale Hiver 2015, par la Ville de Drummondville. Il est entendu que la commission scolaire sera l'un des partenaires majeurs de cet événement, que ce soit par l'entremise de son service de transport ou la contribution de ses ressources (Michel Couturier et Rénald Leclair, entre autres). Les quatre écoles secondaires de la commission scolaire seront mises à contribution pour l'hébergement et les services alimentaires. Il faudra par ailleurs statuer, en temps et lieu, sur un calendrier scolaire qui tiendra compte de la tenue des Jeux, en 2014-2015. Enfin, M^{me} Desbiens précise qu'elle a accepté l'un des postes à la vice-présidence des Jeux, au même titre que le conseiller municipal, Roberto Léveillé.

16. AFFAIRES NOUVELLES

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h12, l'ordre du jour étant épuisé, la présidente décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Jeanne-Mance Paul

BG

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 202
26 mars 2013**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-deuxième (202^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 26 mars 2013, à 19 h 30, sous la présidence de M^{me} Jeanne-Mance Paul, présidente du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M. Clément BERNARD	(P)
M. François CARRIER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Vicky DESMARAIS	(P)
M ^{me} Geneviève DESROSIERS	(P)
M ^{me} Monique GOULET	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M. François LANGLOIS	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M. Guy LEROUX	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M. Bernard NAULT	(P)
M. Réjean PAQUETTE	(P)
M ^{me} Jeanne-Mance PAUL	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)
M ^{me} Danielle TEAR	(P)
M ^{me} Diane THERRIEN-CAMIRAND	(P)

PRÉSENCES : 18

ABSENCES : 00

TOTAL : 18

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Mélanie CARON	(P)
M ^{me} Lise MORIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Claude DUFOUR	Directeur adjoint, Service des ressources matérielles
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, SEAFP et STTI
M ^{me} Francine LAUZIÈRE	Directrice des services complémentaires
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA et directrice du Service des ressources financières
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

Ouverture de la séance à 19 h 30.

RÉFLEXION :

« *Les rêves sont toujours des départs, l'écho de nos convictions.* » (Jacqueline Mabit)

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Réflexion (M. Guy Leroux)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 19 février 2013 (No 201)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 19 février 2013 (No 201)
6. Projet de division du territoire de la commission scolaire en 10 circonscriptions électorales (**Direction générale – Dossier de décision**)
7. Nomination d'un président d'élections (**Direction générale – Dossier de décision**)
8. Réfection des sanitaires au Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau – Octroi de contrat (**Service des ressources matérielles – dossier de décision**)
9. Mandat – Appel d'offres pour le programme d'aide au personnel (**Service des ressources humaines - Dossier de décision**)
10. Mise en demeure – Convention de gestion et de réussite – École Saint-Joseph (**Direction générale – Dossier de décision**)
11. Mise en demeure – Convention de gestion et de réussite – École La Poudrière (**Direction générale – Dossier de décision**)
12. Désignation – Finale provinciale des Jeux du Québec – Drummondville – Hiver 2015 (**Direction générale - Dossier de décision**)
13. Délégation à l'assemblée générale et au congrès 2013 de la Fédération des commissions scolaires du Québec (**Direction générale – Dossier de décision**)
14. Motions de félicitations - Expo sciences Hydro-Québec, Prix Georges-Dor SSJB et Festival de musique des cadets (**Mme Jeanne-Mance Paul – Dossier de décision**)
15. Motion de félicitations – Grand prix Excellence au féminin (**Mme Isabelle Marquis – Dossier de décision**)
16. Période réservée au comité de parents

17. Période réservée à la présidente
18. Période réservée à la direction générale
19. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 1771/2013

Il est proposé par M^{me} Isabelle Marquis et appuyé par M^{me} Monique Goulet, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Madame Manon Rivard prend place à son siège. Il est 19h35

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

Un citoyen, M. Serge Ferland, s'adresse aux commissaires pour leur présenter une invention de son cru. Il a, pour ainsi dire, développé une méthode d'apprentissage de l'orthographe qu'il souhaite offrir, dans un premier temps, aux élèves de 5^e et 6^e années. Ladite méthode garantirait le « zéro faute ». Il laisse au conseil des exemplaires de sa documentation sur le sujet.

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

4. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 19 FÉVRIER (N^o 201)

RÉSOLUTION CC : 1772/2013

Il est proposé par M. François Carrier et appuyé par M^{me} Lise Morin, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 19 février 2013 (N^o 201).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 19 FÉVRIER 2013 (N^o 201)

RÉSOLUTION CC : 1773/2013

Il est proposé par M^{me} Monique Goulet et appuyé par M^{me} Diane Therrien Camirand, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 19 février 2013 (N^o 201).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. PROJET DE DIVISION DU TERRITOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE EN 10 CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES (Direction générale – Dossier de décision)

En 2010, le projet de loi 88 est venu modifier la composition du conseil des commissaires notamment au sujet du nombre de commissaires qui en feront dorénavant partie. Dans ce contexte et en prévision des prochaines élections scolaires, il est nécessaire de procéder à la révision de la division des circonscriptions électorales qui passeront de 19 à 10.

Un projet de division du territoire de la commission scolaire a été élaboré et présenté au conseil des commissaires. À la suite de cette adoption, le projet de division sera soumis à la procédure de consultation publique comme le prévoit la *Loi sur les élections scolaires*.

RÉSOLUTION CC : 1774/2013

CONSIDÉRANT les changements apportés à la composition du conseil des commissaires à la suite de l'adoption, en 2010, du projet de loi 88;

CONSIDÉRANT que la nouvelle composition du conseil des commissaires fait passer de 19 à 10 le nombre de circonscriptions électorales;

CONSIDÉRANT qu'en préparation des prochaines élections scolaires il est nécessaire de procéder à la division des circonscriptions électorales;

CONSIDÉRANT qu'un projet de division a été préparé en fonction de ce nouveau contexte et en tenant compte des règles usuelles concernant la division des circonscriptions électorales;

CONSIDÉRANT que ce projet a été étudié et analysé par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que le conseil des commissaires adopte le projet de division des circonscriptions électorales afin de le soumettre à la procédure de consultation publique.

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par M^{me} Monique Goulet, que le projet de division du territoire de la commission scolaire en 10 circonscriptions électorales soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q., E-2.3).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTIONS (Direction générale – Dossier de décision)

Le gouvernement du Québec a confirmé par décret la tenue des prochaines élections scolaires pour le 2 novembre 2014. La *loi sur les élections scolaires* précise que le directeur général est d'office le président d'élections scolaires. La Loi précise aussi que ce mandat peut être délégué à une autre personne.

Dans le contexte des mandats à réaliser au niveau de la direction générale, il apparaît pertinent de déléguer cette tâche à une autre personne telle que le permet la loi.

De plus, nous vous proposons que la présente délégation soit en vigueur jusqu'au prochain scrutin général du 2 novembre 2014.

RÉSOLUTION CC : 1775/2013

CONSIDÉRANT que la *loi sur les élections scolaires* prévoit que la responsabilité de président d'élection est assumée d'office par la direction générale de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de déléguer cette fonction à une autre personne;

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent dans le contexte actuel de déléguer ce mandat;

Il est proposé par M^{me} Manon Rivard et appuyé par M. Guy Leroux, de nommer M. Michel Letendre, au poste de président d'élection, pour tout scrutin à être tenu d'ici les prochaines élections générales ainsi que pour le scrutin général du 2 novembre 2014.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. RÉFECTION DES SANITAIRES AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAUL-ROUSSEAU – OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2011-2012* du MELS.

Le projet consiste à la réfection des sanitaires à l'étage de l'aile administrative du CFPPR. Le projet inclut aussi l'aménagement de toilettes mixtes accessibles aux personnes handicapées.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 4 mars dernier.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 20 mars 2013 à 11 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique d'achat de biens et services* (SRM-POL-01).

Les travaux débiteront dès ce printemps avec la collaboration de l'établissement.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

RÉSOLUTION CC : 1776/2013

CONSIDÉRANT que le projet a reçu un financement du MELS dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2011-2012* du MELS;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet;

Il est proposé par M^{me} Danielle Tear et appuyé par M^{me} Vicky Desmarais;

- d'octroyer le contrat de réfection des sanitaires au centre de formation professionnelle Paul-Rousseau à l'entreprise Deshaies et Raymond inc. au montant de 66 800,00 \$ avant taxes;
- d'autoriser la présidente ou le vice-président et la direction générale ou une des directrices générales adjointes à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. MANDAT – APPEL D'OFFRES POUR LE PROGRAMME D'AIDE AU PERSONNEL (Service des ressources humaines - Dossier de décision)

Le CRESS, Centre de recherche et d'expertise en services de santé, est actuellement le mandataire de l'offre de service lié au programme d'aide aux employés offert au personnel régulier de la Commission scolaire des Chênes.

Considérant que le contrat arrivera à échéance le 17 octobre 2013 et qu'à brève échéance, une opportunité de regroupement de commissions scolaires, dans le cadre d'un appel d'offres, est possible, il y a lieu de considérer la participation de la commission scolaire à un tel regroupement, ceci dans une perspective de respect de la Politique de gestion contractuelle et de la mise en place, dans ce domaine, d'un modèle concret de collaboration entre commissions scolaires de régions administratives distinctes.

RÉSOLUTION CC : 1777/2013

CONSIDÉRANT que la commission scolaire utilise des services professionnels dans le cadre d'un programme d'aide aux employés.

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, la commission scolaire des Chênes procède individuellement pour obtenir des services professionnels dans le cadre d'un programme d'aide aux employés;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de travaux, certains représentants de la table des directeurs des ressources humaines des commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie ont convenu de procéder à un regroupement pour des services professionnels dans le cadre d'un programme d'aide aux employés;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire trouve un avantage administratif et, possiblement, financier à joindre ce regroupement de commissions scolaires à l'occasion de cette opération;

CONSIDÉRANT que dans sa Politique de gestion contractuelle, la Commission scolaire favorise les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s'avère possible et bénéfique au plan économique, pour autant que cette façon de faire n'ait pas pour effet de mettre en péril l'économie régionale dans le secteur visé par l'achat regroupé;

CONSIDÉRANT que le Vérificateur général du Québec identifie le processus d'achat regroupé comme une initiative facilitant la réalisation d'économies, tel que mentionné dans son rapport 2010-2011 traitant des frais d'administration des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT qu'il est donc dans l'intérêt de la Commission scolaire des Chênes de participer à ce regroupement de services professionnels dans le cadre d'un programme d'aide aux employés pour la région de la Montérégie, de l'Estrie et du centre du Québec;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Patriotes s'est proposée afin de publier l'appel d'offres et recevoir les soumissions pour le regroupement;

CONSIDÉRANT le Règlement sur la délégation de pouvoirs au Conseil des commissaires;

Il est proposé par M^{me} Diane Therrien Camirand et appuyé par M^{me} Danielle Tear, d'autoriser la participation de la Commission scolaire des Chênes au Regroupement des services professionnels dans le cadre d'un programme d'aide aux employés des commissions scolaires de la Montérégie, de l'Estrie et du centre du Québec.

Le commissaire Gaétan Delage demande le vote.

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 2

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. MISE EN DEMEURE – CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE – ÉCOLE SAINT-JOSEPH (Direction générale – Dossier de décision)

L'article 209.2 de la Loi sur l'instruction publique stipule que : « *La commission scolaire et le directeur de chacun de ses établissements conviennent annuellement dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite éducative, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et le ministre* ».

Or, la convention de gestion et de réussite éducative de l'école St-Joseph n'a pas été approuvée par le conseil d'établissement à sa réunion du 18 décembre dernier.

Une lettre a été transmise au président du conseil d'établissement pour lui rappeler ses obligations quant à l'obligation d'approuver la convention de gestion et de réussite. Malgré cela, celle-ci n'a pas été approuvée à la dernière séance régulière du conseil d'établissement.

On en est maintenant à l'étape de demander l'autorisation aux membres du conseil des commissaires d'autoriser la direction générale à mettre en demeure le conseil d'établissement de l'approuver. À défaut de quoi, le conseil des commissaires se substituera au conseil d'établissement et procédera en place et lieu.

Le conseil convient unanimement de dispenser le secrétaire général de la lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION CC : 1778/2013

CONSIDÉRANT l'article 209.2 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule : « *La commission scolaire et le directeur de chacun de ses établissements conviennent annuellement dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite éducative, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et le ministre* »;

CONSIDÉRANT que ce même article 209.2 stipule également : La convention de gestion et de réussite éducative est établie en tenant compte du plan de réussite de l'établissement et de sa situation particulière. Elle porte notamment sur les éléments suivants :

1. Les modalités de la contribution de l'établissement;
2. Les ressources que la commission scolaire alloue spécifiquement à l'établissement pour lui permettre d'atteindre les buts fixés et les objectifs mesurables prévus;

3. Les mesures de soutien et d'accompagnement mises à la disposition de l'établissement;
4. Les mécanismes de suivi et de reddition de compte mis en place par l'établissement.

CONSIDÉRANT les cibles établies par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT que la convention de gestion et de réussite éducative vise l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires des élèves qui nous sont confiés;

CONSIDÉRANT que la convention de gestion et de réussite éducative s'inscrit dans les orientations du plan stratégique et de la convention de partenariat 2010-2012 de la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école Saint-Joseph n'a pas approuvé la proposition de convention de gestion et de réussite éducative à la réunion régulière du 18 décembre dernier;

CONSIDÉRANT qu'une proposition qui n'est pas approuvée est inopérante et sans effet;

CONSIDÉRANT que de multiples renvois ne peuvent avoir pour effet de paralyser le fonctionnement normal de l'établissement;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école Saint-Joseph, lors de sa dernière séance régulière, n'a pas répondu positivement à la demande écrite de la commission scolaire de revoir le pourcentage des cibles fixées afin qu'elles concordent avec leur plan de réussite et qu'elle soit ainsi approuvée;

CONSIDÉRANT que l'article 218.2 de la Loi sur l'instruction publique stipule que lorsqu'une école, un centre de formation professionnelle ou un centre d'éducation des adultes néglige ou refuse de se conformer à la loi ou à un règlement du gouvernement du ministre ou de la commission scolaire, la commission scolaire met en demeure l'établissement de s'y conformer; à défaut par l'établissement de s'y conformer dans le délai déterminé par la commission scolaire, cette dernière prend les moyens appropriés pour assurer le respect de la loi et des règlements, notamment en substituant ses décisions à celles de l'établissement.

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par M. Réjean Paquette:

De mandater la directrice générale, Madame Christiane Desbiens, d'adresser une mise en demeure au conseil d'établissement de l'école Saint-Joseph afin que celui-ci se conforme à l'article 209.2 de la Loi sur l'instruction publique.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11. MISE EN DEMEURE – CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE – ÉCOLE LA POUDRIÈRE (Direction générale – Dossier de décision)

L'article 209.2 de la Loi sur l'instruction publique stipule que : « *La commission scolaire et le directeur de chacun de ses établissements conviennent annuellement dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite éducative, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et le ministre* ».

Or, pour une deuxième année, la convention de gestion et de réussite éducative de l'école La Poudrière n'a pas été approuvée par le conseil d'établissement à sa réunion du 4 février 2013.

On en est maintenant à l'étape de demander l'autorisation aux membres du conseil des commissaires d'autoriser la direction générale à mettre en demeure le conseil d'établissement de l'approuver. À défaut de quoi, le conseil des commissaires se substituera au conseil d'établissement et procédera en place et lieu.

Le conseil convient unanimement de dispenser le secrétaire général de la lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION CC : 1779/2013

CONSIDÉRANT l'article 209.2 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule : « La commission scolaire et le directeur de chacun de ses établissements conviennent annuellement dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite éducative, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et le ministre »;

CONSIDÉRANT que ce même article 209.2 stipule également : La convention de gestion et de réussite éducative est établie en tenant compte du plan de réussite de l'établissement et de sa situation particulière. Elle porte notamment sur les éléments suivants :

1. Les modalités de la contribution de l'établissement;
2. Les ressources que la commission scolaire alloue spécifiquement à l'établissement pour lui permettre d'atteindre les buts fixés et les objectifs mesurables prévus;
3. Les mesures de soutien et d'accompagnement mises à la disposition de l'établissement;
4. Les mécanismes de suivi et de reddition de compte mis en place par l'établissement.

CONSIDÉRANT les cibles établies par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT que la convention de gestion et de réussite éducative vise l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires des élèves qui nous sont confiés;

CONSIDÉRANT que la convention de gestion et de réussite éducative s'inscrit dans les orientations du plan stratégique et de la convention de partenariat 2010-2012 de la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école La Poudrière n'a pas approuvé la proposition de convention de gestion et de réussite éducative à la réunion régulière du 4 février 2013;

CONSIDÉRANT qu'une proposition qui n'est pas approuvée est inopérante et sans effet;

CONSIDÉRANT que de multiples renvois ne peuvent avoir pour effet de paralyser le fonctionnement normal de l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'article 218.2 de la Loi sur l'instruction publique stipule que lorsqu'une école, un centre de formation professionnelle ou un centre d'éducation des adultes néglige ou refuse de se conformer à la loi ou à un règlement du gouvernement du ministre ou de la commission scolaire, la commission scolaire met en demeure l'établissement de s'y conformer; à défaut par l'établissement de s'y conformer dans le délai déterminé par la commission scolaire, cette dernière prend les moyens appropriés pour assurer le respect de la loi et des règlements, notamment en substituant ses décisions à celles de l'établissement.

Il est proposé par M^{me} Mélanie Caron et appuyé par M. Clément Bernard:

De mandater la directrice générale, Madame Christiane Desbiens, d'adresser une mise en demeure au conseil d'établissement de l'école La Poudrière afin que celui-ci se conforme à l'article 209.2 de la Loi sur l'instruction publique.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. DÉSIGNATION – FINALE PROVINCIALE DES JEUX DU QUÉBEC –
DRUMMONDVILLE – HIVER 2015** (Direction générale - Dossier de décision)

La Ville de Drummondville a été officiellement désignée pour recevoir la 50^e Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2015.

Afin de mettre en œuvre cet événement d'envergure, il est nécessaire de mettre en place un comité organisateur pour ces jeux. La direction générale a été sollicitée par le directeur général des Jeux, M. Michel Viens, pour représenter la Commission scolaire des Chênes au sein de ce conseil d'administration. Il est donc nécessaire de transmettre à l'administrateur provisoire, M. Steven Watkins, DGA à la ville de Drummondville, une résolution à cet effet.

RÉSOLUTION CC : 1780/2013

CONSIDÉRANT l'obtention par la ville de Drummondville de la 50^e finale provinciale des Jeux du Québec – Hiver 2015;

CONSIDÉRANT l'engagement de la commission scolaire à fournir gratuitement les installations et équipements disponibles nécessaires à la tenue de la Finale des Jeux du Québec;

CONSIDÉRANT que cet événement mobilisateur permettra de faire la promotion de l'activité physique et des saines habitudes de vie auprès de la clientèle de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT les engagements de la commission scolaire à participer aux différents mécanismes de concertation des intervenants dans le programme des Jeux du Québec;

Il est proposé par M^{me} Diane Therrien Camirand et appuyé par M^{me} Manon Rivard, de désigner la directrice générale, M^{me} Christiane Desbiens comme représentante de la Commission scolaire des Chênes au sein du *Comité organisateur de la 50^e Finale des Jeux du Québec de Drummondville, Hiver – 2015* (COFJQ)

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13. DÉLÉGATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AU CONGRÈS 2013 DE LA
FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC** (Direction générale
– Dossier de décision)

Annuellement, la Fédération des commissions scolaires du Québec tient son assemblée générale annuelle. Les commissions scolaires qui sont membres de la FCSQ doivent déléguer leurs représentants par voie de résolution.

Le nombre de représentants par commission scolaire est déterminé dans les règlements de la Fédération et tient compte du nombre d'élèves d'une commission scolaire.

La commission scolaire a droit de déléguer cinq représentants. Il est d'usage d'y déléguer les quatre officiers. La vice-présidente, M^{me} Isabelle Marquis, a déjà informé le conseil de son impossibilité à être présente au congrès. En atelier de travail, le 19 mars 2013, il fut convenu de déléguer, en lieu et place, M. Clément Bernard, qui fera l'objet d'un hommage de la FCSQ, pour ses quelque 26 années à titre de commissaire.

Comme les représentants doivent être délégués par voie de résolution, il y a aussi lieu de déléguer deux substituts en cas d'empêchement d'une des personnes déléguées

RÉSOLUTION CC : 1781/2013

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes est membre de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

CONSIDÉRANT que lors de l'assemblée générale annuelle de la FCSQ la commission scolaire est représentée par les commissaires qui ont été formellement désignés par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le nombre de représentants autorisés pour la commission scolaire est de cinq;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires convient de désigner d'office les quatre officiers comme représentants de la commission scolaire;

Il est proposé par M. Bernard Nault et appuyé par M. Guy Leroux, que les délégués de la Commission scolaire des Chênes à l'assemblée générale annuelle et au congrès de la FCSQ soient les personnes suivantes :

Madame Jeanne-Mance Paul
Monsieur Jean-François Houle
Monsieur Alain Charest
Monsieur Clément Bernard (*en lieu et place de Mme Isabelle Marquis*)
Madame Monique Goulet

et que les commissaires suivants soient délégués-substituts :

Madame Geneviève Desrosiers
Madame Danielle Tear

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

14. MOTIONS DE FÉLICITATIONS - EXPO SCIENCES HYDRO-QUÉBEC ET PRIX GEORGES-DOR DE LA SSJB (Mme Jeanne-Mance Paul – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 1782/2013

CONSIDÉRANT que les 15 et 16 mars 2013 se tenait la finale régionale de l'Expo-sciences 2013, à l'école Val-Mauricie de Shawinigan.

CONSIDÉRANT que cinq élèves de l'école Marie-Rivier ont représenté dignement la Commission scolaire des Chênes avec des projets scientifiques innovateurs.

CONSIDÉRANT que l'un de ces élèves, Louis Rodrigue, élève en troisième secondaire, s'est distingué en remportant quatre prix et un total de 600 \$ en bourses.

CONSIDÉRANT qu'il s'est vu attribuer le « Prix de recherche et développement de l'aluminium », le « Prix coup de cœur du Conseil du Loisir Scientifique », le « Prix de la Commission scolaire des Chênes » et la « Médaille de Bronze de la Catégorie Intermédiaire ».

CONSIDÉRANT qu'il s'est taillé une place pour la finale régionale qui a eu lieu à Ville de Saguenay;

Il est proposé par M^{me} Diane Therrien Camirand et appuyé par M^{me} Manon Rivard de transmettre les hommages et félicitations du conseil des commissaires à Louis Rodrigue, aux élèves participants, à l'enseignante Marie-Pierre Bolduc (qui supervisait ces élèves) ainsi qu'à la direction de l'école Marie-Rivier.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION CC : 1783/2013

CONSIDÉRANT que le 20 mars 2013, M. Jean-François Champagne Bélanger, enseignant en français à l'école Jean-Raimbault, a été honoré par la Société Saint-Jean-Baptiste, qui a fait de lui le récipiendaire du Prix Georges-Dor;

CONSIDÉRANT que ce prix vient souligner les efforts de M. Champagne Bélanger dans la promotion de la langue française;

CONSIDÉRANT l'engagement marqué de cet enseignant dans différents projet, dont le Sentier de la poésie au Village québécois d'antan;

Il est proposé par M^{me} Diane Therrien Camirand et appuyé par M^{me} Manon Rivard de transmettre les hommages et félicitations du conseil des commissaires à M. Jean-François Champagne Bélanger.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION CC : 1784/2013

CONSIDÉRANT que le 23 mars 2013, l'école secondaire Jeanne-Mance a accueilli près de 1000 personnes, à l'occasion du Festival de musique des cadets de la région de l'Est ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agissait d'un événement unique en son genre se voulant le plus gros rassemblement de cadets-musiciens au Canada.

CONSIDÉRANT les commentaires élogieux des participants et visiteurs à l'égard de l'accueil et l'encadrement qui leur ont été réservés à l'école Jeanne-Mance ;

Il est proposé par M^{me} Diane Therrien Camirand et appuyé par M^{me} Manon Rivard de transmettre les hommages et félicitations du conseil des commissaires au directeur de l'école Jeanne-Mance, M. Serge Grégoire, pour sa collaboration (et celle du personnel concerné) dans le cadre de cet événement.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15. MOTION DE FÉLICITATIONS – GRAND PRIX EXCELLENCE AU FÉMININ
(Mme Isabelle Marquis – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 1785/2013

CONSIDÉRANT que le vendredi 8 mars 2013, dans le cadre de la Journée mondiale de la femme, avait lieu le Gala Excellence au féminin, organisé par l'AFEAS Centre-du-Québec, lequel réunissait plus de 500 personnes;

CONSIDÉRANT qu'à cette occasion, des femmes de toute la région ont été reconnues pour leur engagement dans leur milieu ;

CONSIDÉRANT que la présidente de la Commission scolaire des Chênes, Mme Jeanne-Mance Paul, faisait partie de ces personnalités et que sa candidature avait été transmise par l'AFEAS Immaculée-Conception ;

CONSIDÉRANT que Mme Paul a mérité l'hommage ultime, à savoir le Grand Prix Excellence au féminin 2013, pour son engagement de très longue date dans son milieu, plus particulièrement dans le secteur de l'éducation ;

CONSIDÉRANT que cet honneur rejaillit sur toute la Commission scolaire des Chênes et sur toutes les femmes de la région ;

Il est proposé par M^{me} Isabelle Marquis et appuyé par M^{me} Guylaine Lavigne, de transmettre les hommages et félicitations du conseil des commissaires à Mme Jeanne-Mance Paul.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

16. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

Lors de sa dernière séance ordinaire, le comité de parents a accueilli la protectrice de l'élève, Me Dominique Paillé. Celle-ci a entretenu les membres de ses rôles et responsabilités. Cette rencontre fut des plus appréciées.

Par ailleurs, le comité de parents accueillera, à l'occasion de sa conférence annuelle, le chanteur et acteur Dan Bigras, le mardi, 9 avril prochain, 19h30, à l'auditorium de l'école La Poudrière. Lors de cette activité, offerte gratuitement, M. Bigras entretiendra son auditoire sur l'implication des parents dans le parcours scolaire de leur enfant.

Par ailleurs, le comité de parents a manifesté le souhait d'entendre un représentant de la commission scolaire au sujet des services professionnels offerts dans les écoles. On verra à assurer le suivi de cette demande.

Enfin, les membres du comité de parents ont apprécié le message qui leur a été transmis par Madame la présidente, au sujet de l'importance de leur bénévolat au sein de l'école de leur enfant et de la commission scolaire.

17. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE

Madame la présidente revient sur certaines activités officielles auxquelles elle a pris part :

Le Festival de musique des cadets : M^{me} Paul corrobore les propos tenus en marge de la motion de félicitations adoptée à ce sujet (voir item 14 du présent procès-verbal) en précisant que le public présent a également été à même d'en savoir plus sur les différentes formations offertes par les corps de cadets.

Conférence de presse de la Loto-Maison : Celle-ci a eu lieu le 21 mars dernier. À nouveau cette année, et pour une 4^e reprise, la maison qui sera attribuée par la Tablee populaire sera l'œuvre des participants au projet « Je rénove mon métier ». M^{me} Paul met en relief la valorisation et l'expérience vécue par les jeunes de 18-24 ans qui, par ce projet, sont en mesure de réintégrer l'école et d'y obtenir une formation qui leur permettra de trouver leur place sur le marché du travail.

Commission permanente sur la mission éducative : On y a confirmé l'information voulant que tout candidat à la présidence d'une commission scolaire, le 2 novembre 2014, aura le même statut qu'un candidat à la mairie, en matière de dépenses électorales. Cette position du Vérificateur général du Québec est accueillie très favorablement. Rappelons que lors de l'élection de 2014, la présidente ou le président sera élu-e au suffrage universel.

Visite de l'École Bruyère par le ministre Blanchet : Le ministre responsable de la région Centre-du-Québec – Mauricie, M. Yves-François Blanchet a visité, en compagnie de l'un de ses adjoints, M. Frédéric Côté, l'école Bruyère. Cette visite, à laquelle ont également pris part la directrice générale, la présidente, des représentants du conseil d'établissement et de la direction de l'école, s'est déroulée le lundi, 25 mars. Elle avait pour but de sensibiliser le ministre aux besoins de construire une nouvelle école dans le secteur Saint-Charles (école C). À ce jour, la commission scolaire est toujours dans l'attente d'une réponse du MELS. Il y a lieu de croire que des développements pourraient survenir après le 8 avril, date à laquelle les règles budgétaires du gouvernement devraient être connues.

18. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

SANS OBJET

19. AFFAIRES NOUVELLES

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h33, l'ordre du jour étant épuisé, la présidente décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Jeanne-Mance Paul

BG

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 203
23 avril 2013**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-troisième (203^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 23 avril 2013, à 19 h 30, sous la présidence de M^{me} Jeanne-Mance Paul, présidente du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M. Clément BERNARD	(P)
M. François CARRIER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Vicky DESMARAIS	(P)
M ^{me} Geneviève DESROSIERS	(P)
M ^{me} Monique GOULET	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M. François LANGLOIS	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M. Guy LEROUX	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M. Bernard NAULT	(P)
M. Réjean PAQUETTE	(P)
M ^{me} Jeanne-Mance PAUL	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)
M ^{me} Danielle TEAR	(P)
M ^{me} Diane THERRIEN-CAMIRAND	(P)

PRÉSENCES : 18

ABSENCES : 00

TOTAL : 18

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Mélanie CARON	(P)
M ^{me} Lise MORIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, SEAFP et STTI
M ^{me} Francine LAUZIÈRE	Directrice des services complémentaires
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA et directrice du Service des ressources financières
M. Alain NADEAU	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

Ouverture de la séance à 19 h 30.

RÉFLEXION : « *Le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal, mais par ceux qui les regardent sans rien faire.* » (Albert Einstein)

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Réflexion (M^{me} Isabelle Marquis)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 26 mars 2013 (No 202)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 26 mars 2013 (No 202)
6. Division du territoire de la commission scolaire en 10 circonscriptions électorales (en vue des élections générales scolaires du 2 novembre 2014) – (Direction générale – Dossier de décision)
7. Nominations-Délégué officiel et délégué officiel substitut - Assemblée générale de la GRICS (Service du transport et des technologies de l'information – Dossier de décision)
8. Frais chargés aux parents – matériel périssable – reprographie (Service des ressources financières – Dossier de décision)
9. Surveillance du midi – tarification (Service des ressources financières – Dossier de décision)
10. Tarification des programmes particuliers – Commission scolaire (Service des ressources financières – Dossier de décision)
11. Rapport d'appréciation de l'évolution de la situation financière au 31 mars 2013 (Service des ressources financières - Dossier d'information)
12. Réfection de toiture au centre de formation professionnelle Paul-Rousseau - octroi de contrat (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)
13. Réfection de toiture à la polyvalente Marie-Rivier - octroi de contrat (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)
14. Structure administrative 2013-2014 (Direction générale – Dossier de décision)
15. Période réservée au comité de parents
16. Période réservée à la présidente
17. Période réservée à la direction générale
18. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 1786/2013

Il est proposé par M^{me} Danielle Tear et appuyé par M. Alain Charest, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

En guise de suivi à son intervention de la séance ordinaire du 26 mars 2013, un citoyen, M. Serge Ferland, revient devant les commissaires pour réitérer son souhait d'offrir à un ou des groupes du primaire une méthode d'apprentissage de l'orthographe de son invention. Ladite méthode garantirait le « *zéro faute* ». Monsieur Ferland déplore le fait que ses démarches soient demeurées vaines à ce jour et se dit disposé à rencontrer les commissaires à la fin de la séance ordinaire, afin de mieux présenter son concept et d'échanger avec eux sur le sujet.

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

4. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 26 MARS 2013 (N^o 202)

RÉSOLUTION CC : 1787/2013

Il est proposé par M^{me} Vicky Desmarais et appuyé par M. Guy Leroux, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 26 mars 2013 (N^o 202).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 26 MARS 2013 (N^o 202)

RÉSOLUTION CC : 1788/2013

Il est proposé par M^{me} Danielle Tear et appuyé par M^{me} Monique Goulet, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 26 mars 2013 (N^o 202).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. DIVISION DU TERRITOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE EN 10 CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES (EN VUE DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES SCOLAIRES DU 2 NOVEMBRE 2014) – (Direction générale – Dossier de décision)

Les commissions scolaires sont tenues de diviser leur territoire en circonscriptions électorales avant chaque élection générale. Cette division doit s'effectuer durant l'année qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale.

Cette procédure a commencé lors de la séance ordinaire du conseil des commissaires, le 26 mars 2013, quand celui-ci a procédé à l'adoption d'un projet de division, qui décrit les limites des circonscriptions électorales proposées selon les normes établies par la Commission de la représentation électorale.

Au plus tard le 1^{er} juin de l'année précédant celle où doit avoir lieu l'élection générale, le conseil des commissaires doit adopter la division du territoire de la commission scolaire en circonscriptions électorales.

Conformément aux règles régissant la commission scolaire à cet égard, la directrice générale a, dans l'édition du journal L'Express du 7 avril 2013, publié un avis qui :

- mentionnait l'objet de l'avis;
- décrivait les limites des circonscriptions électorales proposées;
- précisait le nombre d'électeurs compris dans chaque circonscription proposée;
- indiquait le lieu, les jours et les heures où toute personne pouvait prendre connaissance du projet de division;
- mentionnait le droit de tout électeur de faire connaître par écrit à la directrice générale son opposition au projet de division dans les 15 jours de la publication de l'avis;

- spécifiait l'endroit où devait être adressée cette opposition
- spécifiait le nombre d'oppositions requis pour que le conseil soit obligé de tenir une assemblée publique aux fins d'entendre les personnes présentes sur le projet de division.

Au terme de cet exercice, la commission scolaire n'a pas reçu d'oppositions en nombre suffisant (*en fait, elle n'en a reçu aucune*).

Il est donc proposé d'adopter la résolution divisant le territoire de la Commission scolaire des Chênes en circonscriptions électorale.

La directrice générale verra ensuite à transmettre à la Commission de la représentation électorale une copie certifiée conforme :

- de la résolution incluant la carte de la commission scolaire avec le tracé des limites des circonscriptions électorales;
- du tableau des électeurs détaillant le nombre d'électeur de chacune des circonscriptions électorales de la résolution.

RÉSOLUTION CC : 1789/2013

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires sont tenues de diviser leur territoire en circonscriptions électorales avant chaque élection générale;

CONSIDÉRANT que cette division doit s'effectuer durant l'année qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire du 26 mars 2013, le conseil des commissaires a procédé à l'adoption d'un projet de division (*Résolution CC : 1774/2013*);

CONSIDÉRANT qu'au plus tard le 1^{er} juin de l'année précédant celle où doit avoir lieu l'élection générale, le conseil des commissaires doit adopter la division du territoire de la commission scolaire en circonscriptions électorales;

CONSIDÉRANT que conformément aux règles régissant la commission scolaire à cet égard, la directrice générale a, dans l'édition du journal L'Express du 7 avril 2013, publié un avis :

- mentionnant l'objet de l'avis;
- décrivant les limites des circonscriptions électorales proposées;
- précisant le nombre d'électeurs compris dans chaque circonscription proposée;
- indiquant le lieu, les jours et les heures où toute personne pouvait prendre connaissance du projet de division;
- mentionnant le droit de tout électeur de faire connaître par écrit à la directrice générale son opposition au projet de division dans les 15 jours de la publication de l'avis;
- spécifiant l'endroit où devait être adressée cette opposition
- spécifiant le nombre d'oppositions requis pour que le conseil soit obligé de tenir une assemblée publique aux fins d'entendre les personnes présentes sur le projet de division.

CONSIDÉRANT qu'au terme de cet exercice, la commission scolaire n'a pas reçu d'oppositions en nombre suffisant;

Il est proposé par M^{me} Danielle Tear et appuyé par M. Alain Charest, d'adopter la division du territoire de la Commission scolaire des Chênes en circonscriptions électorale, laquelle se décline comme suit :

Circonscription électorale n^o 1 (7 541 électeurs)

Elle comprend les municipalités suivantes : Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (VL), Saint-Cyrille-de-Wendover (M), Saint-Lucien (M) et Saint-Félix-de-Kingsey (M).

Circonscription électorale n^o 2 (7 388 électeurs)

Elle comprend la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults (P). Elle comprend aussi toute la partie de la Ville de Drummondville située au nord de la rivière Saint-François.

Circonscription électorale n^o 3 (7 758 électeurs)

Elle comprend une partie de la Ville de Drummondville délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de l'autoroute Jean-Lesage (20) et de la rivière Saint-François, cette rivière, la voie ferrée du Canadien National, le boulevard Saint-Joseph et l'autoroute Jean-Lesage (20) jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale n^o 4 (7 279 électeurs)

Elle comprend une partie de la Ville de Drummondville délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de l'autoroute Jean-Lesage (20) et du boulevard Saint-Joseph, ce boulevard, la voie ferrée du Canadien National, le boulevard Lemire et l'autoroute Jean-Lesage (20) jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale n^o 5 (7 153 électeurs)

Elle comprend une partie de la Ville de Drummondville délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la voie ferrée du Canadien National et de la rivière Saint-François, cette rivière, le prolongement de la rue Celanese, cette rue, la piste cyclable, le boulevard Lemire et la voie ferrée du Canadien National, jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale n^o 6 (7 619 électeurs)

Elle comprend une partie de la Ville de Drummondville délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du prolongement de la rue Celanese et de la rivière Saint-François, cette rivière, le prolongement de la rue Lafond, cette rue et son prolongement jusqu'à la rue du Sentier, la rue du Sentier, le boulevard Saint-Joseph, la 123^e Avenue, le boulevard Mercure, la 131^e Avenue et son prolongement, l'autoroute Joseph-Armand-Bombardier (55), le boulevard Jean-De Brébeuf, le boulevard Lemire, la piste cyclable et la rue Celanese et son prolongement jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale n^o 7 (8 266 électeurs)

Elle comprend une partie de la Ville de Drummondville délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du prolongement de la rue Lafond et de la rivière Saint-François, cette rivière, la limite municipale sud-est et sud-ouest, le boulevard Jean-De Brébeuf, l'autoroute Joseph-Armand-Bombardier (55), le prolongement de la 131^e Avenue, cette avenue, le boulevard Mercure, la 123^e Avenue, le boulevard Saint-Joseph, la rue du Sentier, le prolongement de la rue Lafond, cette rue et son prolongement jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale n° 8 (8 168 électeurs)

Elle comprend les municipalités suivantes : l'Avenir (M), Lefebvre (M), Durham-Sud (M), Wickham (M), Saint-Germain-de-Grantham (M) et Saint-Edmond-de-Grantham (P).

Circonscription électorale n° 9 (7 028 électeurs)

Elle comprend une partie de la Ville de Drummondville délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de l'autoroute Jean-Lesage (20) et du boulevard Lemire, ce boulevard, le boulevard Jean-De Brébeuf, la limite municipale sud-ouest et l'autoroute Jean-Lesage (20) jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale n° 10 (7 188 électeurs)

Elle comprend les municipalités suivantes : Saint-Eugène (M), Saint-Guillaume (M), Saint-Pie-de-Guire (P), Saint-Bonaventure (M) et Saint-Majorique-de-Grantham (P). Elle comprend aussi une partie de la Ville de Drummondville délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord-ouest de la rivière Saint-François, cette rivière, l'autoroute Jean-Lesage (20), la limite municipale sud-ouest et nord-ouest jusqu'au point de départ.

Il est également résolu que la directrice générale transmette à la Commission de la représentation électorale, dans les meilleurs délais, une copie certifiée conforme :

- de la présente résolution, incluant la carte de la commission scolaire avec le tracé des limites des circonscriptions électorales;
- du tableau des électeurs détaillant le nombre d'électeur de chacune des circonscriptions électorales de la résolution.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. NOMINATIONS-DÉLÉGUÉ OFFICIEL ET DÉLÉGUÉ OFFICIEL SUBSTITUT - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA GRICS (Service du transport et des technologies de l'information – Dossier de décision)

La Société GRICS (*Gestion du réseau informatique des commissions scolaires*), selon ses règlements, demande à la commission scolaire de nommer un délégué officiel ainsi qu'un délégué officiel substitut en vue de son assemblée générale. Par la suite, les délégués officiels seront appelés à renouveler le mandat de l'administrateur qui représentera leur région au sein du conseil d'administration de la Société GRICS.

Il est donc proposé de nommer le directeur du STTI comme délégué officiel de la Commission scolaire des Chênes, ainsi que la directrice générale comme déléguée officielle substitut.

RÉSOLUTION CC : 1790/2013

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS) et que le contrat de participation stipule que la commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom;

Il est proposé par M. Guy Leroux et appuyé par M^{me} Geneviève Desrosiers:

Que le directeur en poste au Service des technologies de l'information soit, et est par la présente, nommé délégué officiel de la Commission scolaire des Chênes et qu'en cas d'incapacité d'agir du délégué officiel, la directrice générale en poste à la Commission scolaire des Chênes soit, et est par la présente, nommée déléguée officielle substitut.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS – MATÉRIEL PÉRISSABLE – REPROGRAPHIE (Service des ressources financières – Dossier de décision)

En vertu de la politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes, article 2.3.1, le conseil des commissaires établit annuellement un tarif maximum pour les établissements au niveau de la reprographie. Le conseil d'établissement établit annuellement le montant pour la reprographie en tenant compte des pratiques pédagogiques de son milieu.

Ainsi, une analyse du nombre de copies effectuées dans les établissements, tant sur le copieur qu'au service de reprographie, a été effectuée pour la période du 1^{er} mars 2012 au 28 février 2013 pour les écoles primaires et secondaires. Cette analyse a permis de déterminer les tarifs maximums. La reprographie chargée aux parents exclut la reprographie liée à l'évaluation et aux services de garde.

RÉSOLUTION CC : 1791/2013

CONSIDÉRANT que la Loi de l'instruction publique précise que la commission scolaire peut exiger des frais pour du matériel périssable utilisé par les enfants ;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a adopté la politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes lui conférant le rôle de fixer un montant maximum pour la reprographie;

CONSIDÉRANT qu'une analyse de la reprographie par établissement a été effectuée et présentée au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement pourra se prononcer sur l'achat de certains cahiers d'exercices et que dans ce cas, le coût de la reprographie devra être diminué pour en tenir compte ;

Il est proposé par M^{me} Danielle Tear et appuyé par M. François Langlois, d'adopter les tarifs maximums suivants pour le matériel périssable – reprographie :

- ❖ **44 \$ pour un élève du préscolaire et du primaire ;**
- ❖ **63 \$ pour un élève du secondaire**

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. SURVEILLANCE DU MIDI – TARIFICATION (Service des ressources financières – Dossier de décision)

La *Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes* prévoit que le conseil des commissaires détermine le tarif annuel de la surveillance.

Rappelons que la surveillance à l'heure du dîner n'est pas subventionnée par le MELS et que le conseil des commissaires a adopté des tarifs en 2012-2013 permettant l'autofinancement en 2012-2013.

Rappelons qu'au secondaire, historiquement le coût de la surveillance liée à l'agence est assumé en entier par les parents.

Il aurait lieu aussi d'indexer la tarification demandée au préscolaire, primaire et secondaire.

Compte tenu des observations faites par certains membres du conseil et des informations portées à l'attention des commissaires, il est convenu de reporter la décision du conseil à l'égard de la tarification de la surveillance du midi à une séance ultérieure et de revoir l'état de la question en atelier de travail au préalable.

10. TARIFICATION DES PROGRAMMES PARTICULIERS – COMMISSION SCOLAIRE (Service des ressources financières – Dossier de décision)

Selon la politique relative aux contributions financières exigées des parents, le conseil des commissaires doit fixer les frais chargés aux parents pour les programmes particuliers de la commission scolaire. Rappelons que la commission scolaire contribue à alléger les coûts relatifs aux programmes.

Une analyse des coûts des programmes reconnus a été faite. Les tarifs proposés sont des maxima. Ceux-ci peuvent être réduits en tenant compte de certains revenus propres à l'établissement.

Le conseil souhaite aussi offrir la possibilité aux parents plus démunis d'accéder ou de poursuivre dans les programmes particuliers en mettant en place une réserve ou des modalités permettant de soutenir ces parents.

Compte tenu des observations faites par certains membres du conseil et des informations portées à l'attention des commissaires, il est convenu de reporter la décision du conseil à l'égard de la tarification des programmes particuliers à une séance ultérieure et de revoir l'état de la question en atelier de travail au préalable.

11. RAPPORT D'APPRÉCIATION DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2013 (Service des ressources financières - Dossier d'information)

La directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières, M^{me} Carmen Lemire, procède au dépôt du rapport d'appréciation de l'évolution financière au 31 mars 2013 et répond aux questions des commissaires à cet égard. Elle fait également état de l'évolution des revenus et dépenses pour l'ensemble des établissements et services de la commission scolaire.

12. RÉFECTION DE TOITURE AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAUL-ROUSSEAU - OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet est financé par le MELS dans le cadre de la mesure 50620 *Maintien des bâtiments 2011-2012*. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 928 795 \$ avant taxes.

Le projet consiste principalement en la réfection de la toiture des ateliers du centre de formation professionnelle Paul-Rousseau. Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 13 mars 2013.

Les soumissions dans le cadre de ce projet furent ouvertes le 16 avril dernier à 15h. La procédure est conforme à la loi sur les contrats des organismes publics. L'exécution de ces travaux est prévu dans les prochains mois et ce, avant l'automne prochain.

RÉSOLUTION CC : 1792/2013

CONSIDÉRANT que le projet a reçu un financement du MELS dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2011-2012* du MELS;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué et les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet;

Il est proposé par M. François Langlois et appuyé par M^{me} Danielle Tear :

- d'octroyer le contrat de réfection d'une partie de la toiture du centre de formation professionnelle Paul-Rousseau à l'entreprise Gagné et Roy au montant de 399 921\$ avant taxes;
- d'autoriser la présidente ou le vice-président et la direction générale ou une des directrices générales adjointes à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13. RÉFECTION DE TOITURE À LA POLYVALENTE MARIE-RIVIER - OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet est financé par le MELS dans le cadre de la mesure 50620 *Maintien des bâtiments 2011-2012*. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 260 253 \$ avant taxes.

Le projet consiste principalement en la réfection d'une partie de la toiture de la polyvalente Marie-Rivier (bassins A et G). Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 20 mars 2013.

Les soumissions dans le cadre de ce projet furent ouvertes le 17 avril dernier à 11h. La procédure est conforme à la loi sur les contrats des organismes publics. L'exécution de ces travaux est prévu dans les prochains mois et ce, avant l'automne prochain.

RÉSOLUTION CC : 1793/2013

CONSIDÉRANT que le projet a reçu un financement du MELS dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2011-2012* du MELS;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué et les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet;

Il est proposé par M. François Langlois et appuyé par M^{me} Danielle Tear :

- d'octroyer le contrat de réfection d'une partie de la toiture de la polyvalente Marie-Rivier à l'entreprise Couvertures JDM au montant de 71750 \$ avant taxes;
- d'autoriser la présidente ou le vice-président et la direction générale ou une des directrices générales adjointes à signer les documents contractuels;

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

14. STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2013-2014 (Direction générale – Dossier de décision)

Chaque année, le conseil des commissaires doit adopter la structure administrative qui sera effective pour l'année scolaire suivante, après consultation des associations concernées. Pour l'année 2013-2014, des modifications importantes sont encore une fois proposées pour tenir compte de la contribution financière de la commission scolaire à l'équilibre budgétaire provincial.

Un premier élément concerne le service des ressources éducatives aux jeunes. Le poste de direction des services complémentaires est aboli. La détentrice de ce poste sera affectée comme directrice des services éducatifs aux adultes.

Le deuxième élément concerne le service des technologies de l'information et du transport et le service des ressources matérielles. Ces deux services seront fusionnés. Le détenteur actuel du poste de direction du service des ressources matérielles demeurera en fonction comme direction-support. Ce dernier bénéficie d'une retraite progressive depuis le début de la présente année scolaire. Après analyse des tâches au niveau des ressources en technologies de l'information, le poste de coordonnateur en informatique est maintenu dans la structure. Le détenteur du poste de direction du service des technologies de l'information et du transport deviendra directeur de ce nouveau service fusionné.

Le troisième élément concerne le service des ressources éducatives pour la formation professionnelle, la formation générale des adultes et le service aux entreprises. Ce service sera fusionné avec le service des ressources financières.

Madame Diane Therrien Camirand prend place à son siège à 21h20

Madame Lemire, directrice générale adjointe deviendra directrice de ce service fusionné en plus de cumuler ses actuelles fonctions. Un poste de régisseur aux finances a également été créé afin de supporter les nombreux changements dans ce service.

Finalement, un poste d'adjoint à la formation générale des adultes sera converti en poste de direction au secondaire. Le détenteur de ce poste aura la responsabilité de diverses clientèles d'élèves à risque réparties dans différents établissements. Cela aura pour effet de diminuer le nombre d'élèves sous la responsabilité de la direction de l'école Marie-Rivier.

Les cadres de service et les cadres d'établissement ont exprimé leurs inquiétudes quant à cette diminution de personnel et souhaitent être associés à la démarche visant la répartition des mandats et responsabilités. Les cadres scolaires souhaitent également que l'on considère l'augmentation des tâches et responsabilités de certains postes pour s'assurer que les conditions de travail reflètent les exigences additionnelles.

RÉSOLUTION CC : 1794/2013

CONSIDÉRANT la hauteur de la contribution de la commission scolaire à l'équilibre budgétaire de la province;

CONSIDÉRANT les consignes ministérielles à l'effet que ces compressions ne doivent pas affecter les services directs à l'élève;

CONSIDÉRANT notre obligation de soumettre un budget équilibré;

CONSIDÉRANT que les personnes occupant les postes abolis ont pu être réaffectées à d'autres fonctions;

CONSIDÉRANT les présentations faites auprès du conseil des commissaires et en atelier de travail ;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des associations de cadres;

Il est proposé par M^{me} Isabelle Marquis et appuyé par M. Réjean Paquette, d'adopter les modifications proposées dans le projet de structure administrative pour l'année 2013-2014 déposé par la directrice générale et de l'autoriser à procéder aux démarches requises pour actualiser cette décision.

EN AMENDEMENT À LA PROPOSITION, Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par M. Bernard Nault, de modifier le 2^e « Considérant », pour le libeller comme suit :

CONSIDÉRANT les consignes ministérielles à l'effet que ces compressions ne doivent pas affecter les services directs à l'élève, ce que la commission scolaire ne peut garantir.

**La proposition d'amendement est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

La proposition principale amendée se lit donc comme suit :

RÉSOLUTION CC : 1794/2013

CONSIDÉRANT la hauteur de la contribution de la commission scolaire à l'équilibre budgétaire de la province;

CONSIDÉRANT les consignes ministérielles à l'effet que ces compressions ne doivent pas affecter les services directs à l'élève, ce que la commission scolaire ne peut garantir;

CONSIDÉRANT notre obligation de soumettre un budget équilibré;

CONSIDÉRANT que les personnes occupant les postes abolis ont pu être réaffectées à d'autres fonctions;

CONSIDÉRANT les présentations faites auprès du conseil des commissaires et en atelier de travail ;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des associations de cadres;

Il est proposé par M^{me} Isabelle Marquis et appuyé par M. Réjean Paquette, d'adopter les modifications proposées dans le projet de structure administrative pour l'année 2013-2014 déposé par la directrice générale et de l'autoriser à procéder aux démarches requises pour actualiser cette décision.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

Les commissaires-parents font un retour sur la conférence de Dan Bigras, le 9 avril dernier, à l'invitation du comité de parents. L'approche de M. Bigras n'a laissé personne indifférent et a su susciter une réflexion sur l'implication des parents dans le cheminement de leur enfant.

Par ailleurs, le comité a accueilli, lors de sa rencontre mensuelle d'avril, les directrices générales adjointes, en l'occurrence mesdames Carmen Lemire et Chantal Sylvain. La présence de ces dernières a été fort appréciée et a permis une meilleure compréhension des différents dossiers abordés à cette occasion.

Enfin, les commissaires-parents font un bref bilan de leur participation au dernier atelier de la Fédération des comités de parents du Québec.

16. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE

Madame la présidente trace un bilan du dernier conseil général de la FCSQ, lors duquel un point de presse a été tenu par M^{me} Josée Bouchard, présidente de la fédération. Elle y a notamment dénoncé la nouvelle compression annoncée de 65 millions de dollars pour 2013-2014 et salué la mise en place d'une table « *Québec-commissions scolaires* », initiative qui, l'espère-t-on, marquera la fin des compressions massives dans le secteur de l'éducation.

D'autre part, M^{me} Paul a récemment assisté à la finale régionale de « *Secondaire en spectacle* » lors de laquelle plusieurs élèves de la commission scolaire se sont démarqués. L'information à ce sujet sera diffusée prochainement, par les médias et à l'intérieur de la commission scolaire.

De plus, elle a pris part à une conférence de presse portant sur un projet mis en place par la Ville de Drummondville, par l'entremise de la Bibliothèque municipale Côme-Saint-Germain. Le projet « *Wow ! J'aime ton genre* » se veut une invitation aux élèves à découvrir les auteurs-jeunesse, dans le cadre d'activités auxquelles plusieurs groupes de la commission scolaire seront conviés prochainement.

17. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

SANS OBJET

18. AFFAIRES NOUVELLES

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h33, l'ordre du jour étant épuisé, la présidente décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Jeanne-Mance Paul

BG

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 204
14 mai 2013**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-quatrième (204^e) séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 14 mai 2013, à 19 h 30, sous la présidence de M^{me} Jeanne-Mance Paul, présidente du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M. Clément BERNARD	(P)
M. François CARRIER	(A)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Vicky DESMARAIS	(M)
M ^{me} Geneviève DESROSIERS	(P)
M ^{me} Monique GOULET	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M. François LANGLOIS	(M)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M. Guy LEROUX	(M)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M. Bernard NAULT	(P)
M. Réjean PAQUETTE	(P)
M ^{me} Jeanne-Mance PAUL	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)
M ^{me} Danielle TEAR	(P)
M ^{me} Diane THERRIEN-CAMIRAND	(P)

PRÉSENCES : 14

ABSENCES : 04

TOTAL : 18

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Mélanie CARON	(P)
M ^{me} Lise MORIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, SEAFP et STTI
M ^{me} Francine LAUZIÈRE	Directrice des services complémentaires
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA et directrice du Service des ressources financières
M. Alain NADEAU	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

1. Ouverture de la séance à 19h30

M^{me} Jeanne-Mance Paul, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux gestionnaires de la commission scolaire. Madame la présidente confirme que la procédure de convocation à la présente séance extraordinaire a été respectée, par la diffusion d'un avis public en date du 9 mai 2013 et la convocation des commissaires à la même date, conformément aux articles 163, 164 et 165 de la *Loi sur l'instruction publique*.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance (**M^{me} Jeanne-Mance Paul**)
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Réfection des chaufferies aux écoles Saint-Bonaventure, Saint-Charles et Notre-Dame-du-Bon-Conseil - Octroi de contrat (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
5. Réfection des murs extérieurs au Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau - Octroi de contrat (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
6. Réfection des sanitaires à l'école Notre-Dame-du-Bon-Conseil - Octroi de contrat (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
7. Aménagement d'un nouvel escalier à la polyvalente Marie-Rivier - Octroi de contrat (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
8. Réfection des sanitaires à l'école Saint-Eugène - Octroi de contrat (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
9. Réfection des sanitaires à l'école Saint-Guillaume - Octroi de contrat (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
10. Réfection de la toiture à l'école Saint-Pierre - Octroi de contrat (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
11. Réfection des sanitaires à l'école Saint-Simon - Octroi de contrat (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
12. Réfection de la toiture à l'école Sainte-Marie - Octroi de contrat (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
13. Réfection des sanitaires à l'école Sainte-Marie - Octroi de contrat (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
14. Aménagement des locaux d'orthophonie au Centre Saint-Frédéric - Octroi de contrat (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
15. Réfection de la toiture à l'école Saint-Charles - Octroi de contrat (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**) **CE POINT EST RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR ET REPORTÉ À UNE DATE ULTÉRIEURE**
16. Surveillance du midi – Tarification (**Service des ressources financières – Dossier de décision**)
17. Tarification des programmes particuliers – Commission scolaire (**Service des ressources financières – Dossier de décision**)

18. Calendriers scolaires 2013-2014 – Secteur « jeunes » (*préscolaire, primaire, secondaire, sprint*) et secteur « adultes » (*formation générale des adultes, formation professionnelle, concomitance, milieu carcéral*) (**Direction générale – Dossier de décision**)
19. Motion de félicitations – Spectacle de cirque – École Cyrille-Brassard (**M^{me} Jeanne-Mance Paul – Dossier de décision**)
20. Motion de félicitations – Projets RIF-CEFRIO (**M^{me} Jeanne-Mance Paul – Dossier de décision**)
21. Motion de félicitations – Finales régionales – Secondaire en spectacle (**M^{me} Jeanne-Mance Paul – Dossier de décision**)

LEVÉE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

SANS OBJET

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

4. RÉFECTION DES CHAUFFERIES AUX ÉCOLES SAINT-BONAVENTURE, SAINT-CHARLES ET NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL - OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2011-2012* du MELS.

Le projet consiste à la réfection des chaufferies aux écoles Saint-Bonaventure, Saint-Charles et Notre-Dame-du-Bon-Conseil. La source d'énergie sera le gaz naturel en remplacement du mazout pour les écoles Saint-Charles et Notre-Dame-du-Bon-Conseil. De nouvelles chaudières à haute efficacité seront installées ainsi que des contrôles en économie d'énergie.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 17 avril dernier.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 7 mai 2013 à 14 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débiteront fin juin 2013 et devront être complétés au début septembre 2013.

RÉSOLUTION CC : 1795/2013

CONSIDÉRANT que le projet a reçu un financement du MELS dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2011-2012* du MELS;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur mandaté dans ce projet;

Il est proposé par M^{me} Danielle Tear et appuyé par M. Bernard Nault:

- d'octroyer le contrat pour la réfection des chaufferies aux écoles Saint-Bonaventure, Saint-Charles et Notre-Dame-du-Bon-Conseil à l'entreprise Le Groupe Cévec au montant de 535 625 \$ avant taxes;
- d'autoriser la présidente ou le vice-président et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la directrice générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. RÉFECTION DES MURS EXTÉRIEURS AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAUL-ROUSSEAU – CONSTRUCTION - OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013* du MELS.

Le projet consiste principalement en la réfection des murs extérieurs des blocs # 7 et #17 du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau- Construction, situé sur la rue Demers. Ceci complète la rénovation de ce centre acquis de l'entreprise Roger Dubois inc. et soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural de la ville de Drummondville.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 16 avril 2013.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 10 mai 2013 à 10 :30 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) de la commission scolaire.

L'exécution de ces travaux est prévue dans les prochains mois et ce, avant l'automne prochain.

RÉSOLUTION CC : 1796/2013

CONSIDÉRANT que le projet a reçu un financement du MELS dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013* du MELS;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué et les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet;

Il est proposé par M^{me} Isabelle Marquis et appuyé par M^{me} Diane Therrien Camirand :

- d'octroyer le contrat de réfection des murs au Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau – Construction, à l'entreprise Groupe Construction Bertrand Dionne, au montant de 132 875.56 \$ avant taxes;

- d'autoriser la présidente ou le vice-président et la directrice générale ou une des directrices générales adjointes à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la directrice générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. RÉFECTION DES SANITAIRES À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL -
OCTROI DE CONTRAT** (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013* du MELS.

Le projet consiste à la réfection de deux blocs de sanitaires (garçons et filles) situés au rez-de-chaussée de l'école Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 18 avril dernier.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 9 mai 2013 à 11 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

L'exécution des travaux est prévue dans les prochains mois et ce, avant la rentrée scolaire 2013-2014.

RÉSOLUTION CC : 1797/2013

CONSIDÉRANT que le projet a reçu un financement du MELS dans le cadre de sa mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet;

Il est proposé par M. Bernard Nault et appuyé par M. Gaétan Delage :

- d'octroyer le contrat de réfection des sanitaires à l'école Notre-Dame-du-Bon-Conseil à l'entreprise Deshaies et Raymond au montant de 151 950.00 \$ avant taxes;
- d'autoriser la présidente ou le vice-président et la directrice générale ou une des directrices générales adjointes à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la directrice générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEL ESCALIER À LA POLYVALENTE MARIE-RIVIER - OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013* du MELS.

Le projet consiste principalement au remplacement de l'escalier mobile devenu désuet et non conforme par la Régie du bâtiment par un escalier régulier et conforme.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres publique le 16 avril 2013.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 10 mai 2013 à 11h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) de la commission scolaire.

L'exécution de ces travaux est prévue dans les prochains mois, pendant le Mondial des Cultures et devra être complétée avant la rentrée scolaire si possible.

RÉSOLUTION CC : 1798/2013

CONSIDÉRANT que le projet a reçu un financement du MELS dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013* du MELS;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué et les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet;

Il est proposé par M^{me} Danielle Tear et appuyé par M. Alain Charest :

- d'octroyer le contrat d'aménagement d'un nouvel escalier à la polyvalente Marie-Rivier à l'entreprise Deshaies et Raymond au montant de 168 660.00 \$ avant taxes;
- d'autoriser la présidente ou le vice-président et la directrice générale ou une des directrices générales adjointes à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la directrice générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. RÉFECTION DES SANITAIRES À L'ÉCOLE SAINT-EUGÈNE - OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013* du MELS.

Le projet consiste à la réfection de deux blocs de sanitaires (garçons et filles) et de la peinture des aires publiques au rez-de-chaussée de l'école Saint-Eugène.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 24 avril dernier.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 9 mai 2013 à 15 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) de la commission scolaire.

L'exécution des travaux est prévue dans les prochains mois et ce, avant la rentrée scolaire 2013-2014.

RÉSOLUTION CC : 1799/2013

CONSIDÉRANT que le projet a reçu un financement du MELS dans le cadre de sa mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet;

Il est proposé par M^{me} Mélanie Caron et appuyé par M^{me} Manon Rivard :

- d'octroyer le contrat de réfection des sanitaires à l'école Saint-Eugène à l'entreprise J.C. Guévremont au montant de 109 800.00 \$ avant taxes;
- d'autoriser la présidente ou le vice-président et la directrice générale ou une des directrices générales adjointes à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la directrice générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. RÉFECTION DES SANITAIRES À L'ÉCOLE SAINT-GUILLEUME - OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013* du MELS.

Le projet consiste à la réfection de deux blocs de sanitaires (garçons et filles) à l'école Saint-Guillaume.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 28 avril dernier.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 13 mai 2013 à 15 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) de la commission scolaire.

L'exécution des travaux est prévue dans les prochains mois et ce, avant la rentrée scolaire 2013-2014.

RÉSOLUTION CC : 1800/2013

CONSIDÉRANT que le projet a reçu un financement du MELS dans le cadre de sa mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet;

Il est proposé par M^{me} Monique Goulet et appuyé par M^{me} Danielle Tear:

- d'octroyer le contrat de réfection des sanitaires à l'école Saint-Guillaume à l'entreprise Constructions Allard, au montant de 123 960.00 \$ avant taxes;
- d'autoriser la présidente ou le vice-président et la directrice générale ou une des directrices générales adjointes à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la directrice générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. RÉFECTION DE LA TOITURE À L'ÉCOLE SAINT-PIERRE - OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013* du MELS.

Le projet consiste principalement en la réfection d'une partie de la toiture de l'école Saint-Pierre (bassins B2 et B3- grande salle).

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 16 avril 2013.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 9 mai 2013 à 14h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) de la commission scolaire.

L'exécution de ces travaux est prévue dans les prochains mois et ce, avant l'automne prochain.

RÉSOLUTION CC : 1801/2013

CONSIDÉRANT que le projet a reçu un financement du MELS dans le cadre de sa mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué et les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet;

Il est proposé par M^{me} Mélanie Caron et appuyé par M^{me} Manon Rivard :

- d'octroyer le contrat de réfection de la toiture de l'école Saint-Pierre à l'entreprise Les Toitures Daniel Inc., au montant de 51 825.35 \$ avant taxes;

- d'autoriser la présidente ou le vice-président et la directrice générale ou une des directrices générales adjointes à signer les documents contractuels.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11. RÉFECTION DES SANITAIRES À L'ÉCOLE SAINT-SIMON - OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013* du MELS.

Le projet consiste en la réfection de deux blocs de sanitaires (garçons et filles), au sous-sol de l'école Saint-Simon.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 15 avril dernier.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 30 avril 2013 à 11 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) de la commission scolaire.

L'exécution de ces travaux est prévue dans les prochains mois et ce, avant l'automne prochain.

RÉSOLUTION CC : 1802/2013

CONSIDÉRANT que le projet a reçu un financement du MELS dans le cadre de sa mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet;

Il est proposé par M^{me} Diane Therrien Camirand et appuyé par M^{me} Manon Rivard:

- d'octroyer le contrat de réfection des sanitaires à l'école Saint-Simon à l'entreprise Constructions Deshaies et Raymond inc. au montant de 222 500 \$ avant taxes;
- d'autoriser la présidente ou le vice-président et la directrice générale ou une des directrices générales adjointes à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la directrice générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

12. RÉFECTION DE LA TOITURE À L'ÉCOLE SAINTE-MARIE - OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013* du MELS.

Le projet consiste principalement en la réfection complète de la toiture de l'école Sainte-Marie.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 8 avril 2013.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 25 avril 2013 à 11h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) de la commission scolaire.

L'exécution de ces travaux est prévue dans les prochains mois et ce, avant l'automne prochain.

RÉSOLUTION CC : 1803/2013

CONSIDÉRANT que le projet a reçu un financement du MELS dans le cadre de sa mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué et les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet;

Il est proposé par M^{me} Monique Goulet et appuyé par M^{me} Danielle Tear :

- d'octroyer le contrat de réfection de la toiture de l'école Sainte-Marie à l'entreprise Toitures Lacharité au montant de 103 300 \$ avant taxes;
- d'autoriser la présidente ou le vice-président et la directrice générale ou une des directrices générales adjointes à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la directrice générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13. RÉFECTION DES SANITAIRES À L'ÉCOLE SAINTE-MARIE - OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013* du MELS.

Le projet consiste à la réfection de deux blocs de sanitaires (garçons et filles) situés au rez-de-chaussée de l'aile A et de l'aile C de l'école Sainte-Marie. Un corridor supplémentaire ainsi qu'un bureau seront aussi aménagés lors des travaux.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 16 avril dernier.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 1^{er} mai 2013 à 11 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) de la commission scolaire.

L'exécution des travaux est prévue dans les prochains mois et ce, avant la rentrée scolaire 2013-2014.

RÉSOLUTION CC : 1804/2013

CONSIDÉRANT que le projet a reçu un financement du MELS dans le cadre de sa mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet;

Il est proposé par M. Bernard Nault et appuyé par M^{me} Manon Rivard :

- d'octroyer le contrat de réfection des sanitaires à l'école Sainte-Marie à l'entreprise Constructions Allard au montant de 188 797 \$ avant taxes;
- d'autoriser la présidente ou le vice-président et la directrice générale ou une des directrices générales adjointes à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la directrice générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

14. AMÉNAGEMENT DES LOCAUX D'ORTHOPHONIE AU CENTRE SAINT-FRÉDÉRIC - OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Le projet consiste en la relocalisation des services de l'orthophonie et des ressources financières à même le centre de services aux établissements Saint-Frédéric. Les détails et les motifs de cette opération sont clairement démontrés dans le Maillon, édition avril 2013.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres publique le 14 avril 2013.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 2 mai 2013 à 11h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) de la commission scolaire.

L'exécution de ces travaux est prévue en mai et juin prochain.

RÉSOLUTION CC : 1805/2013

CONSIDÉRANT les besoins accrus en orthophonie pour la clientèle de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT les exigences de la loi 20 qui prévoit notamment une réduction de 10% des dépenses administratives et le non remplacement d'une personne sur deux lors d'un départ à la retraite;

CONSIDÉRANT les besoins supplémentaires en espaces pour le Service aux entreprises;

CONSIDÉRANT les changements dans la structure administrative de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT les surplus disponibles à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué et les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet;

Il est proposé par M^{me} Monique Goulet et appuyé par M. Gaétan Delage :

- d'octroyer le contrat d'aménagement des locaux d'orthophonie au centre Saint-Frédéric à l'entreprise Construction Benoit Moreau au montant de 112 125 \$ avant taxes;
- d'autoriser la présidente ou le vice-président et la directrice générale ou une des directrices générales adjointes à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la directrice générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Au terme des présentations des différents dossiers ayant trait à l'octroi de contrats pour l'exécution de travaux au sein des établissements de la commission scolaire, la présidente, M^{me} Jeanne-Mance Paul, de même que le vice-président, M. Jean-François Houle, soulignent le suivi rigoureux dont fait l'objet le maintien des bâtiments et saluent le travail du Service des ressources matérielles et de son directeur, M. Alain Nadeau, à cet égard.

15. RÉFECTION DE LA TOITURE À L'ÉCOLE SAINT-CHARLES - OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

L'étude de ce point est reportée à une date ultérieure.

16. SURVEILLANCE DU MIDI – TARIFICATION (Service des ressources financières – Dossier de décision)

La Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes prévoit que le conseil des commissaires détermine le tarif annuel de la surveillance.

Rappelons que la surveillance à l'heure du dîner n'est pas subventionnée par le MELS et que le conseil des commissaires a adopté des tarifs en 2012-2013 permettant l'autofinancement en 2012-2013.

Rappelons qu'au secondaire, historiquement le coût de la surveillance liée à l'agence est assumé en entier par les parents.

Le conseil, après analyse des ratios d'organisation de chacun des milieux, a choisi de mettre en place un ratio d'organisation de 1 surveillant pour 30 élèves; plusieurs milieux bénéficient déjà ce ratio.

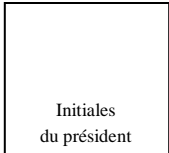
Il y aurait lieu aussi d'indexer la tarification demandée au préscolaire, primaire et secondaire.

RÉSOLUTION CC : 1807/2013

CONSIDÉRANT QUE la Loi de l'instruction publique autorise la commission scolaire à charger en entier ou en partie, les coûts de surveillance à l'heure du midi ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires souhaite offrir un ratio d'organisation similaire pour tous les milieux;

CONSIDÉRANT QU'un ratio d'organisation de 1 surveillant pour 30 enfants permet d'offrir une organisation de service équivalente dans tous les milieux;



CONSIDÉRANT QUE la surveillance du midi n'est pas un service financé par le MELS;

CONSIDÉRANT QUE ce service doit s'autofinancer;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'indexer la tarification de la surveillance au préscolaire, au primaire et au secondaire, compte tenu de l'évolution des coûts;

Il est proposé par M^{me} Manon Rivard et appuyé par M. Jean-François Houle, d'adopter les tarifs suivants pour la surveillance :

- ▶ 235 \$ par enfant pour les 3 premiers enfants d'une même famille fréquentant le préscolaire et le primaire;
 - ▶ 55 \$ par enfant à compter du 4^e enfant d'une même famille fréquentant le préscolaire et le primaire;
 - ▶ 36 \$ pour un élève au secondaire.
- Le ratio d'organisation est d'environ 1 surveillant pour 30 élèves
 - Ces tarifs seront, pour les années subséquentes, indexés annuellement.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

17. TARIFICATION DES PROGRAMMES PARTICULIERS – COMMISSION SCOLAIRE (Service des ressources financières – Dossier de décision)

Selon la politique relative aux contributions financières exigées des parents, le conseil des commissaires doit fixer les frais chargés aux parents pour les programmes particuliers de la commission scolaire. Rappelons que la commission scolaire contribue à alléger les coûts relatifs aux programmes. Une analyse des coûts des programmes reconnus a été faite. Les tarifs proposés sont des maxima. Ceux-ci peuvent être réduits en tenant compte de certains revenus propres à l'établissement.

Le conseil souhaite aussi offrir la possibilité aux parents plus démunis d'accéder ou de poursuivre dans les programmes particuliers en mettant en place une réserve ou des modalités permettant de soutenir ces parents. À titre d'information, un tableau comparatif est présenté :

Programmes particuliers	2012-2013	2013-2014
Musique à Jean-Raimbault	415 \$	425 \$
Danse à Jean-Raimbault	120 \$	140 \$
Programme d'éducation internationale à Jeanne-Mance	375 \$	425 \$
Arts visuels à Jeanne-Mance	280 \$	280 \$
Vie active à Marie-Rivier (1 ^{ère} à 3 ^e secondaire)	265 \$	270 \$
Vie active à Marie-Rivier (4 ^e et 5 ^e secondaire)	395 \$	415 \$
Sciences à Marie-Rivier	310 \$	315 \$
Sport – étude à Marie-Rivier	410 \$	415 \$
Développement à long terme de l'athlète à Marie-Rivier	300 \$	335 \$
Langues à La Poudrière	120 \$	160 \$
Arts dramatiques à La Poudrière	260 \$	265 \$
Édu + à La Poudrière	265 \$	270 \$
Musique à Duvernay	415 \$	425 \$
Programme d'éducation physique et à la santé à St-Louis-de-Gonzague	325 \$	330 \$
Développement à long terme de l'athlète à St-Louis-de-Gonzague	350 \$	355 \$

RÉSOLUTION CC : 1808/2013

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a pour mandat de soutenir la réalisation du projet éducatif de chaque école;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire s'engage à soutenir financièrement les programmes particuliers de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires désire soutenir les parents défavorisés afin de faciliter l'accès aux programmes particuliers à leurs jeunes;

CONSIDÉRANT qu'une analyse a permis de déterminer les frais devant être assumés par la commission scolaire et ceux pouvant être assumés par les parents en lien avec la politique relative aux contributions financières exigées des parents;

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par M. Gaétan Delage, d'adopter les tarifs maximums suivants :

Programmes particuliers	2013-2014
Musique à Jean-Raimbault	425 \$
Danse à Jean-Raimbault	140 \$
Programme d'éducation internationale à Jeanne-Mance	425 \$
Arts visuels à Jeanne-Mance	280 \$
Vie active à Marie-Rivier (1 ^{ère} à 3 ^e secondaire)	270 \$
Vie active à Marie-Rivier (4 ^e et 5 ^e secondaire)	415 \$
Sciences à Marie-Rivier	315 \$
Sport – étude à Marie-Rivier	415 \$
Développement à long terme de l'athlète à Marie-Rivier	335 \$
Langues à La Poudrière	160 \$
Arts dramatiques à La Poudrière	265 \$
Édu + à La Poudrière	270 \$
Musique à Duvernay	425 \$
Programme d'éducation physique et à la santé à St-Louis-de-Gonzague	330 \$
Développement à long terme de l'athlète à St-Louis-de-Gonzague	355 \$

La commission scolaire assumant 28% des coûts prévus en 2013-2014 des programmes particuliers au secondaire et 23% au primaire.

Monsieur Jean-François Houle demande le vote.

POUR : 9

CONTRE : 3

ABSTENTION : 1

**La proposition est
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

18. CALENDRIERS SCOLAIRES 2013-2014 – SECTEUR « JEUNES » (PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE, SECONDAIRE, SPRINT) ET SECTEUR « ADULTES » (FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES, FORMATION PROFESSIONNELLE, CONCOMITANCE, MILIEU CARCÉRAL) (Service des ressources éducatives aux jeunes, FP et FGA – Dossier de décision)

Comme prévu par le Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire a la responsabilité d'adopter un calendrier scolaire pour chacun de ses secteurs d'enseignement.

Tous les groupes concernés et prévus dans la loi ont été consultés sur le sujet et la commission scolaire a fait le point sur les différents avis reçus, notamment lors d'un atelier de travail du conseil des commissaires.

Le conseil des commissaires a considéré tous ces éléments et a tenté d'en tenir compte afin de minimiser les impacts tout en ne perdant pas de vue l'objectif incontournable visant à répondre le mieux possible aux besoins de formation et de persévérance scolaire.

Dans ce sens, un bon nombre des journées pédagogiques serviront à de la formation.

RÉSOLUTION CC : 1809/2013

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a la responsabilité d'établir un calendrier scolaire;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé, comme il se doit, à la consultation sur le calendrier scolaire 2013-2014 auprès de tous les groupes concernés;

CONSIDÉRANT que les avis émis par les différents groupes consultés ne sont pas tous conciliables;

CONSIDÉRANT que les besoins reliés à la formation et à l'accompagnement du personnel enseignant continuent d'être très grands;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'entente locale du personnel enseignant relatives au calendrier;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire souhaite favoriser un emploi du temps équilibrés pour les élèves;

Il est proposé par Mme Monique Goulet et appuyé par Mme Diane Therrien Camirand, d'adopter les calendriers scolaires 2013-2014 pour le secteur « jeunes » (*préscolaire, primaire, secondaire, sprint*) et le secteur « adultes » (*formation générale des adultes, formation professionnelle, concomitance, milieu carcéral*) **le document joint et faisant partie du présent procès-verbal, étant entendu que :**

- les calendriers sont conformes à la convention collective;
- des activités de formation se dérouleront dans la grande majorité des journées pédagogiques;
- trois journées serviront en cas de fermeture pour force majeurs.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

19. MOTION DE FÉLICITATIONS – SPECTACLE DE CIRQUE – ÉCOLE CYRILLE-BRASSARD (M^{me} Jeanne-Mance Paul – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 1810/2013

CONSIDÉRANT la présentation récente, à l'école Cyrille-Brassard, du spectacle annuel de cirque;

CONSIDÉRANT la somme importante de travail consentie à ce projet par les membres du personnel, les parents-bénévoles et les élèves;

CONSIDÉRANT l'effet mobilisateur de ce projet pour l'ensemble de l'école;

CONSIDÉRANT le vif succès qu'a connu le spectacle cette année encore;

Il est proposé par M^{me} Jeanne-Mance Paul et appuyé par M^{me} Lise Morin, de transmettre les hommages et félicitations du conseil des commissaires, aux élèves, membres du personnel et parents-bénévoles de l'école Cyrille-Brassard et de saluer l'engagement exceptionnel des enseignants Denise Arbour, Marie-Pier Biron, Eric Lefebvre, Pierre Moncion, ainsi que des parents Karine Houle, Caroline Fréchette, Pierrette Dion, Line Pelletier, Marie-Claude Nadeau, Sara Robert et Karl Boulanger.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20. MOTION DE FÉLICITATIONS – PROJETS RIF-CEFRIO (M^{me} Jeanne-Mance Paul – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 1811/2013

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du récent *Colloque TI 2013 Mauricie et Centre-du-Québec*, tenu à l'intérieur de la 38^e *Semaine de l'industrie*, le Réseau des intervenants en formation (RIF) a procédé au dévoilement de deux projets d'envergure, qu'il déploiera en étroite collaboration avec le CEFRIO (*Centre facilitant la recherche et l'innovation dans les organisations à l'aide des technologies de l'information et de la communication*);

CONSIDÉRANT la mise en opération d'une *Unité mobile de formation*, dont la supervision logistique relève du RIF, qui sillonnera les routes du Québec et permettra à des PME industrielles de former leurs travailleurs en formation de base (*métrologie et de la symbolisation de soudage*) dans leur cour ;

CONSIDÉRANT que cette Unité mobile de formation est une réalisation du CEFRIO et de ses partenaires, en l'occurrence : la Fédération des commissions scolaires du Québec et le Consortium des services aux entreprises des commissions scolaires, avec le soutien financier du gouvernement du Québec, de Manac, d'Artopex et de la CRÉ de Montréal;

CONSIDÉRANT l'apport de l'équipe du RIF dont la coordonnatrice du service aux entreprises, Johanne Lachapelle, Chantal Nolet (*pour la logistique et au déplacement l'unité*); ainsi que Daniel Deak, (*pour l'adaptation d'un premier programme de formation*);

CONSIDÉRANT, par ailleurs, que dans la même foulée, six entrepreneures de Femmessor du Centre-du-Québec et de la Montérégie auront la possibilité de participer à un projet pilote de formation sur la gestion efficace d'une entreprise avec une tablette électronique comme support de formation ;

Il est proposé par M^{me} Jeanne-Mance Paul et appuyé par M^{me} Monique Goulet, de transmettre les hommages et félicitations du conseil des commissaires à Mme Johanne Lachapelle, Mme Chantal Nolet, M. Daniel Deak, ainsi qu'à tous les intervenants concernés, à la suite de la mise en place de ces deux projets d'envergure.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21. MOTION DE FÉLICITATIONS – FINALES RÉGIONALES – SECONDAIRE EN SPECTACLE (M^{me} Jeanne-Mance Paul – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 1812/2013

CONSIDÉRANT que l'édition 2013 des finales régionales de Secondaire en spectacle du Centre-du-Québec avait lieu au Théâtre Belcourt à Baie-du-Febvre, les 16 et 17 avril derniers;

CONSIDÉRANT que près de 150 jeunes, artistes et animateurs provenant de seize écoles secondaires de la région étaient impliqués;

CONSIDÉRANT que des élèves des écoles secondaires de la Commission scolaire des Chênes ont raflé plusieurs prix;

Il est proposé par M^{me} Jeanne-Mance Paul et appuyé par M^{me} Lise Morin, de transmettre les hommages et félicitations du conseil des commissaires aux lauréats suivants :

- Dans la catégorie Création – Danse, de l'école secondaire Marie-Rivier, Rachel Carignan et Anthony Gaudreau, et de l'école secondaire Jean-Rimbault, Laurence Lapointe, Dalya Mongrain et Lorraine Pétrin ;
- Dans le volet, « mention du jury », de l'école secondaire Jean-Rimbault, Châtelaine Côté-Rioux et Jade Pinard (danse), et de l'école secondaire La Poudrière, Mathieu Dufort (humour)
- Dans la catégorie « Coup de cœur Cogeco », Alexane Leclerc de l'école secondaire Jean-Rimbault (interprétation).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h43, l'ordre du jour étant épuisé, la présidente décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Jeanne-Mance Paul

BG

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 205
28 mai 2013**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-cinquième (205^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 28 mai 2013, à 19 h 30, sous la présidence de M^{me} Jeanne-Mance Paul, présidente du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M. Clément BERNARD	(P)
M. François CARRIER	(M)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Vicky DESMARAIS	(P)
M ^{me} Geneviève DESROSIERS	(P)
M ^{me} Monique GOULET	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M. François LANGLOIS	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M. Guy LEROUX	(M)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M. Bernard NAULT	(P)
M. Réjean PAQUETTE	(A)
M ^{me} Jeanne-Mance PAUL	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)
M ^{me} Danielle TEAR	(P)
M ^{me} Diane THERRIEN-CAMIRAND	(P)

PRÉSENCES : 15
ABSENCES : 03
TOTAL : 18

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Mélanie CARON	(P)
M ^{me} Lise MORIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, STTI
M ^{me} Francine LAUZIÈRE	Directrice des services complémentaires
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA et directrice du Service des ressources financières
M. Alain NADEAU	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

Ouverture de la séance à 19 h 30.

RÉFLEXION : « *Faire un reproche ne prend qu'une seconde, mais l'oublier peut prendre une vie entière à celui qui l'a reçu.* »

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ORDRE DU JOUR

Réflexion (M^{me} Danielle Tear)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi 23 avril 2013 (No 203) et de la séance extraordinaire du mardi, 14 mai 2013 (No 204)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi 23 avril 2013 (No 203) et de la séance extraordinaire du mardi, 14 mai 2013 (No 204)
6. Réfection de la chaufferie à l'école Christ-Roi - octroi de contrat (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)
7. Approbation de la convention de gestion et de réussite éducative de l'école La Poudrière (Direction générale – Dossier de décision)
8. Nomination personnel cadre - Coordonnateur du Service des technologies de l'information (Direction générale – Dossier de décision)
9. Amendement à la structure administrative 2013-2014 (Direction générale – Dossier de décision)
10. Horaire d'été (Service des ressources humaines – Dossier d'information)
11. Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières (Service des ressources financières – Dossier de décision)
12. Motion de félicitations - Course des Chênes-toi (M^{me} Jeanne-Mance Paul – Dossier de décision)
13. Motion de félicitations - Chapeau, les filles ! (M^{me} Jeanne-Mance Paul – Dossier de décision)
14. Motion de félicitations - Projet cirque - École Saint-Joseph (M^{me} Jeanne-Mance Paul – Dossier de décision)
15. Motion de félicitations - Élèves de Jean-Raimbault – Musique (M^{me} Guylaine Lavigne – Dossier de décision)
16. Période réservée au comité de parents
17. Période réservée à la présidente
18. Période réservée à la direction générale
19. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 1813/2013

Il est proposé par M^{me} Isabelle Marquis et appuyé par M^{me} Danielle Tear, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

SANS OBJET

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

4. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 23 AVRIL 2013 (N^o 203) ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI, 14 MAI (N^o 204)

RÉSOLUTION CC : 1814/2013

Il est proposé par M^{me} Monique Goulet et appuyé par M^{me} Lise Morin, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 23 avril 2013 (N^o 203) et de la séance extraordinaire du mardi, 14 mai 2013 (N^o 204).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 26 MARS 2013 (N^o 202)

RÉSOLUTION CC : 1815/2013

Il est proposé par M^{me} Diane Therrien Camirand et appuyé par M^{me} Danielle Tear, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 23 avril 2013 (N^o 203) et de la séance extraordinaire du mardi, 14 mai 2013 (N^o 204).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. RÉFECTION DE LA CHAUFFERIE À L'ÉCOLE CHRIST-ROI - OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013* du MELS.

Le projet consiste à la réfection de la chaufferie à l'école Christ-Roi. La source d'énergie sera le gaz naturel en remplacement du mazout. De nouvelles chaudières à haute efficacité seront installées ainsi que des contrôles en économie d'énergie. Les réservoirs de mazout seront aussi retirés du sol.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 30 avril dernier.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 21 mai 2013 à 14 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01). Les travaux débuteront fin juin 2013 et devront être complétés au début septembre 2013. (... *suite, p.4*)

RÉSOLUTION CC : 1816/2013

CONSIDÉRANT que le projet a reçu un financement du MELS dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur mandaté dans ce projet;

Il est proposé par M. François Langlois et appuyé par M^{me} Danielle Tear:

- d'octroyer le contrat pour la réfection de la chaufferie à l'école Christ-Roi à l'entreprise GNR Corbus au montant de 183 123.00 \$ avant taxes;
- d'autoriser la présidente ou le vice-président et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la directrice générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE L'ÉCOLE LA POU德里ÈRE (Direction générale – Dossier de décision)

L'article 209.2 de la Loi sur l'instruction publique stipule que : « *La commission scolaire et le directeur de chacun de ses établissements conviennent annuellement dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite éducative, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et le ministre* ».

À la suite de la résolution adoptée par le conseil des commissaires le 26 mars 2013 dernier, la commission scolaire a fait parvenir une mise en demeure à la présidente du conseil d'établissement relativement à l'approbation de la convention de gestion et de réussite.

Or, il résulte qu'à la séance régulière du conseil d'établissement du 4 février 2013, la convention de gestion et de réussite éducative de l'école La Poudrière n'a pas été approuvée.

L'article 218.2 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que : « *Lorsqu'une école, un centre de formation professionnelle ou un centre d'éducation des adultes néglige ou refuse de se conformer à la loi ou à un règlement du gouvernement, du ministre ou de la commission scolaire, la commission scolaire met en demeure l'établissement de s'y conformer; à défaut par l'établissement de s'y conformer dans le délai déterminé par la commission scolaire, cette dernière prend les moyens appropriés pour assurer le respect de la loi et des règlements, notamment en substituant ses décisions à celles de l'établissement.* »

En conséquence, le projet de résolution qui suit vient demander aux membres du conseil des commissaires de se substituer au conseil d'établissement et d'approuver la convention de gestion et de réussite, telle que présentée. (... *suite, p.5*)

RÉSOLUTION CC : 1817/2013

CONSIDÉRANT l'article 209.2 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule : « *La commission scolaire et le directeur de chacun de ses établissements conviennent annuellement dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite éducative, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et le ministre* »;

CONSIDÉRANT que ce même article 209.2 stipule également : La convention de gestion et de réussite éducative est établie en tenant compte du plan de réussite de l'établissement et de sa situation particulière. Elle porte notamment sur les éléments suivants :

1. Les modalités de la contribution de l'établissement;
2. Les ressources que la Commission scolaire alloue spécifiquement à l'établissement pour lui permettre d'atteindre les buts fixés et les objectifs mesurables prévus;
3. Les mesures de soutien et d'accompagnement mises à la disposition de l'établissement;
4. Les mécanismes de suivi et de reddition de compte mis en place par l'établissement.

CONSIDÉRANT les cibles établies par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT les cibles de la convention de partenariat de la commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT que la convention gestion et de réussite éducative vise l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires des élèves qui nous sont confiés;

CONSIDÉRANT la démarche de consultation auprès du personnel de l'établissement;

CONSIDÉRANT les commentaires exprimés par les représentants des enseignants au regard des cibles fixées;

CONSIDÉRANT que la convention de gestion et de réussite éducative s'inscrit dans les orientations du plan stratégique et de la convention de partenariat 2010-2012 de la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école La Poudrière n'a pas approuvé la convention de gestion et de réussite;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'instruction publique (article 218.2), la commission scolaire a fait parvenir une mise en demeure à la présidente du conseil d'établissement relativement à l'approbation de la convention de gestion et de réussite, comme en fait foi la résolution adoptée à cet égard lors de la séance ordinaire du 26 mars 2013.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette mise en demeure, la convention de gestion et de réussite éducative de l'école La Poudrière n'a toujours pas été approuvée par le conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'établissement;

Il est proposé par M^{me} Mélanie Caron et appuyé par M. Gaétan Delage, d'approuver la convention de gestion et de réussite de l'école La Poudrière et de prendre acte des cibles qu'elle contient, tel que le prévoit l'article 218.2 de la Loi sur l'instruction publique.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. NOMINATION PERSONNEL CADRE - COORDONNATEUR DU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (Direction générale – Dossier de décision)

Le poste de coordonnateur est vacant depuis le 11 juin 2012 à la suite du départ du détenteur du poste. Dans le contexte des compressions budgétaires imposées par le gouvernement, on a pris le temps de bien analyser nos besoins au niveau de la structure. Il en est ressorti qu'il fallait maintenir un poste de coordonnateur au service des technologies de l'information.

Le poste a donc été ouvert le 12 février 2013 et un comité de sélection a siégé le 9 avril dernier.

Le candidat retenu répond aux exigences du poste et possède toutes les qualifications requises pour remplir ces fonctions.

Les membres du comité de sélection ont été consultés et on est en mesure de formuler une recommandation au Conseil des commissaires.

RÉSOLUTION CC : 1818/2013

CONSIDÉRANT que le poste de coordonnateur au service des technologies de l'information est devenu vacant suite au départ du détenteur du poste;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins au niveau de la structure administrative;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler ce poste;

CONSIDÉRANT que le candidat possède toutes les qualifications requises et qu'il répond aux exigences du poste

Il est proposé par M^{me} Mélanie Caron et appuyé par M^{me} Geneviève Desrosiers, de nommer M. Patrick Bellerive au poste de coordonnateur du service des technologies de l'information et de confier à la direction générale le mandat de déterminer la date d'entrée en fonction.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. AMENDEMENT À LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2013-2014 (Direction générale – Dossier de décision)

La structure administrative adoptée le 23 avril dernier nécessite un amendement au niveau du service des ressources humaines.

En effet, depuis la nomination du directeur des ressources humaines l'an dernier, de nombreux postes ont été abolis dans ce service, notamment le poste de coordonnateur. Depuis l'automne dernier, une analyse détaillée des besoins organisationnels de ce service est effectuée pour déterminer les postes essentiels à maintenir pour s'assurer de la réalisation de leurs mandats.

Il apparaît maintenant que l'ajout d'un poste de conseiller en gestion de personnel s'avère incontournable. En contrepartie, l'un des postes d'agent de bureau classe principal ne sera pas reconduit.

Les cadres de service et les cadres d'établissement sont en accord avec l'ajout de ce poste. (... suite, p.7)

RÉSOLUTION CC : 1819/2013

CONSIDÉRANT la hauteur de la contribution de la commission scolaire à l'équilibre budgétaire de la province;

CONSIDÉRANT les consignes ministérielles à l'effet que ces compressions ne doivent pas affecter les services directs à l'élève;

CONSIDÉRANT notre obligation de soumettre un budget équilibré;

CONSIDÉRANT que les personnes occupant les postes abolis ont pu être réaffectées à d'autres fonctions;

CONSIDÉRANT les présentations faites auprès du conseil des commissaires et en atelier de travail ;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des associations de cadres;

Il est proposé par M^{me} Diane Therrien Camirand et appuyé par M^{me} Vicky Desmarais, d'adopter les modifications proposées dans le projet de structure administrative pour l'année 2013-2014 déposé par la directrice générale et de l'autoriser à procéder aux démarches requises pour actualiser cette décision.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. HORAIRE D'ÉTÉ (Service des ressources humaines – Dossier d'information)

Depuis plusieurs années, durant la période estivale, le personnel à temps complet de la Commission scolaire des Chênes bénéficie de la possibilité de se prévaloir d'un horaire lui permettant de compléter ses heures de travail en 4,5 jours, soit du lundi au vendredi midi. De plus, pour les personnes ayant un horaire comportant un nombre d'heures moindre, des ajustements d'horaire équivalents peuvent être appliqués.

Pour 2013, l'horaire d'été est fixé pour la période du 2 juillet au 23 août 2013; les bureaux seront donc officiellement fermés, le vendredi en après-midi.

11. OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES (Service des ressources financières – Dossier de décision)

En vertu de l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire doit rendre publics les objectifs et principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entre ses établissements.

La répartition doit aussi prévoir les montants alloués au fonctionnement des conseils d'établissement ainsi que les montants requis pour les besoins de la commission scolaire et de ses comités.

Très peu de changements sont apportés aux critères par rapport à l'exercice précédent et ceux-ci ont été faits avec le comité stratégique.

L'historique de certains critères de même que l'ensemble du document a été présenté au comité consultatif de gestion et au comité de parents et comité paritaire HDAA.

(... suite, p.8)

RÉSOLUTION CC : 1820/2013

CONSIDÉRANT que la commission scolaire, en vertu de l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique, doit rendre publics les objectifs et principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et des autres revenus entre ses établissements,

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit aussi faire connaître les objectifs et principes qui ont servi à déterminer le montant qu'elle retient pour ses propres besoins,

Il est proposé par M^{me} Danielle Tear et appuyé par M^{me} Diane Therrien Camirand, d'adopter le document « *Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières* ».

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

12. MOTION DE FÉLICITATIONS - COURSE DES CHÊNES-TOI (M^{me} Jeanne-Mance Paul – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 1821/2013

CONSIDÉRANT le succès qu'a connu la 6^e édition de la Course des Chênes-toi, le dimanche 19 mai 2013, alors que 4 000 marcheurs et coureurs ont pris part à l'événement;

CONSIDÉRANT que l'événement gagne en importance à l'échelle de la province;

CONSIDÉRANT les valeurs de saines habitudes de vie et de persévérance que la Course véhicule;

CONSIDÉRANT l'intérêt grandissant manifesté par les établissements de la commission scolaire, les membres du personnel, les élèves et leurs parents, à l'égard de cette activité, de la course à pied et de l'activité physique en général;

Il est proposé par M^{me} Jeanne-Mance Paul et appuyé par M. Bernard Nault, de transmettre les félicitations et hommages du conseil des commissaires aux organisateurs de la Course des Chênes-toi et, particulièrement, à M. Michel Couturier, directeur de course et agent de développement en sport à la Commission scolaire des Chênes.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13. MOTION DE FÉLICITATIONS - CHAPEAU, LES FILLES ! (M^{me} Jeanne-Mance Paul – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 1822/2013

CONSIDÉRANT que le 7 mai dernier avait lieu la cérémonie officielle de remises de prix du concours « *Chapeau, les filles* », pour les régions Mauricie-Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT que ce concours souligne la volonté et le travail des femmes inscrites à un programme de formation professionnelle et technique qui mène à l'exercice d'un métier traditionnellement masculin;

CONSIDÉRANT que cinq élèves du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau de Drummondville et deux élèves du Pavillon André-Morissette de Plessisville ont soumis leurs candidatures pour le concours; (... *suite, p. 9*)

CONSIDÉRANT que Dominique Marchand, élève en Dessin industriel, a été désignée comme lauréate régionale pour le Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau, ce qui lui a valu une bourse de 700 \$;

CONSIDÉRANT que Nancy Tremblay, élève en soudage-montage, a été proclamée lauréate régionale pour le Centre de formation professionnelle Pavillon André-Morissette de Plessisville;

CONSIDÉRANT que Kathy Gélinas, élève en Soudage-montage, au Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau, a reçu le prix « *Coup de cœur* » (bourse de 250 \$ du MELS) et a également remporté le prix Emploi-Québec (500 \$);

Il est proposé par M^{me} Jeanne-Mance Paul et appuyé par M^{me} Lise Morin, de transmettre les félicitations et hommages du conseil des commissaires à la direction du CFP Paul-Rousseau, ainsi qu'aux lauréates de « Chapeau les filles ».

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

14. MOTION DE FÉLICITATIONS - PROJET CIRQUE - ÉCOLE SAINT-JOSEPH
(M^{me} Jeanne-Mance Paul – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 1823/2013

CONSIDÉRANT que le 6 mai dernier, l'école Saint-Joseph présentait, à la Maison des arts Desjardins de Drummondville, le tout premier spectacle de son « projet cirque » (« *Rêve ta vie et vis tes rêves* »);

CONSIDÉRANT l'engagement et la participation remarquables de tous les élèves, toutes clientèles confondues, à cette production d'envergure;

CONSIDÉRANT la somme de travail considérable consentie à ce projet par les membres du personnel de l'école, les élèves et les parents;

CONSIDÉRANT l'impact positif indéniable de ce projet sur l'estime de soi et la persévérance des élèves de l'école;

CONSIDÉRANT le succès qu'a connu l'événement;

Il est proposé par M^{me} Jeanne-Mance Paul et appuyé par M^{me} Monique Goulet, de transmettre les félicitations et hommages du conseil des commissaires à la direction de l'école Saint-Joseph, aux membres du personnel, à tous les élèves et leurs parents, à la suite de la présentation du spectacle « *Rêve ta vie et vis tes rêves* ».

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15. MOTION DE FÉLICITATIONS - ÉLÈVES DE JEAN-RAIMBAULT – MUSIQUE
(M^{me} Guylaine Lavigne – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 1824/2013

CONSIDÉRANT que du 9 au 12 mai dernier, des élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaires de l'école Jean-Raimbault, ont pris part à un important festival d'harmonies à Boston;

CONSIDÉRANT que les élèves de cette école ont terminé au 1^{er} rang de leur catégorie, récoltant la mention « supérieure », de même que le premier échelon au classement général;

CONSIDÉRANT les efforts considérables consentis par les élèves-musiciens et enseignants en musique de l'école Jean-Raimbault en vue de ce festival; (... *suite, p.10*)

Il est proposé par M^{me} Guylaine Lavigne et appuyé par M^{me} Manon Rivard, de transmettre les félicitations et hommages du conseil des commissaires à la direction de l'école Jean-Raimbault et, ce faisant, aux élèves et enseignants concernés, à la suite du succès qu'a connu la délégation de Jean-Raimbault lors de son séjour à Boston.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

16. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

Lors de sa dernière séance ordinaire, le comité de parents a donné suite à la consultation portant sur le plan stratégique 2013-2018. Par ailleurs, l'intervention du directeur adjoint du Service des ressources éducatives aux jeunes, M. Mario Bélisle, sur différents sujets touchant à l'organisation scolaire, a été des plus appréciées.

D'autre part, les commissaires-parents Caron et Morin feront partie des délégués au Congrès annuel de la Fédération des comités de parents du Québec. La Première ministre Pauline Marois figure au nombre des invités.

17. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE

Madame la présidente rappelle que le congrès annuel et l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec se dérouleront du 30 mai au 1^{er} juin, à Montréal.

Elle fait aussi mention d'activités à venir, dans les écoles, notamment : le Gala excellence de l'école Jean-Raimbault, le 6 juin, et les concerts des élèves en musique de l'école Duvernay, les 6 et 7 juin.

18. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

SANS OBJET

19. AFFAIRES NOUVELLES

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h14, l'ordre du jour étant épuisé, la présidente décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Jeanne-Mance Paul

BG

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 206
4 juin 2013**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-sixième (206^e) séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 4 juin 2013, à 19 h 30, sous la présidence de M^{me} Jeanne-Mance Paul, présidente du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M. Clément BERNARD	(P)
M. François CARRIER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Vicky DESMARAIS	(P)
M ^{me} Geneviève DESROSIERS	(P)
M ^{me} Monique GOULET	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M. François LANGLOIS	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M. Guy LEROUX	(A)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(M)
M. Bernard NAULT	(P)
M. Réjean PAQUETTE	(P)
M ^{me} Jeanne-Mance PAUL	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)
M ^{me} Danielle TEAR	(P)
M ^{me} Diane THERRIEN-CAMIRAND	(P)

PRÉSENCES : 16

ABSENCES : 02

TOTAL : 18

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Mélanie CARON	(P)
M ^{me} Lise MORIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA et directrice du Service des ressources financières
M. Alain NADEAU	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

1. Ouverture de la séance à 19h30

M^{me} Jeanne-Mance Paul, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux gestionnaires de la commission scolaire. Madame la présidente confirme que la procédure de convocation à la présente séance extraordinaire a été respectée, par la diffusion d'un avis public en date du 30 mai 2013 et la convocation des commissaires à la même date, conformément aux articles 163, 164 et 165 de la *Loi sur l'instruction publique*.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance (M^{me} Jeanne-Mance Paul)
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Réfection de la cour à l'école Notre-Dame-du-Rosaire - Octroi de contrat (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)
5. Réaménagement du niveau 200 à la polyvalente Marie-Rivier - Octroi de contrat (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)
6. Remplacement des fenêtres à l'école Saint-Guillaume (126 A) - Octroi de contrat (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)
7. Gestion des services alimentaires - Octroi de contrat (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)
8. Acte d'établissement - École des parcours axés sur l'emploi (Direction générale adjointe – Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision) **L'ÉTUDE DE CE POINT EST REPORTÉE À UNE DATE ULTÉRIEURE**
9. Plan stratégique 2013-2018 (Direction générale – Dossier de décision)
10. Taxe scolaire 2013-2014 (Direction générale adjointe – Service des ressources financières – Dossier de décision)

LEVÉE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

SANS OBJET

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

Les commissaires Geneviève Desrosiers et Alain Charest prennent place à leur siège à 19h35

4. RÉFECTION DE LA COUR À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE - OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013* du MELS.

Le projet consiste à l'amélioration de l'infrastructure et à la réfection complète du pavage de la cour à l'école Notre-Dame-du-Rosaire, ainsi qu'à la délimitation des aires de jeux. Les surfaces asphaltées auront considérablement diminué et une dizaine d'arbres seront plantés. Finalement, le conteneur à déchets et l'accès à la cour par les véhicules seront relocalisés. (*Suite, page 3*)

De plus, une intervention de décontamination sera effectuée cet été sur une partie de cette cour. La réfection d'une partie du pavage sera réalisée à même ce projet.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 14 mai dernier.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 4 juin 2013 à 14 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débuteront début juillet et devront être complétés avant la rentrée scolaire 2013.

RÉSOLUTION CC : 1825/2013

CONSIDÉRANT que le projet a reçu un financement du MELS dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur mandaté dans ce projet;

Il est proposé par M^{me} Danielle Tear et appuyé par M. François Carrier :

- d'octroyer le contrat pour la réfection de la cour à l'école Notre-Dame-du-Rosaire à l'entreprise J. Noël Francoeur Inc. au montant de 106 240.25 \$ avant taxes;
- d'autoriser la présidente ou le vice-président et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la directrice générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. RÉAMÉNAGEMENT DU NIVEAU 200 À LA POLYVALENTE MARIE-RIVIER - OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu par la commission scolaire dans le cadre de son enveloppe AMT 2013-2014.

Le projet consiste à créer trois locaux de classe supplémentaires en relocalisant deux salles réservées aux professeurs, incluant les modifications au niveau de la ventilation, de l'éclairage et des finis intérieurs. Le tout en tenant compte des matériaux contenant de l'amiante.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 16 mai 2013.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 3 juin à 14h. (*Suite, page 4*)

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) de la commission scolaire.

L'exécution de ces travaux est prévue cet été pour livraison avant la rentrée scolaire 2013.

RÉSOLUTION CC : 1826/2013

CONSIDÉRANT les besoins en espace afin d'accueillir les élèves au secondaire;

CONSIDÉRANT que la polyvalente Marie-Rivier a été ciblée pour cet ajout d'espace;

CONSIDÉRANT que le projet a été retenu par la commission scolaire dans le cadre de son enveloppe amélioration, modification, transformation (AMT) 2013-2014;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué et les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet;

Il est proposé par M^{me} Diane Therrien Camirand et appuyé par M. Gaétan Delage :

- d'octroyer le contrat de réaménagement du niveau 200 à la polyvalente Marie-Rivier à l'entreprise Construction J-C Guévremont au montant de 109 900.00 \$ avant taxes;
- d'autoriser la présidente ou le vice-président et la directrice générale ou une des directrices générales adjointes à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la directrice générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. REMPLACEMENT DES FENÊTRES À L'ÉCOLE SAINT-GUILLAUME (126 A) - OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013* du MELS.

Le projet consiste au remplacement des fenêtres de la petite école Saint-Guillaume. Elles seront de type à guillotine à double vitrage.

Le professionnel ayant été mandaté et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 14 mai dernier.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 31 mai 2013 à 14 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débiteront à la réception des fenêtres et devraient être complétés avant la rentrée scolaire 2013.

RÉSOLUTION CC : 1827/2013

CONSIDÉRANT que le projet a reçu un financement du MELS dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013*; (*Suite, page 5*)

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres public conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet; Il est proposé par M^{me} Diane Therrien Camirand et appuyé par M. Gaétan Delage :

- d'octroyer le contrat pour le remplacement des fenêtres à l'école Saint-Guillaume à l'entreprise Construction Benoit Moreau, au montant de 84 570.00 \$ avant taxes;
- d'autoriser la présidente ou le vice-président et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la directrice générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. GESTION DES SERVICES ALIMENTAIRES - OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Le contrat de gestion des services alimentaires venant à échéance pour trois des quatre écoles secondaires, il a été convenu de regrouper l'ensemble des services dans un même contrat.

Le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 9 mai 2013.

Les offres de services dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 29 mai à 14h.

Les offres ont été évaluées par un comité de sélection en vue de l'octroi du contrat en fonction d'une évaluation de la qualité. Le comité a formulé ses recommandations qui sont présentées en annexe.

La procédure est conforme à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* de la commission scolaire.

RÉSOLUTION CC : 1828/2013

CONSIDÉRANT l'échéance des contrats de gestion des services alimentaires dans les écoles secondaires;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT la politique de saines habitudes de vie en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué, les offres de services reçues et leur évaluation par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection; (*Suite, page 6*)

Il est proposé par M^{me} Monique Goulet et appuyé par M^{me} Danielle Tear :

- d'octroyer le contrat de gestion des services alimentaires à l'entreprise Groupe Compass (Chartwells);
- d'autoriser la présidente ou le vice-président et la directrice générale ou une des directrices générales adjointes à signer les documents contractuels;

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. ACTE D'ÉTABLISSEMENT - ÉCOLE DES PARCOURS AXÉS SUR L'EMPLOI
(Direction générale adjointe – Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision)

L'ÉTUDE DE CE POINT EST REPORTÉE À UNE DATE ULTÉRIEURE

9. PLAN STRATÉGIQUE 2013-2018 (Direction générale – Dossier de décision)

La Commission scolaire des Chênes a procédé, tout au long de l'année 2012-2013, à la révision du plan stratégique de la commission scolaire. Les établissements sont à revoir de leur côté leur projet éducatif en concordance avec le nouveau plan stratégique 2013-2018. Les conventions de gestion et de réussite tiendront compte également des orientations et des objectifs de ce nouveau plan stratégique.

Par ailleurs, à différentes étapes de la démarche, des moyens ont été utilisés afin de recueillir les préoccupations et recommandations des instances concernées.

La version « pour adoption » a été soumise aux instances suivantes :

- conseil des commissaires;
- comité consultatif de gestion;
- comité stratégique;
- comité de parents;
- conseils d'établissement;
- syndicats du personnel enseignant, des professionnels, du personnel de soutien.

Il convient de souligner que cette version « pour adoption » reçoit un très haut niveau d'adhésion de la part de l'ensemble des instances consultées.

La version « finale » soumise au conseil des commissaires pour adoption du document « *Un engagement partagé, gage de réussite* » contient aussi des indicateurs et des cibles.

On notera que ce nouveau plan stratégique tient compte des recherches universitaires et des pratiques probantes nous permettant d'espérer une augmentation significative de nos taux de diplomation d'ici 2020 comme demandé par la ministre de l'Éducation.

RÉSOLUTION CC : 1830/2013

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique prévoit que la commission scolaire doit se doter d'un plan stratégique;

CONSIDÉRANT que le plan stratégique 2008-2012 a été prolongé jusqu'en juin 2013; (*Suite, page 7*)

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire de se doter d'un nouveau plan stratégique pour les cinq prochaines années;

CONSIDÉRANT la démarche mise en place par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que cette démarche s'est réalisée de façon concertée avec l'ensemble des écoles qui sont aussi à procéder à l'analyse de leur situation en vue du renouvellement de leur projet éducatif;

CONSIDÉRANT que cette démarche est concordante avec la mise en place des conventions de gestion et de réussite des établissements;

CONSIDÉRANT les différents mécanismes de consultation mis en place tout au long de la démarche afin de permettre aux différentes instances et à tous les milieux de se prononcer sur le projet de plan stratégique;

CONSIDÉRANT le résultat des consultations menées et le haut taux d'adhésion exprimé par une très large majorité d'intervenants et d'instances;

Il est proposé par M^{me} Monique Goulet et appuyé par M^{me} Danielle Tear, d'adopter le nouveau plan stratégique 2013-2018 déposé.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. TAXE SCOLAIRE 2013-2014 (Direction générale adjointe – Service des ressources financières – Dossier de décision)

Le projet de loi n°25 vient modifier de façon importante le taux de taxation déterminé par le conseil des commissaires lors de l'adoption annuelle du budget.

Rappelons que le projet de loi vient déterminer que la subvention qui sera versée en aide additionnelle pour la péréquation équivaudra à 50 % du montant reçu en 2012-2013. Il s'agit d'une réduction de la subvention de péréquation totalisant 3 618 609 \$.

La hauteur de la réduction de la subvention de péréquation conjuguée aux compressions demandées en éducation au cours des dernières années font en sorte que le conseil des commissaires n'a d'autre choix que de procéder à une hausse de la taxe scolaire.

De plus, le projet de loi prévoit que la commission scolaire peut déterminer des taux d'imposition différents pour les municipalités présentes sur son territoire.

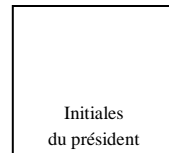
RÉSOLUTION CC : 1831/2013

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 25 vient modifier de façon importante le taux de taxation déterminé par le conseil des commissaires lors de l'adoption annuelle du budget ;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 25 permet à une commission scolaire de déterminer des taux d'imposition différents pour les municipalités sur son territoire si celle-ci reçoit une subvention de péréquation appliquée en réduction de la taxe scolaire;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 25 vient déterminer que la subvention qui sera versée en aide additionnelle pour la péréquation équivaudra à 50 % du montant reçu en 2012-2013 réduisant la subvention de péréquation de 3 618 609 \$, somme que la présente résolution a pour but de récupérer;

CONSIDÉRANT la hauteur de la réduction de la subvention de péréquation; (*Suite, page 8*)



CONSIDÉRANT la hauteur des compressions exigées en éducation au cours de la présente année de même que celles exigées au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT que l'adoption tardive du projet de loi N° 25 a un impact sur la date d'émission des comptes des taxes et que cela génère des frais d'intérêt;

CONSIDÉRANT que le taux de taxation scolaire nominal des municipalités sur le territoire est de 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation, mais qu'après application de la réduction des taux de taxation, les taux effectifs variaient de 0,2014 \$ à 0,2904 \$ du 100 \$ d'évaluation en 2012-2013;

CONSIDÉRANT que deux municipalités du territoire de la commission scolaire sont propriétaires de leur école et qu'elles taxent leurs contribuables pour cet élément;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite avoir un taux unique de taxation sur le territoire qu'elle dessert d'ici quelques années;

Il est proposé par M. Réjean Paquette et appuyé par M. Alain Charest, d'adopter le taux de taxation nominal à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation et d'appliquer la subvention de péréquation en réduction de la taxe déterminant ainsi les taux de taxation effectifs de chaque municipalité pour l'exercice 2013-2014 à :

Municipalité	Taux effectif (du 100 \$ d'évaluation)
St-Félix de Kingsey :	0,3061 \$
Durham-Sud :	0,3055 \$
Lefebvre :	0,2744 \$
L'Avenir :	0,3126 \$
St-Lucien :	0,2809 \$
Wickham :	0,3079 \$
St-Germain :	0,3001 \$
Drummondville :	0,3096 \$
St-Cyrille :	0,2987 \$
Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village :	0,3087 \$
Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse :	0,3127 \$
Ste-Brigitte-des-Saults :	0,3117 \$
St-Majorique :	0,3042 \$
St-Edmond :	0,2774 \$
St-Eugène :	0,3060 \$
St-Guillaume :	0,3009 \$
St-Bonaventure :	0,3164 \$
St-Pie-de-Guire :	0,3083 \$

Ces taux seront en vigueur conditionnellement à l'adoption du projet de loi n° 25.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h18, l'ordre du jour étant épuisé, la présidente décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Jeanne-Mance Paul

BG

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 207
11 juin 2013**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-septième (207^e) séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 11 juin 2013, à 19 h 30, sous la présidence de M^{me} Jeanne-Mance Paul, présidente du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M. Clément BERNARD	(P)
M. François CARRIER	(P)
M. Alain CHAREST	(M)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Vicky DESMARAIS	(P)
M ^{me} Geneviève DESROSIERS	(P)
M ^{me} Monique GOULET	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M. François LANGLOIS	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M. Guy LEROUX	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M. Bernard NAULT	(P)
M. Réjean PAQUETTE	(P)
M ^{me} Jeanne-Mance PAUL	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)
M ^{me} Danielle TEAR	(P)
M ^{me} Diane THERRIEN-CAMIRAND	(P)

PRÉSENCES : 17

ABSENCES : 01

TOTAL : 18

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Mélanie CARON	(P)
M ^{me} Lise MORIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel Dumaine	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, STTI et SRM
M ^{me} Francine LAUZIÈRE	Directrice, Services éducatifs aux adultes
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA et directrice du Service des ressources financières, FP-FGA
M. Alain NADEAU	Direction support, Service des ressources matérielles
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

1. Ouverture de la séance à 19h30

M^{me} Jeanne-Mance Paul, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux gestionnaires de la commission scolaire. Madame la présidente confirme que la procédure de convocation à la présente séance extraordinaire a été respectée, par la diffusion d'un avis public en date du 6 juin 2013 et la convocation des commissaires à la même date, conformément aux articles 163, 164 et 165 de la *Loi sur l'instruction publique*.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance (**M^{me} Jeanne-Mance Paul**)
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Nomination – Direction d'école primaire (**Direction générale – Dossier de décision**)

LEVÉE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

SANS OBJET

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

4. NOMINATION – DIRECTION D'ÉCOLE PRIMAIRE (Direction générale – Dossier de décision)

À la suite des départs à la retraite de directions d'écoles primaires, on a procédé à des ouvertures de poste en vue de remplacer ces personnes.

Les postes ont été affichés conformément à la politique de gestion des cadres et à la politique de dotation du personnel et un comité de sélection a été formé comprenant trois commissaires, la direction du service des ressources humaines, la directrice générale et un représentant de l'association des directions d'école. De plus, des candidats ont été référés pour une évaluation visant à établir leur profil personnel et de gestionnaire.

Au terme de ce processus, le comité de sélection a recommandé une candidature pour un poste de direction au primaire.

RÉSOLUTION CC : 1832/2013

CONSIDÉRANT qu'un poste de direction d'école au primaire était à combler;

CONSIDÉRANT que l'on a procédé à l'affichage du poste;

CONSIDÉRANT qu'un processus de dotation a été mis en place selon la politique en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT les résultats du processus de sélection et la recommandation du comité de sélection; (*suite, page 3*)

Il est proposé par M^{me} Guylaine Lavigne et appuyé par M^{me} Lise Morin, de nommer Madame Isabelle Beaulac à un poste de direction d'école primaire à la Commission scolaire des Chênes à compter du 1^{er} juillet 2013.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19h33, l'ordre du jour étant épuisé, la présidente décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Jeanne-Mance Paul

BG

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 208
18 juin 2013**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-huitième (208^e) séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 18 juin 2013, à 19 h 30, sous la présidence de M^{me} Jeanne-Mance Paul, présidente du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M. Clément BERNARD	(P)
M. François CARRIER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Vicky DESMARAIS	(P)
M ^{me} Geneviève DESROSIERS	(M)
M ^{me} Monique GOULET	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M. François LANGLOIS	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M. Guy LEROUX	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M. Bernard NAULT	(P)
M. Réjean PAQUETTE	(P)
M ^{me} Jeanne-Mance PAUL	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)
M ^{me} Danielle TEAR	(P)
M ^{me} Diane THERRIEN-CAMIRAND	(P)

PRÉSENCES : 17

ABSENCES : 01

TOTAL : 18

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Mélanie CARON	(P)
M ^{me} Lise MORIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel Dumaine	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, STTI et SRM
M ^{me} Francine LAUZIÈRE	Directrice, Services éducatifs aux adultes
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA et directrice du Service des ressources financières, FP-FGA
M. Alain NADEAU	Direction support, Service des ressources matérielles
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

1. Ouverture de la séance à 19h30

M^{me} Jeanne-Mance Paul, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux gestionnaires de la commission scolaire. Madame la présidente confirme que la procédure de convocation à la présente séance extraordinaire a été respectée, par la diffusion d'un avis public en date du 13 juin 2013 et la convocation des commissaires à la même date, conformément aux articles 163, 164 et 165 de la *Loi sur l'instruction publique*.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance (**M^{me} Jeanne-Mance Paul**)
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi 28 mai 2013 (No 205) et de la séance extraordinaire du mardi, 4 juin 2013 (No 206) et de la séance extraordinaire du mardi, 11 juin 2013 (No 207)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi 28 mai 2013 (No 205) et de la séance extraordinaire du mardi, 4 juin 2013 (No 206) et de la séance extraordinaire du mardi, 11 juin 2013 (207).
6. Budget 2013-2014 - Adoption (**Service des ressources financières – Dossier de décision**)
7. Nomination - Conseiller en gestion de personnel (**Direction générale – Dossier de décision**)
8. Modification de statut – Personnel cadre – Dossier de décision (**Direction générale – Dossier de décision**)
9. Protocole d'entente – Ville de Drummondville/Commission scolaire des Chênes (**Direction générale – Dossier de décision**)
10. Délégation à la directrice générale pour confirmer des nominations pendant la période d'été (**Direction générale – Dossier de décision**)
11. Acte d'établissement - École des parcours axés sur l'emploi (**Direction générale adjointe – Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision**)
12. Calendrier 2013-2014 des séances ordinaires du comité exécutif et du conseil des commissaires (**Secrétariat général – Dossier d'information**)
13. Programme d'aide au personnel – Octroi de contrat (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
14. Bail location-achat centre de mécanique de véhicules lourds - Autorisation de signature (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
15. Modifications à l'atelier de soudure au centre de formation professionnelle Paul-Rousseau - Octroi de contrat (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
(L'ÉTUDE DE CE POINT EST REPORTÉE)
16. Réfection de la chaufferie à l'école Saint-Guillaume (126A) -Octroi de contrat (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
17. Réfection de la cour à l'école Bruyère - Octroi de contrat (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
18. Réfection de la cour à l'école l'Avenir - Octroi de contrat (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**) (**SUITE PAGE 3**)

19. Réfection de sanitaires au Centre Sainte-Thérèse - Octroi de contrat (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
20. Réfection de la toiture au Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau Octroi de contrat (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
21. Octroi de mandats de professionnels - École C (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
22. Renouvellement de l'entente avec le Mondial des Cultures - Autorisation de signature (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**) (**L'ÉTUDE DE CE POINT EST ANNULÉE**)
23. Autorisation d'acquisition de technologie numérique interactive - mesure 50730 (**Service du transport et des technologies de l'information – Dossier de décision**)
24. Motion de félicitations – Concert des élèves de l'école Duvernay – Musique (**M^{me} Jeanne-Mance Paul – Dossier de décision**)
25. Motion de félicitations - Gala de L'école Jean-Raimbault (**M^{me} Guylaine Lavigne – Dossier de décision**)
26. Motion de félicitations - Concours littéraire de la SSJB "À la rencontre d'un auteur" (**M^{me} Guylaine Lavigne – Dossier de décision**)
27. Période réservée au comité de parents
28. Période réservée à la présidente
29. Période réservée à la directrice générale

LEVÉE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

Madame Mélissa Martel, qui représente des parents d'élèves, fait part aux commissaires d'une problématique vécue à l'école Saint-Eugène, en lien avec la tenue d'une activité de fin d'année. Elle remet au conseil des documents faisant état de la démarche menée par ce groupe de parents.

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

4. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI 28 MAI 2013 (NO 205) ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI, 4 JUIN 2013 (NO 206) ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI, 11 JUIN 2013 (NO 207)

RÉSOLUTION CC : 1833/2013

Il est proposé par M^{me} Guylaine Lavigne et appuyé par M^{me} Diane Therrien Camirand, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi 28 mai 2013 (no 205) et de la séance extraordinaire du mardi, 4 juin 2013 (no 206) et de la séance extraordinaire du mardi, 11 juin 2013 (no 207)

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI 28 MAI 2013 (NO 205) ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI, 4 JUIN 2013 (NO 206) ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI, 11 JUIN 2013 (207).

RÉSOLUTION CC : 1834/2013

Il est proposé par M^{me} Danielle Tear et appuyé par M^{me} Vicky Desmarais, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi 28 mai 2013 (no 205) et de la séance extraordinaire du mardi, 4 juin 2013 (no 206) et de la séance extraordinaire du mardi, 11 juin 2013 (207).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. BUDGET 2013-2014 - ADOPTION (Service des ressources financières – Dossier de décision)

Le conseil des commissaires doit adopter le budget pour l'exercice financier 2013-2014 de la Commission scolaire des Chênes et le transmettre à la ministre avant le 1^{er} juillet 2013 (articles 277, 312, et 475 de la Loi sur l'instruction publique).

Cependant, le règlement déterminant le produit maximal de la taxe et le projet de règles budgétaires ne sont pas encore adoptés. Nous demandons donc au conseil des commissaires d'adopter le budget conditionnellement à l'adoption de ces règlements.

RÉSOLUTION CC : 1835/2013

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Conseil des commissaires doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2013-2014;

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de la péréquation est établie au montant de 6 994 557 817 \$ en conformité avec le projet de loi 25 et le projet de règles budgétaires 2013-2014;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit que le taux nominal de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée des immeubles imposables;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a déterminé un taux de taxe effectif pour chaque municipalité sur le territoire qu'elle dessert lors de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du 4 juin 2013;

Il est proposé par M. Guy Leroux et appuyé par M^{me} Danielle Tear :

- que le budget de l'année scolaire 2013-2014, document joint et faisant partie du présent procès-verbal, pour le fonctionnement, d'investissement et le service de la dette soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- que le budget soit adopté conditionnellement à l'adoption du règlement sur le produit maximal de la taxe scolaire, aux règles budgétaires et à la sanction du projet de loi 25;
- que la commission scolaire s'approprie 32 % du surplus accumulé inscrit à ses états financiers vérifiés au 30 juin 2012 déduction faite de la valeur nette des terrains ainsi que la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages futurs.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. NOMINATION - CONSEILLER EN GESTION DE PERSONNEL (Direction générale
– Dossier de décision)**

Dans le contexte des compressions budgétaires imposées par le gouvernement, il a fallu bien analyser les besoins au niveau de la structure. Il en est ressorti que malgré les compressions, il fallait ajouter un poste de conseiller en gestion de personnel au service des ressources humaines, à la suite de l'abolition du poste de coordonnateur dans ce service.

Le poste a donc été ouvert le 10 mai et un comité de sélection a siégé le 29 mai 2013.

La candidate retenue répond aux exigences du poste et possède toutes les qualifications requises pour remplir ces fonctions. Les membres du comité de sélection ont été consultés et on est en mesure de formuler une recommandation au conseil des commissaires.

RÉSOLUTION CC : 1836/2013

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins au niveau de la structure administrative;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins au niveau du service des ressources humaines

CONSIDÉRANT l'ajout d'un poste de conseiller en gestion des ressources humaines à la structure administrative

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler ce poste;

CONSIDÉRANT que la candidate possède toutes les qualifications requises et qu'elle répond aux exigences du poste;

Il est proposé par M^{me} Diane Therrien Camirand et appuyé par M^{me} Mélanie Caron, de nommer M^{me} Marie-Pierre Lapointe au poste de conseiller en gestion de personnel au service des ressources humaines et de confier à la direction générale le mandat de déterminer la date d'entrée en fonction.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. MODIFICATION DE STATUT – PERSONNEL CADRE – DOSSIER DE
DÉCISION (Direction générale – Dossier de décision)**

Le décret sur les conditions de travail des cadres scolaires prévoit la nomination de cadre pour des postes temporaires afin de répondre à certains besoins de l'organisation. La structure administrative pour l'année scolaire 2013-2014 permet de modifier le statut d'un poste temporaire de direction adjointe pour un poste régulier compte tenu des postes à combler pour la prochaine année scolaire.

RÉSOLUTION CC : 1837/2013

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de maintenir dans la structure administrative un poste de direction avec un statut temporaire;

CONSIDÉRANT l'engagement futur de nouvelles directions adjointes qui pourront occuper un poste à statut temporaire;

CONSIDÉRANT le statut temporaire du poste occupé par Mme Sonia Boutin, directrice adjointe au primaire.

SUITE PAGE 6

Il est proposé par M^{me} Lise Morin et appuyé par M. Réjean Paquette, de modifier le statut temporaire du poste de M^{me} Sonia Boutin comme direction adjointe en un poste régulier à compter du 1^{er} juillet 2013.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. PROTOCOLE D'ENTENTE – VILLE DE DRUMMONDVILLE/COMMISSION
SCOLAIRE DES CHÊNES (Direction générale – Dossier de décision)**

La Commission scolaire des Chênes et la Ville de Drummondville ont convenu au fil des ans de plusieurs ententes spécifiques relativement à l'utilisation de certains équipements.

Toutefois, aucun protocole d'entente global ne portait sur le partage de l'utilisation d'équipements municipaux et scolaires. Les utilisations s'effectuaient selon un principe de facturation.

Les deux organisations ont convenu d'amorcer des discussions en vue d'établir un protocole d'échange de services plus global entre les deux organisations. Le comité Ville-CSDC s'est d'ailleurs engagé à travailler en ce sens et à tenir les discussions requises pour en arriver à l'adoption d'un tel protocole.

Depuis un peu plus d'un an, deux personnes, l'une déléguée par la Ville et l'autre par la commission scolaire, ont tenu des rencontres, des discussions et réalisé des analyses dans le but d'élaborer un projet de protocole scolaire municipal.

Le présent protocole est le résultat de ce travail qui a fait l'objet de présentations et discussions à différentes étapes au comité VILLE-CSDC ainsi qu'aux conseils respectifs des deux organisations.

L'objectif est de débiter la mise en application du protocole dès sa signature.

RÉSOLUTION CC : 1838/2013

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire et la Ville de Drummondville favorisent l'utilisation maximale des immeubles et équipements scolaires et municipaux aux fins scolaires, parascolaires et de loisir municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire possède des écoles primaires et secondaires ainsi que des immeubles, des terrains, des locaux et des équipements pouvant répondre à des besoins en loisir municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède des infrastructures telles que des arénas, un centre aquatique, un complexe multisports, une bibliothèque, un centre des arts, des aménagements de jeux collectifs dans différents parcs pouvant répondre à des besoins scolaires et parascolaires;

CONSIDÉRANT QU'il est avantageux pour les parties de pouvoir mettre leurs immeubles, équipements et services à la disposition de l'une et de l'autre;

CONSIDÉRANT QU'une telle façon de faire accentuera l'accessibilité des infrastructures scolaires et municipales au bénéfice des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent favoriser la concertation et la collaboration de façon à maximiser l'offre de services aux élèves et aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les parties conviennent de faciliter les processus et modalités de manière à encourager les échanges;

SUITE PAGE 7

CONSIDÉRANT QU'au fil des années, la Ville et la commission scolaire ont convenu de différentes ententes sur des sujets spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE les deux organisations ont exprimé la volonté de conclure un protocole d'entente à caractère plus global et visant l'amélioration de l'accessibilité de leurs infrastructures respectives;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire et la Ville ont convenu de principes et de modalités permettant d'établir une valeur relative de l'utilisation des infrastructures et des services offerts et des mécanismes garantissant l'équité dans la valeur des services échangés;

Il est proposé par M^{me} Mélanie Caron et appuyé par M. Alain Charest, que la commission scolaire procède à l'adoption du projet de protocole d'entente scolaire municipal entre la Ville de Drummondville et la Commission scolaire des Chênes ;

Que la présidente ou à défaut le vice-président et la directrice générale ou à défaut une direction générale adjointe soient autorisés à signer le protocole au nom de la commission scolaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. DÉLÉGATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR CONFIRMER DES NOMINATIONS PENDANT LA PÉRIODE D'ÉTÉ (Direction générale – Dossier de décision)

Le présent projet a pour objet de déléguer à la directrice générale le pouvoir de confirmer la nomination de personnes à des postes cadres pendant la période de l'été considérant que certains postes restent à combler et que la prochaine réunion du conseil des commissaires aura lieu à la fin du mois d'août.

Les nominations devront être entérinées par le conseil des commissaires au mois d'août. Toutefois, la délégation permettra à la directrice générale de confirmer les personnes retenues à un poste et de voir au remplacement du poste que ces personnes pourraient libérer.

Compte tenu que les comités de sélection de personnel cadre comprennent déjà trois commissaires, cette délégation pourrait aussi être encadrée par l'approbation de deux des quatre officiers.

RÉSOLUTION CC : 1839/2013

CONSIDÉRANT que des postes cadres sont à combler au cours des prochaines semaines;

CONSIDÉRANT que la prochaine réunion du Conseil des commissaires, chargé de procéder à la nomination du personnel cadre n'aura lieu qu'à la fin du mois d'août;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires peut déléguer un tel pouvoir;

CONSIDÉRANT que trois commissaires siègent aux comités de sélection de personnel cadre;

Il est proposé par M^{me} Monique Goulet et appuyé par M^{me} Danielle Tear, de déléguer à la directrice générale le pouvoir de procéder à la nomination de personnel cadre d'ici le prochain conseil des commissaires du mois d'août 2013 à la condition que telles nominations soient entérinées par au moins deux des quatre officiers.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11. ACTE D'ÉTABLISSEMENT - ÉCOLE DES PARCOURS AXÉS SUR L'EMPLOI
(Direction générale adjointe – Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision)

Annuellement, la Commission scolaire des Chênes consulte diverses instances pour son plan triennal des immobilisations, ses actes d'établissement, les services éducatifs offerts et ses territoires pédagogiques. Pour l'année scolaire 2013-2014, ces éléments ont été adoptés par le Conseil des Commissaires en décembre dernier.

Depuis ce temps, certains constats ont été faits sur le plan administratif. La convention de partenariat entre la Commission scolaire et le MELS, les ententes de gestion entre la Commission scolaire et ses établissements, les modalités entourant la déclaration de clientèle et les encadrements légaux qui concernent les conseils d'établissement nous amènent à revoir nos pratiques administratives. La première étape consiste à faire des changements au niveau des actes d'établissement pour certaines écoles secondaires. L'objectif étant de regrouper les établissements et parcours suivants sous un seul acte d'établissement. (*Pavillon Laforest, programme SPRINT, CFER et concomitance*).

À la suite du retour des consultations, même si tous les groupes concernés se sont prononcés favorablement, les commentaires émis nous amènent à maintenir le FMSS sous l'acte d'établissement de l'école La Poudrière.

RÉSOLUTION CC : 1840/2013

CONSIDÉRANT QUE

- la Commission scolaire des Chênes a consulté diverses instances pour son plan triennal des immobilisations, ses actes d'établissement, les services éducatifs offerts et ses territoires pédagogiques et que pour l'année scolaire 2013-2014, ces éléments ont été adoptés par le Conseil des Commissaires en décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE

- depuis ce temps, certains constats ont été faits sur le plan administratif. La convention de partenariat entre la Commission scolaire et le MELS, les ententes de gestion entre la Commission scolaire et ses établissements, les modalités entourant la déclaration de clientèle et les encadrements légaux qui concernent les conseils d'établissement nous amènent à revoir nos pratiques administratives;

CONSIDÉRANT QUE le comité de parents s'est prononcé en faveur des changements soumis à la consultation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement de Marie-Rivier s'est prononcé en faveur des changements soumis à la consultation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement de l'école La Poudrière s'est prononcé en faveur des changements soumis à la consultation;

CONSIDÉRANT QUE certains commentaires indiquaient des réserves à retirer de l'acte d'établissement la formation en métiers semi-spécialisés (FMSS);

Il est proposé par M^{me} Diane Therrien Camirand et appuyé par M^{me} Monique Goulet, d'adopter, pour l'année scolaire 2013-2014, les modifications suivantes aux actes d'établissement ci-dessous

Acte d'établissement de Marie-Rivier

Retrait des bâtiments Ste-Thérèse et CFER

Acte d'établissement de La Poudrière

Retrait des bâtiments Les Pavillons Laforest et Paul-Rousseau

SUITE PAGE 9

Et d'adopter la création de l'acte d'établissement suivant :

École des parcours axés sur l'emploi

Cet acte d'établissement comportera les bâtiments suivants :

- Sainte-Thérèse (programme SPRINT et concomitance)
- Les Pavillons Laforest
- Le CFER

Cet établissement dispensera un enseignement d'ordre secondaire au premier et deuxième cycle.

Ces modifications sont effectives à partir du 1^{er} juillet 2013.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

12. CALENDRIER 2013-2014 DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DU CONSEIL DES COMMISSAIRES (Secrétariat général – Dossier d'information)

Le calendrier 2013-2014 des séances ordinaires du comité exécutif et du conseil des commissaires (RENS-01) est déposé, conformément au *Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires* (REG-03) et au *Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du comité exécutif* (REG-04).

Il y a lieu de faire un bref rappel historique à cet égard. On se souviendra qu'en juin 2011, le *Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du comité exécutif* (REG-04) a été modifié, compte tenu qu'il n'était plus nécessaire de tenir deux séances du comité exécutif en mai, comme c'était le cas au cours des dernières années.

En effet, les dispositions de la dernière convention collective nationale touchant le personnel de soutien font en sorte que cette nécessité ne tient plus. Il est depuis possible, pour le comité exécutif, de procéder à l'adoption du plan d'effectif lors de sa seule séance ordinaire de mai.

Par ailleurs, soulignons que, toujours en conformité avec le règlement, la séance ordinaire de juin 2014 sera tenue un mercredi (25 juin), puisqu'il est prévu que lorsqu'un congé coïncide avec la date d'une séance régulière, cette séance est reportée au jour ouvrable suivant.

13. PROGRAMME D'AIDE AU PERSONNEL – OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Le contrat liant l'actuel mandataire de la dispense des services liés au programme d'aide au personnel offert au personnel régulier de la Commission scolaire des Chênes arrive à échéance le 17 octobre 2013.

Lors de la séance du 26 mars 2013, le Conseil des commissaires entérinait la proposition de participation de l'organisation à un appel d'offre regroupant plusieurs commissions scolaires pour la dispense des services liés à ce programme.

À cet égard, la Commission scolaire des Patriotes fut mandatée pour produire et publier l'appel d'offre public pour un contrat s'échelonnant sur 3 années scolaires, ce qui fut fait le 26 avril dernier.

SUITE PAGE 10

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 13 mai 2013 et la procédure est conforme à la Loi sur les contrats des organismes publics et à la Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01).

RÉSOLUTION CC : 1841/2013

CONSIDÉRANT que la commission scolaire utilise des services professionnels dans le cadre d'un programme d'aide aux employés;

CONSIDÉRANT que le contrat actuel vient à échéance en octobre 2013;

CONSIDÉRANT la participation de la Commission scolaire des Chênes à un regroupement pour la production et la publication d'un appel d'offre pour la dispense de services professionnels dans le cadre d'un programme d'aide aux employés;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT le Règlement sur la délégation de pouvoirs au Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Vicky Desmarais et APPUYÉ par M^{me} Mélanie Caron, d'octroyer le contrat pour la dispense de services professionnels dans le cadre d'un programme d'aide aux employés au *Groupe Renaud*, à compter d'octobre 2013, selon les modalités établies à l'appel d'offre.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14. BAIL LOCATION-ACHAT CENTRE DE MÉCANIQUE DE VÉHICULES
LOURDS - AUTORISATION DE SIGNATURE** (Service des ressources matérielles –
Dossier de décision)

Depuis quelques années, de nombreux efforts ont été consentis pour développer au Centre-du-Québec la filière transport. La commission scolaire des Chênes a fait une demande d'autorisation permanente pour le DEP en conduite de véhicules lourds auprès du MELS et elle a fait une entente avec le centre de Charlesbourg pour offrir le DEP de conduite de camion.

Afin d'accueillir cette clientèle et l'équipement nécessaire à ces DEP, la commission scolaire a besoin d'espace supplémentaire. Depuis quelques semaines, l'équipe de la formation professionnelle et celle du Service des ressources matérielles sont donc en démarche pour trouver cet espace supplémentaire. Ces démarches ainsi que la proposition de procéder à une entente sur plusieurs années (permettant d'acquérir une bâtisse par la location-achat) sont présentées au conseil.

Les personnes impliquées dans ce processus sont madame Sophie Tousignant et messieurs Marc Morin, Gilles Viel et Alain Nadeau et leur mandat consistait à rechercher des locaux adaptés, disponibles à très court terme et répondant à des critères de propreté et d'adaptabilité. Ils devaient de plus avoir une hauteur libre de 25' pieds.

SUITE PAGE 11

Les cours commenceront en août 2013 et l'utilisation des locaux sera nécessaire au plus tard en janvier 2014. Les superficies requises pour le développement du secteur transport sont les suivantes :

- phase I (court terme) 20 000 p.c.,
- phase II (moyen terme) 40 000 p.c.
- phase III (long terme) 60 000 p.c..

Après avoir pris contact avec le SDED, une étude a été faite par le CFP Paul-Rousseau sur les 43 bâtiments actuellement sur le marché. Cette étude a donné les résultats suivants :

Sur les cinq projets qui ont été étudiés, il est apparu deux cas seulement où les propriétaires ont fait une proposition de location-achat. Pour les trois autres cas, une proposition a été faite de location seulement, un propriétaire n'a pas donné de réponse et un autre a signifié son désir de ne pas vendre.

Après vérifications, il appert que cette transaction n'est pas assujettie aux lois et règlements suivants :

- La loi sur les contrats des organismes publics;
- La loi sur les infrastructures Québec;
- Le Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire.

De plus, l'article 266 de la loi sur l'instruction publique permet à la commission scolaire : « *d'acquérir ou de prendre en location les biens requis pour l'exercice de ses activités et de celles de ses établissements d'enseignement, y compris accepter gratuitement des biens;... Une commission scolaire peut être propriétaire ou locataire de locaux ou d'immeubles situés en dehors des limites de son territoire.* »

La concrétisation de ce projet viendrait optimiser les chances de la commission scolaire d'obtenir une « *carte permanente* » (une réponse est attendue à l'automne) pour le type de formation ciblé, ce qui assurerait la pérennité de la clientèle, compte tenu des besoins à combler dans le secteur du transport.

Au terme de la présentation du projet, le commissaire Alain Charest informe la présidente de son intention de demander le vote. Il fait part de son malaise à donner son aval à la résolution proposée et des éléments qui motivent son choix (*délais de décision restreints, nombre d'options limité, incidences financières, informations limitées sur le parcours de formation concerné, ses retombées et perspectives d'avenir*). Certains commissaires émettent des réserves qui rejoignent celles formulées par M. Charest, alors que d'autres se montrent favorables.

RÉSOLUTION CC : 1842/2013

CONSIDÉRANT les efforts consentis depuis quelques années afin de développer au Centre-du-Québec une filière transport;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation permanente d'enseignement présentée au MELS menant aux diplômes professionnels en mécanique de véhicules lourds et en conduite de camion;

CONSIDÉRANT le processus de recherche et de sélection d'immeubles disponibles et correspondant aux normes des formations offertes;

CONSIDÉRANT les propositions reçues;

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique à laquelle la commission scolaire des Chênes est assujettie;

(SUITE PAGE 12)

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par M. Réjean Paquette:

- D'Autoriser un bail de location avec option d'achat avec l'entreprise 9141-6792 Québec inc. Pour l'immeuble situé au 220, boulevard Industriel à Saint-Germain-de-Grantham;
- De mandater la directrice générale pour finaliser l'entente;
- D'autoriser la présidente ou le vice-président et la directrice générale ou une directrice générale adjointe à signer les documents contractuels.

Le commissaire Alain Charest demande le vote.

POUR : 12

CONTRE : 4

ABSTENTIONS : 0

**La proposition est
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

MADAME LA PRÉSIDENTE DÉCRÈTE UN AJOURNEMENT DE 20 MINUTES. IL EST 21H40.

REPRISE DES TRAVAUX À 22H00

15. MODIFICATIONS À L'ATELIER DE SOUDURE AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAUL-ROUSSEAU - OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

L'ÉTUDE DE CE POINT EST REPORTÉE À UNE DATE ULTÉRIEURE

16. RÉFECTION DE LA CHAUFFERIE À L'ÉCOLE SAINT-GUILLAUME (126A) - OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013* du MELS.

Le projet consiste à la réfection de la chaufferie de la petite école à Saint-Guillaume (126A). En fait, la chaufferie sera démantelée et l'énergie sera fournie par la chaufferie de l'école principale via un réseau souterrain entre les deux bâtiments, lequel réseau alimentera aussi, éventuellement, l'aqueduc, l'intercom, la réseautique, etc.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 27 mai dernier.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 11 juin 2013 à 11 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débiteront début juillet et devront être complétés avant la saison de chauffage 2013.

RÉSOLUTION CC : 1843/2013

CONSIDÉRANT que le projet a reçu un financement du MELS dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire; (SUITE PAGE 13)

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur mandaté dans ce projet;

Il est proposé par M^{me} Manon Rivard et appuyé par M^{me} Danielle Tear:

- d'octroyer le contrat pour la réfection de la chaufferie à l'école Saint-Guillaume à l'entreprise Groupe CEVEC Inc. au montant de 138 808.00 \$ avant taxes;
- d'autoriser la présidente ou le vice-président et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la directrice générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

17. RÉFECTION DE LA COUR À L'ÉCOLE BRUYÈRE - OCTROI DE CONTRAT
(Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013* du MELS.

Le projet consiste à la réfection partielle de la cour de l'école Bruyère. Cette partie de cour est située à l'arrière de l'école.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 30 mai dernier.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 18 juin 2013 à 10 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débuteront début juillet et devront être complétés avant la rentrée scolaire 2013.

RÉSOLUTION CC : 1844/2013

CONSIDÉRANT que le projet a reçu un financement du MELS dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur mandaté dans ce projet;

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par M^{me} Vicky Desmarais:

- d'octroyer le contrat pour la réfection de la cour à l'école Bruyère à l'entreprise J. Noël Francoeur Inc. au montant de 73 159.30 \$ avant taxes;

SUITE PAGE 14

- d'autoriser la présidente ou le vice-président et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la directrice générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

18. RÉFECTION DE LA COUR À L'ÉCOLE L'AVENIR - OCTROI DE CONTRAT
(Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013* du MELS.

Le projet consiste à la réfection globale des aires de stationnement et de la cour de l'école l'Avenir. En second lieu, on branchera l'école à l'égout sanitaire public tout en désaffectant le système d'épuration des eaux existant. En troisième lieu, la fondation de l'école sera étanchée et le système de drainage sera remplacé et branché au réseau public. Finalement, les surfaces pavées seront diminuées pour répondre aux besoins minimaux de stationnement, de cour d'école et d'accès aux autobus scolaires.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 30 mai dernier.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 18 juin 2013 à 11 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)*.

Les travaux débuteront début juillet et devront être complétés avant la rentrée scolaire 2013.

RÉSOLUTION CC : 1845/2013

CONSIDÉRANT que le projet a reçu un financement du MELS dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur mandaté dans ce projet;

Il est proposé par M^{me} Manon Rivard et appuyé par M^{me} Danielle Tear:

- d'octroyer le contrat pour la réfection de la cour à l'école l'Avenir à l'entreprise J. Noël Francoeur Inc. au montant de 176 266.40 \$ avant taxes;
- d'autoriser la présidente ou le vice-président et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la directrice générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19. RÉFECTION DE SANITAIRES AU CENTRE SAINTE-THÉRÈSE - OCTROI DE
CONTRAT** (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013* du MELS.

Le projet consiste à la réfection complète des sanitaires hommes et femmes ainsi qu'à l'aménagement d'un local de technologie pour l'enseignement des sciences à la formation générale des adultes. Des modifications seront aussi apportées aux réseaux de drainage sanitaire et pluvial, afin d'amorcer la ségrégation des eaux du bâtiment.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 30 mai dernier.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 14 juin 2013 à 11 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débiteront début juillet et devraient être complétés en septembre 2013.

RÉSOLUTION CC : 1846/2013

CONSIDÉRANT qu'une partie du projet a reçu un financement du MELS dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013*;

CONSIDÉRANT qu'une autre partie du projet a reçu un financement du MELS dans le cadre de la mesure d'implantation des locaux de technologie en formation générale des adultes;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet;

Il est proposé par M^{me} Monique Goulet et appuyé par M^{me} Mélanie Caron:

- d'octroyer le contrat pour la réfection des sanitaires au centre Sainte-Thérèse à l'entreprise Deshaies et Raymond Inc. au montant de 227 850.00 \$ avant taxes;
- d'autoriser la présidente ou le vice-président et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la directrice générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20. RÉFECTION DE LA TOITURE AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAUL-ROUSSEAU OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2012-2013* du MELS.

Le projet consiste en la réfection d'une partie de la toiture, bassins B1, B2, C et C1, partie équivalente à l'aile administrative et des classes du centre de formation professionnelle Paul-Rousseau. Ce deuxième projet de toiture résulte d'une disponibilité occasionnée par l'octroi d'un premier contrat beaucoup plus bas que l'estimation du professionnel mandaté.

Les professionnels qui avaient été mandatés à la première phase ont élaboré les plans et devis. Le projet a fait l'objet d'un second appel d'offres public le 31 mai dernier.

Les soumissions dans le cadre de la deuxième partie du projet ont été ouvertes le 17 juin 2013 à 15 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux devraient se réaliser durant la période débutant en juillet pour se compléter au plus tard en septembre 2013.

RÉSOLUTION CC : 1847/2013

CONSIDÉRANT que la deuxième partie de ce projet a reçu un financement du MELS dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2011-2012*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet;

Il est proposé par M. Réjean Paquette et appuyé par M^{me} Diane Therrien Camirand :

- d'octroyer le contrat de la phase II de la réfection de la toiture du centre de formation professionnelle Paul-Rousseau à l'entreprise Toitures Daniel Inc. au montant de 101 251.82 \$ avant taxes;
- d'autoriser la présidente ou le vice-président et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la directrice générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21. OCTROI DE MANDATS DE PROFESSIONNELS - ÉCOLE C (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Le 30 mai dernier, le MELS annonçait l'autorisation de procéder à la construction d'une nouvelle école primaire dans les secteurs Saint-Charles.

À la suite de cette annonce, nous procédions à l'appel d'offres public pour l'engagement des professionnels qui seront mandatés dans ce dossier.

L'ouverture des propositions est prévue le 17 juin 2013 à 11h00.

Le comité de sélection s'est réuni le 18 juin et sa recommandation sera déposée sur le portail de la commission scolaire avant la tenue de la séance du conseil des commissaires.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, à la *Politique de gestion contractuelle* du MELS, ainsi qu'à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01) de la commission scolaire des Chênes*.

Ce projet requiert les services d'une firme d'architectes et d'une firme d'ingénieurs en mécanique, électricité, structure et génie civil.

Les honoraires sont établis selon le tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par les architectes (C-65.1, r.9) et par les ingénieurs (C-65.1, r.12) selon la méthode à pourcentage. L'évaluation sommaire du montant global des honoraires est de l'ordre de 250 000 \$ pour les services en architecture et de l'ordre de 300 000 \$ pour les services en ingénierie, sous réserve des ajustements requis en cours de travaux, s'il y a lieu. Ces honoraires sont prévus dans l'enveloppe globale du projet.

RÉSOLUTION CC : 1848/2013

Octroi de mandats aux professionnels en architecture – Projet de construction de l'école « C »

CONSIDÉRANT la demande de financement présentée au MELS pour l'ajout d'espace qui était devenue nécessaire à la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT la réponse positive du MELS et l'annonce de la Ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport concernant l'aide gouvernementale, pour la construction d'une nouvelle école primaire dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2013-2014;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle* du MELS;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle de la commission scolaire des Chênes*;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué et les offres de service reçues;

CONSIDÉRANT l'étude, l'évaluation et les recommandations du comité de sélection;

SUITE PAGE 18

Il est proposé par M^{me} Vicky Desmarais et appuyé par M. Jean-François Houle :

- d'octroyer le mandat de services professionnels en architecture pour le projet de construction de l'école " C " à la firme Bilodeau, Baril, Leclerc, architectes;
- d'autoriser la présidente ou le vice-président et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION CC : 1849/2013

Octroi de mandats aux professionnels en ingénierie – Projet de construction de l'école « C »

CONSIDÉRANT la demande de financement présentée au MELS pour l'ajout d'espace qui était devenue nécessaire à la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT la réponse positive du MELS et l'annonce de la Ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport concernant l'aide gouvernementale, pour la construction d'une nouvelle école primaire dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2013-2014;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle* du MELS;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle de la commission scolaire des Chênes*;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué et les offres de service reçues;

CONSIDÉRANT l'étude, l'évaluation et les recommandations du comité de sélection;

Il est proposé par M^{me} Vicky Desmarais et appuyé par M. Jean-François Houle :

- d'octroyer le mandat de services professionnels en ingénierie pour le projet de construction de l'école " C " à la firme Services exp Inc.;
- d'autoriser la présidente ou le vice-président et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

22. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC LE MONDIAL DES CULTURES - AUTORISATION DE SIGNATURE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

L'ÉTUDE DE CE POINT ANNULÉE

23. AUTORISATION D'ACQUISITION DE TECHNOLOGIE NUMÉRIQUE INTERACTIVE - MESURE 50730 (Service du transport et des technologies de l'information – Dossier de décision)

Dans le cadre de la mesure 50730 « *Technologie de l'information et de la communication dans les écoles du Québec* », le MELS alloue à chacune des commissions scolaires, selon ses règles budgétaires, un budget d'investissement pour l'acquisition de technologies numériques interactives selon les normes établies. Le regroupement d'achats CCSR (*Centre collégial des services regroupés*) par l'entremise d'une entente de partenariat avec le CSPQ (*Centre de services partagés du Québec*) interpelle la commission scolaire pour confirmer des quantités de matériel à acquérir pour la prochaine année scolaire.

SUITE PAGE 19

Il est recommandé d'autoriser la participation de la Commission scolaire des Chênes au regroupement d'achats pour ces technologies jusqu'à concurrence des montants alloués par le MELS pour cette mesure.

RÉSOLUTION CC : 1850/2013

CONSIDÉRANT la mesure 50730 – *Technologies de l'information et de la communication dans les écoles du Québec*, mise en place par le MELS;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire reçoit un financement du MELS pour cette mesure;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire suivra le processus d'acquisition selon les normes établies par le MELS;

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire de doter ses écoles de nouvelles technologies ;

Il est proposé par M^{me} Monique Goulet et appuyé par M^{me} Manon Rivard, d'autoriser la directrice générale de la Commission scolaire des Chênes à confirmer, jusqu'à concurrence des montants alloués par le MELS, des engagements de quantités au regroupement d'achats CCSR et CSPQ dans la mesure 50730.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**24. MOTION DE FÉLICITATIONS – CONCERT DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE
DUVERNAY – MUSIQUE** (M^{me} Jeanne-Mance Paul – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 1851/2013

CONSIDÉRANT la tenue récente du concert des élèves du programme particulier en musique à l'école Duvernay;

CONSIDÉRANT que l'auditoire aux deux représentations du concert a atteint, cette année, des sommets;

CONSIDÉRANT la très grande qualité des prestations offertes par les élèves;

CONSIDÉRANT l'implication remarquable des élèves et des membres de l'équipe-école dans la préparation de ces concerts;

Il est proposé par M^{me} Jeanne-Mance Paul et appuyé par M. Alain Charest, de transmettre les hommages et félicitations du conseil des commissaires à la direction de l'école Duvernay, aux élèves du programme particulier en musique, de même qu'au personnel de l'établissement.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

25. MOTION DE FÉLICITATIONS - GALA DE L'ÉCOLE JEAN-RAIMBAULT (M^{me} Guylaine Lavigne – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 1852/2013

CONSIDÉRANT la présentation, le 6 juin 2013, du Gala Excellence de l'école Jean-Raimbault;

CONSIDÉRANT la remise d'hommages à des élèves de tous les niveaux, que ce soit pour leur rendement académique ou leur engagement;

SUITE PAGE 20

CONSIDÉRANT la très grande qualité des prestations offertes par les élèves et l'implication de ceux-ci, ainsi que de plusieurs membres du personnel de l'école, dans la conception, l'animation et la réalisation du Gala;

Il est proposé par M^{me} Guylaine Lavigne et appuyé par M^{me} Lise Morin, de transmettre les hommages et félicitations du conseil des commissaires à la direction de l'école Jean-Raimbault, aux élèves, de même qu'au personnel de l'établissement.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

26. MOTION DE FÉLICITATIONS - CONCOURS LITTÉRAIRE DE LA SSJB "À LA RENCONTRE D'UN AUTEUR" (M^{me} Guylaine Lavigne – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 1853/2013

CONSIDÉRANT la tenue, en 2012-2013, du concours littéraire « À la rencontre d'un auteur », organisé par la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT que ce concours regroupait des participants de trois MRC;

CONSIDÉRANT que trois élèves de l'école Jeanne-Mance, en l'occurrence Sandrine Chapdelaine, Élisabeth Lévesque et Maude Agin Blais, figurent parmi les lauréates;

Il est proposé par M^{me} Guylaine Lavigne et appuyé par M^{me} Danielle Tear, de transmettre les hommages et félicitations du conseil des commissaires à Sandrine Chapdelaine, Élisabeth Lévesque et Maude Agin Blais.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

27. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

La prochaine rencontre du comité de parents, la dernière de 2012-2013 aura lieu le mercredi, 19 juin 2013.

28. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE

Madame la présidente profite du temps qui lui est imparti pour souhaiter à tous ses collègues, de mêmes qu'aux gestionnaires des services, une très bonne saison estivale et de bonnes vacances.

Elle les remercie pour la qualité du travail accompli au cours de l'année scolaire qui s'achève et pour leur engagement soutenu dans la réalisation des nombreux projets menés par la commission scolaire.

Elle met aussi en lumière le grand sens des responsabilités de chacune et chacun et le respect dans lequel le conseil a mené ses travaux.

29. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale fait écho aux propos de Madame la présidente et souhaite à toutes et tous de bonnes vacances estivales et remercie à son tour les membres du conseil et ses collègues gestionnaires pour leur travail et leur engagement soutenu au cours de l'année scolaire 2012-2013.

Elle fait par ailleurs un bref retour sur l'intervention des parents de l'école Saint-Eugène, en début de séance et apporte quelques précisions sur la situation qui prévaut à cet endroit.

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 22h50, l'ordre du jour étant épuisé, la présidente décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Jeanne-Mance Paul

BG



COMMISSION SCOLAIRE
DES CHÊNES

Service des ressources financières

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

**ANNÉE SCOLAIRE
2013-2014**

COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
SOMMAIRE
ANNÉE 2013-2014

	Budget 2013-2014	Budget 2012-2013	Écart	
			\$	%
REVENUS				
Revenus généraux	124 344 701\$	119 132 305\$	5 212 396\$	4,38%
Revenus spécifiques	10 712 068\$	10 723 132\$	(11 064\$)	-0,10%
	<u>135 056 769\$</u>	<u>129 855 437\$</u>	<u>5 201 332\$</u>	<u>4,01%</u>
DÉPENSES	<u>136 099 405\$</u>	<u>132 422 886\$</u>	<u>3 676 519\$</u>	<u>2,78%</u>
RÉSULTATS AVANT AJUSTEMENT	(1 042 636\$)	(2 567 449\$)	1 524 813\$	
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	0\$	797 460\$		
RÉSULTATS ESTIMÉS POUR L'EXERCICE	<u>(1 042 636\$)</u>	<u>(1 769 989\$)</u>		

**COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES
REVENUS GÉNÉRAUX ET DES DÉPENSES NETTES
ANNÉE 2013-2014**

REVENUS GÉNÉRAUX	Budget 2013-2014	Budget 2012-2013	Écart	
			%	\$
SUBVENTION DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU LOISIR ET DU SPORT				
Activités éducatives des jeunes, organisation des services, allocations supplémentaires et variation de la subvention financement	73 164 737 \$	72 926 233 \$	238 504 \$	0,33%
Activités éducatives en formation professionnelle et adulte	9 183 708 \$	9 658 850 \$	(475 142) \$	-4,92%
Péréquation	5 974 136 \$	10 234 052 \$	(4 259 916) \$	-41,62%
Service de la dette	9 050 591 \$	5 527 711 \$	3 522 880 \$	63,73%
Sous-total	97 373 172 \$	98 346 846 \$	(973 674) \$	-0,99%
Transport scolaire	4 151 306 \$	3 190 183 \$	961 123 \$	30,13%
Taxe scolaire	22 659 986 \$	17 417 862 \$	5 242 124 \$	30,10%
Amortissement des revenus reportés liés à l'acquisition de biens meubles et immeubles	150 000 \$	132 414 \$	17 586 \$	0,00%
Autres revenus généraux	10 237 \$	45 000 \$	(34 763) \$	-77,25%
GRAND TOTAL DES REVENUS GÉNÉRAUX	124 344 701 \$	119 132 305 \$	5 212 396 \$	4,38%

DÉPENSES NETTES	Salaires et parts employeur centralisés	Salaires et parts employeur décentralisés	Autres dépenses	Amortissement et service de la dette	Revenus spécifiques	Budget 2013-2014	Budget 2012-2013	Écart	
								\$	%
Écoles primaires	42 391 538 \$	7 503 213 \$	2 250 901 \$		(3 854 595) \$	48 291 057 \$	45 039 920 \$	3 251 137 \$	7,22%
Écoles secondaires	22 344 573 \$	5 697 891 \$	2 635 376 \$		(1 422 985) \$	29 254 855 \$	30 043 367 \$	(788 512) \$	-2,62%
Centres de formation professionnelle		7 118 538 \$	2 269 844 \$		(1 669 683) \$	7 718 699 \$	8 042 309 \$	(323 610) \$	-4,02%
Centre de l'éducation des adultes		3 261 962 \$	410 899 \$		(1 069 040) \$	2 603 821 \$	2 625 515 \$	(21 694) \$	-0,83%
Administration générale	5 310 888 \$		484 367 \$		(6 000) \$	5 789 255 \$	5 669 733 \$	119 522 \$	2,11%
Service des ressources humaines	2 028 747 \$		335 146 \$		-	2 363 893 \$	2 305 088 \$	58 805 \$	2,55%
Service des ressources financières	482 850 \$		349 150 \$	2 417 334 \$	(219 800) \$	3 029 534 \$	3 021 867 \$	7 667 \$	0,25%
Service des ressources éducatives	4 340 681 \$		323 613 \$		(115 408) \$	4 548 886 \$	4 147 468 \$	401 418 \$	9,68%
Service de l'éducation aux adultes et de la	1 233 558 \$		1 115 054 \$		(2 024 201) \$	324 411 \$	501 268 \$	(176 857) \$	-35,28%
Service des ressources matérielles	1 436 815 \$		3 962 991 \$		(122 000) \$	5 277 806 \$	5 087 850 \$	189 956 \$	3,73%
Service des technologies de l'information et transport scolaire	1 146 772 \$		9 796 704 \$		(208 356) \$	10 735 120 \$	1 527 610 \$	9 207 510 \$	602,74%
Variation des banques de maladie et vacances	200 000 \$					-	8 839 774 \$	(8 839 774) \$	-100,00%
Amortissement				5 250 000 \$		200 000 \$	200 000 \$	-	0,00%
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	80 916 422 \$	23 581 604 \$	23 934 045 \$	7 667 334 \$	(10 712 068) \$	125 387 337 \$	121 699 754 \$	3 687 583 \$	3,03%

RÉSULTATS DE L'EXERCICE

(1 042 636) \$ **(2 567 449\$)**

COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES
Budget comparatif pour les salaires
ANNÉE 2013-2014

DÉPENSES	Budget 2013-2014	Budget 2012-2013	Écart	
			\$	%
ÉCOLES PRIMAIRES				
Salaire personnel enseignant	32 219 807 \$	30 086 873 \$	2 132 934 \$	7,09%
Salaire personnel professionnel	2 358 458 \$	2 495 760 \$	(137 302) \$	-5,50%
Salaire de soutien administratif	1 268 184 \$	1 203 534 \$	64 650 \$	5,37%
Salaire de soutien technique	7 887 046 \$	7 032 198 \$	854 848 \$	12,16%
Salaire de soutien ouvrier	1 240 774 \$	1 204 152 \$	36 622 \$	3,04%
Contributions de l'employeur	4 920 482 \$	4 564 093 \$	356 389 \$	7,81%
	49 894 751 \$	46 586 610 \$	3 308 141 \$	7,10%
ÉCOLES SECONDAIRES				
Salaire personnel enseignant	20 541 901 \$	20 909 127 \$	(367 226) \$	-1,76%
Salaire personnel professionnel	1 133 477 \$	1 426 260 \$	(292 783) \$	-20,53%
Salaire de soutien administratif	624 332 \$	609 957 \$	14 375 \$	2,36%
Salaire de soutien technique	2 836 689 \$	2 683 325 \$	153 364 \$	5,72%
Salaire de soutien ouvrier	160 481 \$	155 405 \$	5 076 \$	3,27%
Contributions de l'employeur	2 745 584 \$	2 760 368 \$	(14 784) \$	-0,54%
	28 042 464 \$	28 544 442 \$	(501 978) \$	-1,76%
CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE				
Salaire personnel cadre et gérant	353 358 \$	342 334 \$	11 024 \$	3,22%
Salaire personnel enseignant	4 993 584 \$	4 850 740 \$	142 844 \$	2,94%
Salaire personnel professionnel	319 128 \$	314 674 \$	4 454 \$	1,42%
Autres salaires	758 366 \$	734 688 \$	23 678 \$	3,22%
Contributions de l'employeur	694 102 \$	674 404 \$	19 698 \$	2,92%
	7 118 538 \$	6 916 840 \$	201 698 \$	2,92%

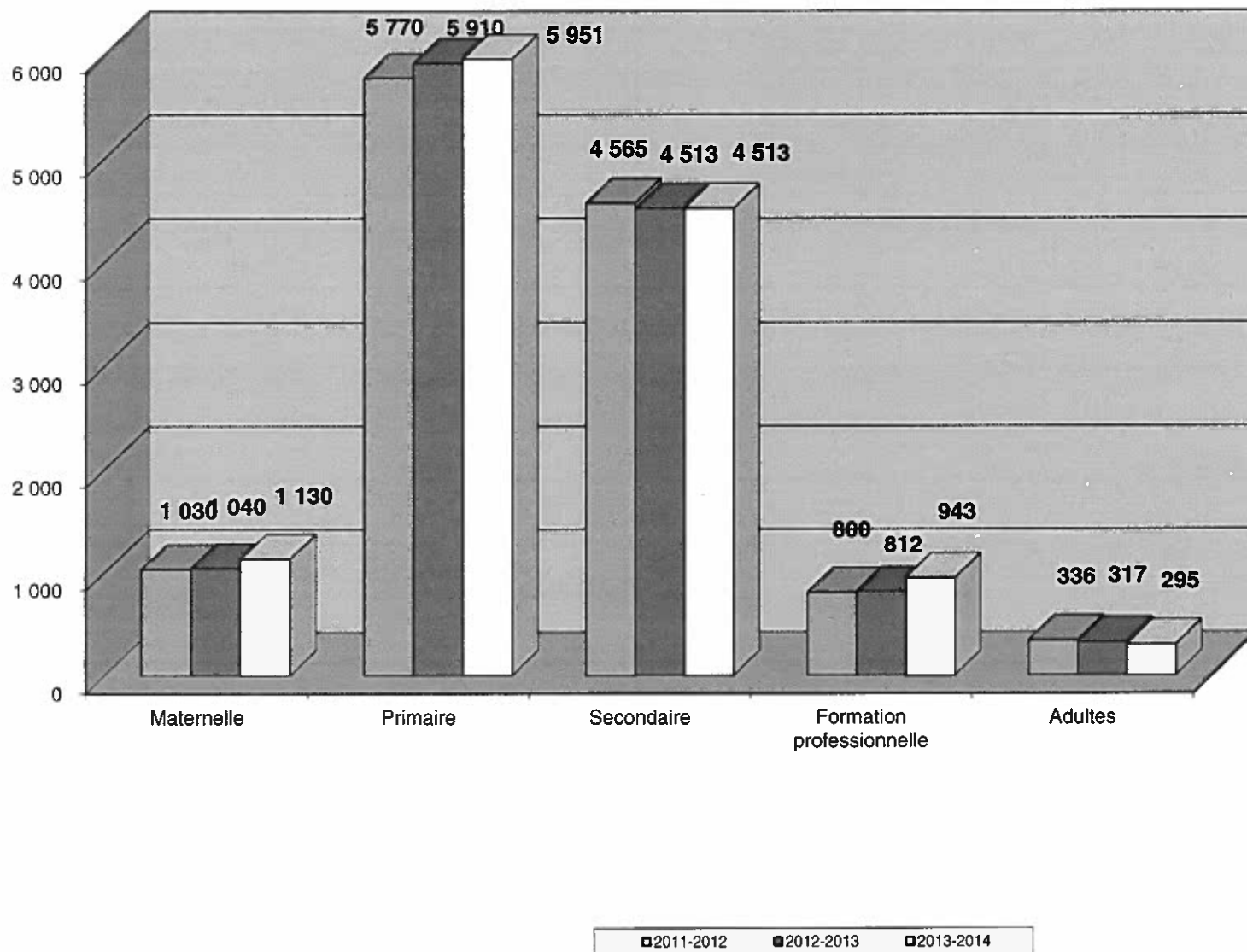
COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES
Budget comparatif pour les salaires
ANNÉE 2013-2014

DÉPENSES	Budget 2013-2014	Budget 2012-2013	Écart	
			\$	%
<u>SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES</u>				
Salaire personnel cadre et gérant	148 408 \$	79 211 \$	69 197 \$	87,36%
Salaire personnel professionnel	71 097 \$	69 487 \$	1 610 \$	2,32%
Autres salaires	215 069 \$	221 133 \$	(6 064) \$	-2,74%
Variation des banques de maladie et vacances	200 000 \$	200 000 \$	- \$	0,00%
Contributions de l'employeur	48 276 \$	41 665 \$	6 611 \$	15,87%
	682 850 \$	611 496 \$	71 354 \$	11,67%
<u>SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES</u>				
Salaire personnel cadre et gérant	282 942 \$	386 411 \$	(103 469) \$	-26,78%
Salaire personnel enseignant	656 730 \$	621 571 \$	35 159 \$	5,66%
Salaire personnel professionnel	2 611 594 \$	2 182 262 \$	429 332 \$	19,67%
Autres salaires	372 778 \$	406 542 \$	(33 764) \$	-8,31%
Contributions de l'employeur	416 637 \$	382 723 \$	33 914 \$	8,86%
	4 340 681 \$	3 979 509 \$	361 172 \$	9,08%
<u>SERVICE DE L'ÉDUCATION AUX ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</u>				
Salaire personnel cadre et gérant	291 559 \$	283 966 \$	7 593 \$	2,67%
Salaire personnel enseignant	379 500 \$	666 330 \$	(286 830) \$	-43,05%
Salaire personnel professionnel	294 468 \$	435 384 \$	(140 916) \$	-32,37%
Autres salaires	148 837 \$	133 934 \$	14 903 \$	11,13%
Contributions de l'employeur	119 194 \$	162 055 \$	(42 861) \$	-26,45%
	1 233 558 \$	1 681 669 \$	(448 111) \$	-26,65%

COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES
BUDGET COMPARATIF PAR OBJET DE DÉPENSES
ANNÉE 2013-2014

	Budget		Budget		Écart	
	2013-2014	%	2012-2013	%	\$	%
Salaire personnel cadre et gérant	6 641 831 \$	7,05%	6 581 659 \$	7,21%	60 172 \$	0,91%
Salaire personnel enseignant	59 385 243 \$	62,99%	58 114 806 \$	63,69%	1 270 437 \$	2,19%
Salaire personnel professionnel	7 761 721 \$	8,23%	7 317 332 \$	8,02%	444 389 \$	6,07%
Salaire de soutien administratif et technique	16 499 383 \$	17,50%	15 420 906 \$	16,90%	1 078 477 \$	6,99%
Salaire de soutien ouvrier	2 137 475 \$	2,27%	2 094 045 \$	2,29%	43 430 \$	2,07%
Salaire suppléance	1 682 425 \$	1,78%	1 555 273 \$	1,70%	127 152 \$	8,18%
Salaire commissaires	166 311 \$	0,18%	163 853 \$	0,18%	2 458 \$	1,50%
	94 274 389 \$	69,27%	91 247 874 \$	69,93%	3 026 515 \$	3,32%
Contributions de l'employeur	10 223 636 \$	7,51%	9 916 734 \$	7,60%	306 902 \$	3,09%
Frais de déplacements et perfectionnement	399 645 \$	0,29%	502 151 \$	0,38%	(102 506) \$	-20,41%
Matériel et fournitures	4 576 699 \$	3,36%	3 810 064 \$	2,92%	766 635 \$	20,12%
Consommation énergétique	2 243 428 \$	1,65%	2 213 228 \$	1,70%	30 200 \$	1,36%
Services, honoraires et contrats	4 236 770 \$	3,11%	3 667 695 \$	2,81%	569 075 \$	15,52%
Transport des élèves	9 279 479 \$	6,82%	8 765 602 \$	6,72%	513 877 \$	5,86%
Contrats d'entretien ménager	1 049 059 \$	0,77%	1 000 809 \$	0,77%	48 250 \$	4,82%
Contrats de construction et autres	561 500 \$	0,41%	720 115 \$	0,55%	(158 615) \$	-22,03%
Téléphones et télécommunications	193 364 \$	0,14%	219 185 \$	0,17%	(25 821) \$	-11,78%
MAO et travaux non capitalisables	580 929 \$	0,43%	634 792 \$	0,49%	(53 863) \$	-8,49%
Amortissement	5 250 000 \$	3,86%	4 647 985 \$	3,56%	602 015 \$	12,95%
Reprographie interne	- \$	0,00%	333 715 \$	0,26%	(333 715) \$	-100,00%
Vie étudiante	153 896 \$	0,11%	147 329 \$	0,11%	6 567 \$	4,46%
Intérêts de banque	261 800 \$	0,19%	250 000 \$	0,19%	11 800 \$	4,72%
Intérêts sur la dette à long terme	2 417 334 \$	1,78%	2 296 014 \$	1,76%	121 320 \$	5,28%
Autres	397 477 \$	0,29%	114 606 \$	0,09%	282 871 \$	246,82%
TOTAL	136 099 405 \$	100%	130 487 898 \$	100%	5 611 507 \$	4,30%
MAO et contrat de construction capitalisables	11 486 339 \$		12 353 407 \$		(867 068) \$	-7,02%
GRAND TOTAL	147 585 744 \$		142 841 305 \$		4 744 439 \$	3,32%

COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES Évolution des effectifs



**COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES
BUDGET D'INVESTISSEMENT
ANNÉE 2013-2014**

	Budget 2013-2014	Budget 2012-2013	Écart	
			\$	%
<u>FINANCEMENT PRÉVU</u>				
Allocations de base	2 866 304\$	2 892 233\$	(25 929\$)	-0,90%
Allocations spécifiques	8 925 094\$	9 792 061\$	(866 967\$)	-8,85%
Allocations supplémentaires	275 870\$	261 105\$	14 765\$	5,65%
	<u>12 067 268\$</u>	<u>12 945 399\$</u>	<u>(878 131\$)</u>	<u>-6,78%</u>
Contribution des milieux	0\$	42 800\$	(42 800\$)	-
	<u>12 067 268\$</u>	<u>12 988 199\$</u>	<u>(920 931\$)</u>	<u>-7,09%</u>
<u>DÉPENSES PRÉVUES</u>				
Écoles primaires et secondaires	247 667\$	361 838\$	(114 171\$)	-31,55%
Service des technologies de l'information	897 427\$	1 099 612\$	(202 185\$)	-18,39%
Service des ressources matérielles				
Salaires et parts employeur	171 266\$	166 626\$	4 640\$	2,78%
Autres	10 075 946\$	10 639 663\$	(563 717\$)	-5,30%
Formation professionnelle et adulte	547 771\$	598 832\$	(51 061\$)	-8,53%
Remboursement de capital sur dette à la charge de la c.s	106 135\$	104 114\$		
Autres services	21 056\$	17 514\$	3 542\$	-
	<u>12 067 268\$</u>	<u>12 988 199\$</u>	<u>(920 931\$)</u>	<u>-7,09%</u>
RÉSULTATS DE L'EXERCICE	<u>0\$</u>	<u>0\$</u>	<u>0\$</u>	